



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

22^e séance plénière

Mardi 28 septembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moussa Abdussalam Koussa, Secrétaire du Comité populaire général de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

M. Koussa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session et je vous souhaite plein succès dans la conduite de ses travaux.

Je n'oublierai pas à cette occasion votre prédécesseur auquel nous exprimons notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés au cours de sa présidence à l'Assemblée générale à la précédente session.

Je tiens également à adresser les félicitations et les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour tous ses efforts en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont nous ne pourrions voir l'avènement, tant que le monde ne sera pas débarrassé totalement de toutes les armes de destruction massive et qu'il n'aura pas contraint l'ensemble des pays, sans distinction aucune, à

appliquer les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Je tiens à rappeler à ce propos que mon pays a proposé d'amender le TNP pour permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique de s'acquitter de ses tâches et de vérifier la réduction des arsenaux nucléaires, dont l'existence représente une très grave menace pour l'humanité. Nous devons accorder à cette question une grande importance, comme nous devons aussi, dans le même temps, encourager les États à posséder et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous insistons à chaque fois pour dire que l'initiative de notre pays d'abandonner volontairement toute activité liée à la production de matières interdites devrait servir de modèle aux autres pays dotés d'armes nucléaires ou cherchant à s'en doter.

L'ONU a été créée pour répondre aux besoins et aux préoccupations des États Membres et de leurs peuples, mais si nous évaluons la situation de cette Organisation avec rigueur et honnêteté, nonobstant les acquis obtenus, et que nous méditons les propositions avancées par notre frère Mouammar Kadhafi, Le Guide de la révolution, dans sa fameuse allocution prononcée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous n'avons d'autre choix que d'abonder entièrement dans son sens.

L'ONU se trouve à la croisée des chemins et doit être réformée pour pouvoir être l'ONU de tous, à égalité. La réforme à laquelle nous aspirons et que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-55277 (F)



Merci de recycler 

nous avons à cœur de réaliser, la réforme à laquelle nous tenons, vise à faire de l'Assemblée générale le principal législateur, et de ses résolutions des résolutions contraignantes dans la mesure où elle est le vrai Parlement du monde; tandis que le Conseil de sécurité, à l'inverse de la formule imposée actuellement, doit être un simple instrument de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts déployés pour élargir la représentation au sein du Conseil de sécurité, nous avons maintes fois demandé un siège de membre permanent pour des pays précis, mais cela ne fera que renforcer la domination et la dictature des grands pays au détriment des petits, qui s'y opposeront avec force. La meilleure façon, donc, de garantir une représentation des petits pays au Conseil est de conférer la qualité de membre permanent à des groupes régionaux. De cette façon, l'ensemble des peuples de la planète seront ainsi suffisamment représentés, sans que personne ne dispose d'un droit de veto, qui est d'ailleurs incompatible avec la démocratie.

La revendication d'un siège permanent immédiat, avec tous les privilèges qui l'accompagnent, pour le continent africain, injustement privé durant de longues années du droit d'être représenté à ce seul Conseil, est une revendication réaliste et légitime. Ce siège mettrait le continent sur un pied d'égalité avec les autres groupes géographiques et régionaux. L'accélération de la dynamique de développement dans les pays en développement et la réduction de l'écart douloureux qui sépare ces derniers des pays développés nécessitent un renforcement de la coopération internationale dans le cadre d'un nouveau partenariat efficace.

La réalité qu'on ne peut ignorer est que le sous-développement et la pauvreté de la majorité des pays sont les séquelles de la colonisation, du pillage et de l'exploitation illégale des ressources et des richesses. Les anciens colonisateurs devraient présenter leurs excuses aux peuples et aux pays colonisés et leur offrir légitimement réparation en conséquence. Il est temps que l'Assemblée générale prenne les mesures nécessaires pour criminaliser le phénomène de la colonisation et faire endosser aux pays concernés leur responsabilité historique.

Les peuples ont beaucoup souffert des affres endurées à cause des guerres mondiales, et ils ont continué à en souffrir jusqu'à ce que soit créée l'Organisation des Nations Unies. Le monde a été le témoin de guerres d'agression et d'interventions illégales menées en flagrante violation des conventions

et des usages internationaux. S'abstenir d'enquêter sur les raisons de ces guerres et des conditions qui ont entouré leur déclenchement et négliger de prendre des mesures punitives contre les décideurs est un manquement injustifié.

L'invasion de l'Iraq est un exemple honteux de ces guerres injustes et haineuses. Pour que la justice internationale soit rendue, l'ONU doit charger une commission d'enquête internationale d'établir les raisons qui ont motivé cette invasion et d'enquêter sur les tueries massives perpétrées et sur l'exécution de prisonniers de guerre, dont a été victime même un chef d'État.

L'année dernière dans cette même enceinte, notre frère Mouammar Kadhafi, le Guide de la révolution, a également soulevé la question de l'assassinat politique de nombreuses personnalités mondiales, notamment Dag Hammarskjöld, John Kennedy, Patrice Lumumba, Martin Luther King, Maurice Bishop, ainsi que de nombreux dirigeants de mouvements de libération nationale palestiniens. Ces assassinats ont choqué la conscience du monde et provoqué la colère et la rage dans le monde entier, mais justice n'a pas été rendue. Les auteurs de ces actes ont joui, et continuent de jouir de l'impunité. Mon pays a réclamé la création d'un instrument international efficace qui serait chargé de mener une enquête honnête sur l'ensemble des circonstances qui ont été à l'origine de ces assassinats.

Il a été proposé d'avoir un autre Siège pour l'ONU. Nous savons tous que la sélection du Siège actuel avait obéi à certaines considérations, mais pour la bonne conduite de nos travaux et pour faciliter la tâche des missions diplomatiques accréditées auprès de l'ONU, il est impératif de choisir un autre Siège, dans un autre pays. Nous devons examiner toutes les propositions avancées par d'autres pays, notamment celle faite par la Jamahiriya arabe libyenne d'accueillir le Siège de l'Organisation.

Les mines antipersonnel sont des armes auxquelles ont recours des États faibles pour défendre leur territoire contre des envahisseurs et pour se protéger. Les États forts et puissants n'ont pas besoin de ces armes car ils possèdent des arsenaux sophistiqués. À cet égard, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention d'Ottawa, doit être modifiée de façon à tenir compte des intérêts des petits États en matière de sécurité. Les rédacteurs de la Convention

auraient dû inclure une disposition prévoyant de verser des réparations aux États où ces mines ont été posées. Mon pays propose que la Convention fasse l'objet d'un réexamen.

Nous devons faire la distinction entre le phénomène odieux du terrorisme et la déformation délibérée et partielle de la lutte menée par des nations occupées. Le peuple palestinien livre un combat incroyable contre des ennemis sevrés de croyances racistes, qui nient à ce peuple opprimé le droit à l'existence et à l'autodétermination.

Le monde comprend les souffrances et les pertes que le peuple palestinien subit depuis plus de 62 ans. Nous ne pouvons nier les faits historiques. Cette question ne saurait être réglée par le biais du processus dit « de paix », car ce processus peut continuer indéfiniment. La solution consisterait plutôt à établir un seul État démocratique, « Isratine », où tous coexisteraient sans discrimination, comme l'a proposé notre frère Mouammar Al-Kadhafi dans son Livre blanc.

Dans le contexte du renforcement de la coopération entre les États du Sud et du Nord, mon pays doit accueillir en octobre un sommet arabo-africain. Nous accueillerons également en novembre un sommet de l'Afrique et de l'Union européenne, ce qui transformera considérablement les relations entre les États concernés. Nous demandons à toutes les parties prenantes et à tous les États de participer à ces deux sommets au plus haut niveau de représentation, car ils sont d'une importance capitale.

Dans les circonstances actuelles, et compte tenu des défis du monde contemporain, nous formons le très grand espoir que des mesures audacieuses seront prises pour renforcer l'Assemblée générale, son autorité et son efficacité afin qu'elle puisse mieux représenter les intérêts de tous les pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sayid Badr bin Hamad Al-Busaidi, Ministre d'État des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. Al-Busaidi (Oman) (parle en arabe) : J'ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de présenter à vous-même et à la Suisse, pays ami, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer notre appréciation à votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, de la Jamahiriya arabe libyenne,

pour sa conduite fructueuse des délibérations de la session précédente.

Depuis plus de 65 ans, depuis sa création, l'ONU a réalisé des progrès tangibles. Elle a proposé son aide et ses compétences dans les domaines socioéconomiques et environnementaux, ainsi que pour la cause de la paix et de la sécurité internationales, et elle a contribué à l'instauration de la stabilité dans plusieurs régions du monde.

Le Sultanat d'Oman espère qu'au cours de cette session, l'Assemblée réalisera des progrès sans précédent dans le cadre de notre quête commune de paix, de sécurité et de prospérité.

La communauté internationale se réunit aujourd'hui dans un moment difficile; elle est confrontée à toute une série de questions épineuses, d'une instabilité politique constante à des problèmes de sécurité, de crises financières et des problèmes économiques et environnementaux. Il pourrait être utile de rappeler ici que la meilleure façon de régler ces problèmes est le dialogue et la participation de tous, en vue de mettre un terme aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Les inondations au Pakistan ont mené au déplacement de plus de 20 millions de Pakistanais, qui ont perdu leurs maisons et souffrent toujours énormément malgré les opérations de secours ininterrompues mises en place par la communauté internationale. Il faudra fournir au Pakistan davantage d'aide, de compétences et de moyens pour lui permettre de se relever de cette tragédie et d'en atténuer les conséquences sur le terrain, ainsi que pour faire progresser le processus de reconstruction.

Ces inondations, l'éruption volcanique en Islande et l'épidémie de H1N1, par exemple, sont des phénomènes récents qui ont montré à quel point les États du monde sont interdépendants et combien la coopération internationale est nécessaire. Ce qui touche un endroit du monde peut véritablement avoir des conséquences profondes dans le monde entier.

L'ONU, ses institutions spécialisées et ses organes judiciaires ont été créés à la suite de guerres dévastatrices, au lendemain des Première et Seconde Guerres mondiales. Même si la communauté internationale n'a pas encore pu trouver les moyens de régler des problèmes politiques complexes, l'ONU offre des mécanismes et des objectifs multilatéraux qui ont joué un rôle considérable dans l'atténuation ou la

neutralisation de nombreuses crises. En outre, elle joue un rôle essentiel en aidant les pays en développement dans de nombreux domaines spécialisés relatifs au développement socioéconomique et à la protection de l'environnement.

L'efficacité de l'ONU doit, à notre avis, franchir un nouveau palier. À cette fin, les membres permanents du Conseil de sécurité doivent accepter une réorganisation de l'ONU, notamment un élargissement de sa base administrative, avec une gestion équitable des intérêts commerciaux mondiaux, de manière à ce que tous les États Membres aient le sentiment que cette Organisation est celle de tous.

Nous attendons avec impatience de voir la communauté internationale procéder à un examen approfondi des conditions nécessaires à la paix et à la sécurité internationales, à la lumière de tous les enseignements tirés des guerres du siècle dernier et du présent siècle.

Nous espérons bien aussi, tout comme vous-même, Monsieur le Président, et tous les États Membres, voir s'instaurer un monde où règne une sécurité durable, caractérisé par les bonnes intentions et la confiance en l'avenir, un monde où tous les peuples jouissent d'une liberté éclatante et de la beauté de la vie. Nous attendons avec impatience le jour où le dialogue prévaudra sur la base de l'acceptation de l'autre, indépendamment des variations sociales et culturelles entre les communautés humaines. Nous estimons que le dialogue entre les gouvernements, dont le point de vue diffère sur certaines questions, débouchera sur la mise en place d'un système plus clair de partenariat mondial et de coexistence au sein duquel règneront le développement, le bien-être et la prospérité.

Le Sultanat d'Oman est fermement convaincu que l'une de ses responsabilités dans le contexte du développement est de faire des citoyens omanais les moteurs du développement. Par conséquent, mon pays a consacré toutes ses ressources à la poursuite de cet objectif, en particulier en ce qui concerne l'accès de chacun à l'éducation à tous les niveaux et aux soins médicaux.

Le peuple et le Gouvernement omanais jouent leur rôle au sein de la société et participent effectivement à tous les aspects de la vie des citoyens omanais par le biais du Conseil d'Oman, qui est composé de deux chambres : le Conseil d'État et le Conseil consultatif. Le rôle des citoyens omanais sur la

voie du développement de leur pays est central et indispensable. Il découle de la profonde conviction du dirigeant de la renaissance omanaise, S. M. le Sultan Qabous bin Saïd, que la vie est créée pour les êtres humains, hommes et femmes, que la liberté est le noyau de la vie, et que la liberté d'expression est le terreau de la créativité, qui est l'essence du développement. Grâce à la vision perspicace de Sa Majesté, le Sultanat d'Oman avance vers l'avenir avec une ferme détermination.

Nous tenons à souligner notre conviction profonde qu'il est absolument nécessaire de trouver une solution au conflit chronique du Moyen-Orient. Même si nous appuyons les négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, nous continuons de penser que la politique israélienne est vague quant à l'acceptation de la responsabilité d'Israël en ce qui concerne les conditions de la paix : la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Nous espérons bien que le Président des États-Unis, Barack Obama, continuera de jouer un rôle actif et positif afin de parvenir à un règlement juste et global. Nous appelons Israël à saisir cette occasion historique d'établir un partenariat de paix et de sécurité avec les pays arabes.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Aurelia Frick, Ministre des affaires étrangères, de la justice et de la culture de la Principauté du Liechtenstein

M^{me} Frick : (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est un très grand honneur pour moi que de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée, 20 ans après l'admission du Liechtenstein à l'ONU. Notre qualité d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies est un des éléments centraux de notre politique étrangère, l'ONU étant le principal cadre de nos contacts diplomatiques au niveau mondial. Nous sommes personnellement attachés à une ONU forte, avec une Assemblée générale solide.

C'est donc avec un plaisir particulier, Monsieur le Président, que nous vous félicitons de votre accession à la présidence de l'Assemblée. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler sous votre conduite. Vous avez déjà fait preuve d'une direction avisée en plaçant le présent débat général sous le thème général de la gouvernance mondiale, une question qui doit être examinée de toute

urgence à l'Assemblée générale, principal organe délibérant de l'Organisation.

L'objectif même de la Charte était de mettre en place un système de gouvernance mondiale où l'ONU occuperait une place centrale. Aujourd'hui, nous devons nous poser les questions suivantes : l'ONU est-elle toujours au cœur de la gouvernance mondiale? Quels sont ses rapports avec un certain nombre d'autres nouveaux acteurs sur la scène de plus en plus fréquentée des relations internationales? Comment pouvons-nous améliorer la gouvernance mondiale afin qu'elle serve mieux les intérêts de nos populations?

Il ne fait selon nous aucun doute que la gouvernance mondiale ne peut être efficace que si elle est réellement mondiale : mondiale non seulement par sa portée mais aussi par sa participation. Un système dans lequel quelques acteurs prendraient des décisions que tous les autres devraient appliquer serait non seulement injuste mais également inefficace. L'expérience a montré à maintes reprises que des mesures multilatérales peuvent être très efficaces lorsqu'elles sont prises sur la base d'un large consensus politique, ce qui n'est pas la même chose que donner à chacun un droit de veto.

Un accord de base solide entre les États constitue le seul moyen de garantir une mise en œuvre efficace des décisions prises. L'Organisation des Nations Unies est et demeure le cadre dans lequel de telles décisions peuvent être prises, dans lequel il est possible de parvenir à un réel consensus politique. Nous devons donc investir dans l'ONU pour apporter les améliorations qui sont requises au lieu de rechercher des solutions à l'extérieur.

C'est dans cet esprit général que nous envisageons les efforts déployés par différents groupements, notamment le Groupe des Vingt, pour examiner des questions de portée mondiale. Nous nous félicitons assurément que les grands pays développés et les puissances émergentes les plus influentes se rassemblent pour débattre de questions qui ont une incidence sur l'architecture économique et financière mondiale.

La crise survenue récemment a démontré à quel point une action commune du Groupe des Vingt peut être importante – voire indispensable – dans de telles situations. Et nous devons faire plus pour régler les problèmes systémiques qui ont été en fait à l'origine de la crise. Nous continuerons d'appuyer ces activités. Dans le même temps, l'inclusion et la participation

devraient faire partie des priorités du Groupe, dont les activités devraient être davantage intégrées à celles du système des Nations Unies. La qualité des discussions engagées au sein du Groupe des Vingt et l'efficacité des décisions auxquelles elles aboutissent pourraient être considérablement améliorées par l'adoption d'une approche à géométrie variable, réunissant les points de vue de tous les acteurs directement concernés par la question à l'examen.

C'est pourquoi le Liechtenstein est un membre actif du Groupe pour la gouvernance mondiale, un Groupe placé sous la coordination de Singapour et dont le but est de promouvoir les principes d'inclusion et de participation. Nous sommes reconnaissants aux pays hôtes des deux prochains sommets du Groupe des Vingt, la Corée et la France, pour les échanges constructifs qu'ils ont eu hier à New York avec les ministres des pays membres du Groupe pour la gouvernance mondiale. Nous espérons que ce dialogue sera maintenu.

Nous saluons l'action accomplie par le Groupe des Vingt et d'autres groupements en vue de contribuer à la recherche de solutions mondiales. Cependant, ces groupes ne peuvent traiter qu'un nombre restreint de questions. En outre, et surtout, ils ne pourront jamais remplacer le multilatéralisme authentique, qui doit continuer d'être appliqué au sein de l'ONU. Nous ne pouvons toutefois garantir cette place centrale de l'ONU que si celle-ci contribue activement à trouver des solutions efficaces aux problèmes qui se posent dans des domaines tels que les changements climatiques et le désarmement, entre autres, où les résultats obtenus jusqu'à présent sont insuffisants. Si nous continuons de ne pas accomplir de progrès significatifs dans le cadre de l'ONU, nous ne devons pas nous étonner que des solutions soient recherchées ailleurs.

L'ONU demeure au centre de la gouvernance mondiale sur la question de la paix et de la sécurité, qui relève de la compétence du Conseil de sécurité. Le Conseil est habilité à prendre des mesures qui ont force obligatoire pour les États Membres, y compris en ce qui concerne l'emploi de la force. Il s'agit de l'instrument le plus puissant qui existe en droit international. Son efficacité est toutefois de plus en plus affaiblie par le sentiment que les décisions du Conseil ne bénéficient pas de la légitimité politique requise.

Ce sentiment est essentiellement motivé par la composition du Conseil. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle ne reflète plus les réalités géopolitiques actuelles. Pourtant, nous n'arrivons toujours pas à nous mettre d'accord sur sa modification depuis plus de 10 ans. Nous pensons que l'on pourrait trouver un moyen terme dans le cadre des négociations : la création d'une nouvelle catégorie de sièges permettant à des États de siéger de manière permanente au Conseil, s'ils sont régulièrement élus à ces sièges par l'ensemble des États Membres. Il nous semble que c'est la seule approche logique pour parvenir à un compromis, compte tenu des différentes positions exprimées autour de la table.

Toutefois le problème principal pourrait bien être celui du moment choisi pour réformer le Conseil de sécurité. Si les États sont de plus en plus convaincus qu'une telle réforme ne peut être engagée que dans un contexte de grave crise institutionnelle, un point de vue que nous ne partageons pas, nous devons alors nous demander s'il est judicieux de rechercher une solution négociée en ce moment.

La manière dont le Conseil aboutit à ses décisions est tout aussi importante pour la légitimité de son action. L'examen de la façon dont le Conseil conduit ses travaux est l'un des problèmes les plus importants qui se posent au système des Nations Unies en matière de gouvernance. Si le Conseil doit vraiment s'acquitter de ses fonctions au nom de tous les États Membres de l'ONU, comme le prévoit la Charte, il doit être prêt à écouter ceux qu'il représente – en particulier lorsqu'ils sont directement concernés par ses travaux.

Le groupe des cinq petits États, dont nous sommes membre, a engagé, ces dernières années, un processus de réflexion sur des améliorations progressives, qui est vraiment dans l'intérêt du Conseil lui-même. Nous espérons pouvoir poursuivre ce processus aussi bien avec les membres permanents qu'avec les membres élus du Conseil.

Le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale dépend non seulement du bon fonctionnement de ses organes intergouvernementaux, mais également dans une large mesure du bon fonctionnement du Secrétariat. C'est une énorme responsabilité qui pèse sur tous nos fonctionnaires internationaux, en particulier sur le Secrétaire général lui-même.

Nous avons vu, il y a quelques années, le préjudice que pouvait causer à cette Organisation une mauvaise gestion et des défaillances du système dans

les domaines des achats et de la responsabilité. Un certain nombre de réformes importantes ont été entreprises depuis. Il convient de noter tout particulièrement le renforcement du contrôle et de la responsabilisation internes. Mais pouvons-nous être sûrs d'avoir convenablement éliminé tout risque d'une nouvelle défaillance du système dans l'avenir? Il est évident qu'il faut faire davantage dans ce domaine, en particulier pour appliquer pleinement certaines des mesures de réforme de la gestion déjà prises.

L'instrument le plus puissant de notre système de gouvernance mondiale est l'aspect de la justice. Nous avons accompli d'énormes progrès sur les plans normatif et institutionnel dans ce domaine récemment. Parallèlement, nous sommes aux prises avec le problème consistant notamment à concilier la paix et la justice. Comment pouvons-nous établir un équilibre entre la dignité des victimes et la justice qui leur est due d'une part, et les chances que nous avons de prévenir de nouveaux crimes d'autre part? C'est un choix que personne ne souhaite avoir à faire.

Mais l'expérience montre qu'il n'y a aucune contradiction entre la paix et la justice à long terme. Et il existe un vaste consensus international sur le fait qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les crimes les plus graves en droit international, et par conséquent aucune amnistie.

Compte tenu des crimes de masse commis à l'encontre de populations civiles dans le monde entier, cette position commune sur l'impunité est plus importante que jamais. Elle est symbolisée par la Cour pénale internationale, dont les effets sont ressentis dans le monde entier. Fait plus important encore, cette position amène les États à faire davantage d'efforts pour remplir leurs obligations de mener des enquêtes et d'engager des poursuites sur leur territoire. Ce sont là des faits nouveaux aux dimensions véritablement historiques.

Nous ne sommes qu'au début de notre action pour intégrer la dimension justice à notre structure globale de gouvernance. Cette intégration ne sera pas un processus rapide ou aisé. Mais nous ne devons pas essayer d'éviter ces discussions, et nous devons les appréhender avec l'esprit ouvert et en étant déterminés à défendre fermement le principe de lutte contre l'impunité.

Les défis de la gouvernance mondiale sont nombreux et intimement liés. La structure de gouvernance reflétée dans la Charte nous donne la

possibilité de les relever. Il nous appartient de faire les investissements politiques nécessaires afin que ce système fonctionne pour nos peuples.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kamel Morjane, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne.

M. Morjane (Tunisie) (*parle en arabe*) : Il me plaît, tout d'abord, de vous exprimer, Monsieur le Président, à vous-même et à votre pays ami, la Confédération helvétique, mes sincères félicitations à la suite de votre élection en qualité de Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette haute mission. Nous sommes persuadés que votre grande expérience dans les domaines politique et diplomatique est de nature à assurer aux travaux de cette session les meilleures conditions de succès et à en enrichir la teneur, ce qui aiderait à réaliser les objectifs et les ambitions auxquels nous aspirons tous, notamment en ce qui concerne le thème principal du débat général, à savoir « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

Je tiens également à réitérer mes chaleureuses félicitations à M. Ali Abdussalam Treki et, à travers sa personne, à la Grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire sœur, pour les éminents efforts qu'il a déployés durant sa présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et pour la grande compétence et la vaste connaissance des questions internationales dont il a fait montre dans le traitement de nombre de dossiers importants et de problèmes épineux et sensibles, au service des intérêts de nos peuples et de nos États et en consécration du rôle de l'Assemblée générale dans les relations internationales.

J'adresse aussi l'expression de ma plus haute considération au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour les efforts louables qu'il déploie à la tête du Secrétariat dans le but d'accroître le poids de notre prestigieuse organisation, d'en améliorer le fonctionnement et de la hisser au niveau des nombreux défis qui se posent sur la scène internationale. La Tunisie réaffirme encore une fois son soutien aux efforts du Secrétaire général et à l'ensemble des activités de l'Organisation visant à consolider les fondements de la paix, de la stabilité et de la sécurité et à impulser l'œuvre de développement dans tous les pays du monde.

La Tunisie se réjouit vivement de l'importante avancée historique réalisée au cours de la session écoulée sur la voie de la réforme de l'ONU, et qui a consisté en l'adoption de la résolution 64/289 réaffirmant l'importance que nous attachons tous au projet de développement du système des Nations Unies et d'optimisation de la complémentarité entre tous ses programmes et activités, en particulier ceux relatifs à la femme, à travers la création d'une nouvelle entité unifiée, destinée à prendre en charge toutes les questions en rapport avec l'égalité entre les sexes et le renforcement du rôle de la femme. Je saisis cette occasion pour réitérer mes félicitations à sa directrice, M^{me} Bachelet, à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Sous la conduite du Président Zine El Abidine Ben Ali, notre pays attache à ces questions une importance toute particulière, notamment dans le cadre de son pari stratégique sur le rôle de la femme dans notre projet sur les civilisations, en tant que partenaire dans la définition des choix nationaux. La Tunisie est fermement persuadée qu'il ne saurait y avoir d'édification de la démocratie ni de réalisation du développement intégral sans une participation active de la femme à la vie publique. Elle croit aussi qu'on ne peut promouvoir la société et lui permettre d'accéder à des niveaux meilleurs sans améliorer la condition de la femme dans tous les domaines. Cette conviction découle de notre approche globale des droits de l'homme dans leur interdépendance et la complémentarité de leurs dimensions et composantes.

Le statut privilégié qui est désormais celui de la femme tunisienne est confirmé aujourd'hui par les chiffres et indicateurs du développement humain et à son activité dans les divers domaines. La femme représente actuellement 30 % de la population active du pays. Son taux de présence aux postes de décision et de responsabilité s'élève lui aussi à 30 % dans le corps judiciaire – magistrats et avocats – à 33 % et dans le corps médical à 42 %. En outre, les filles représentent 60 % de l'effectif d'étudiants dans les universités. Le taux de présence de la femme au sein du pouvoir législatif s'est lui aussi renforcé pour atteindre près de 30 % à la Chambre des députés et 16 % environ à la Chambre des conseillers.

L'un des motifs de fierté de la Tunisie est de s'être classée au premier rang mondial en matière de traitement du phénomène de la violence à l'égard des femmes et de la garantie de leur droit à la libre circulation et à la propriété; au premier rang dans le

monde arabe en matière d'octroi à la femme d'opportunités de participation à la vie économique et au premier rang en Afrique en termes de niveau de revenu de la femme.

C'est de cette démarche que procède la présidence tunisienne de l'Organisation des femmes arabes en la personne de la Première Dame de Tunisie, M^{me} Leila Ben Ali, qui a œuvré à diffuser la culture de l'égalité entre les deux genres, à promouvoir davantage la condition de la femme dans les sociétés arabes, à lui permettre d'exercer ses droits et de remplir ses obligations et à garantir sa dignité, le tout constituant un enjeu stratégique lié à la civilisation et faisant partie intégrante des concepts de sécurité nationale arabe et de sécurité humaine dans toutes ses dimensions.

Dans le cadre des initiatives avant-gardistes et des nombreuses activités de l'Organisation des femmes arabes, la Tunisie abritera, le mois prochain, le troisième congrès de cette institution qui aura pour thème « La femme arabe, partenaire du développement durable ».

La Tunisie mène, depuis le changement du 7 novembre 1987, une politique de développement cohérente et équilibrée, fondée sur la corrélation entre les dimensions économique et sociale et la conciliation entre les impératifs d'une économie s'articulant autour des principes de la rentabilité et de l'efficacité et une politique sociale équitable dans laquelle il ne saurait y avoir ni exclusion, ni marginalisation et qui garantit les attributs d'une vie décente à l'ensemble des citoyens.

Le programme électoral du Président Zine El Abidine Ben Ali pour le mandat 2009-2014, « Ensemble, relevons les défis », et le plan quinquennal de développement pour la période 2010-2014 ont consacré ces choix. Ils ont souligné notre attachement à la consolidation du processus de la démocratie, du pluralisme et du développement de la vie politique en Tunisie, dans le sens de la modernité et de la réforme continue, en plus du lancement d'un nouveau processus de développement qui s'appuie sur l'économie du savoir et de l'intelligence.

Dans le cadre de cette stratégie ambitieuse tournée vers l'avenir, la Tunisie a accordé la plus grande importance à la jeunesse en tant que pilier du présent et bâtisseur de l'avenir et ce, à travers l'organisation au niveau national de consultations périodiques et régulières de la jeunesse afin d'explorer les préoccupations, les attentes et les opinions des jeunes et de mettre à profit les résultats desdites

consultations pour l'élaboration des plans de développement. La Tunisie a également fait de l'année 2008 l'année du dialogue tous azimuts avec la jeunesse, dialogue qui s'est distingué par une participation massive des différentes catégories de jeunes et qui a été couronné par l'élaboration d'un pacte de la jeunesse auquel ont adhéré toutes les organisations nationales concernées et l'élite de la jeunesse tunisienne.

Par attachement de la Tunisie à la consécration de cette orientation au niveau international et à la participation de la communauté internationale, afin qu'elle y apporte son soutien, notre pays a saisi l'Assemblée générale, lors de sa session précédente, d'une initiative en faveur de la proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse, de manière à conforter la position des jeunes dans toutes les sociétés du monde eu égard au fait qu'ils constituent l'avant-garde des forces de progrès porteuses des valeurs et idéaux universels. La Tunisie exprime sa grande fierté suite à l'appui unanime des États Membres à cette initiative et à son adoption par l'Assemblée générale dans la résolution 64/134.

La Tunisie s'enorgueillit également du fait que le Secrétaire général a personnellement présidé au démarrage des festivités marquant l'Année internationale de la jeunesse le 12 août 2010, au Siège de l'ONU, en présence de centaines de représentants des jeunes du monde.

Elle exhorte tous les gouvernements, organisations internationales et régionales et structures de jeunesse à élaborer des plans d'action, des programmes et des activités appropriés pour célébrer comme il se doit cette Année, de manière à consacrer son mot d'ordre, « dialogue et compréhension mutuelle » et à aboutir à l'adoption d'un pacte mondial qui scellerait l'attachement des jeunes aux valeurs universelles communes. Je n'omettrai pas, à ce propos, de faire part de la considération de la Tunisie pour les initiatives de la Turquie, de Singapour et du Mexique en faveur de l'organisation de grandes manifestations mondiales de jeunesse au mois d'août dernier.

Tout au long de son histoire contemporaine, la Tunisie est demeurée fidèle aux principes et valeurs de coexistence pacifique, de bon voisinage, de fraternité et d'entraide. Elle n'a eu de cesse que d'œuvrer au développement des relations de fraternité, d'amitié et de coopération avec tous les pays épris de paix, se

rangeant toujours du côté de la paix, de la sécurité et de la justice dans le monde.

La Tunisie, depuis le changement du 7 novembre 1987, a accordé un intérêt particulier au raffermissement des relations de fraternité et de coopération avec les pays du Maghreb arabe, sur la base de sa foi profonde en la communauté de destin et l'inéluçabilité de l'intégration maghrébine. Tout en réitérant son attachement à l'Union du Maghreb arabe en tant qu'acquis historique et en tant que choix stratégique incontournable, la Tunisie se considère engagée par la poursuite des efforts communs avec les États maghrébins frères pour la réalisation des aspirations de leurs peuples à la complémentarité, à l'intégration et à la solidarité. C'est un engagement qui procède de leur appartenance à la même civilisation, à une histoire et à une géographie communes et que commandent les fluctuations économiques successives et les mutations profondes et rapides que connaît notre monde aujourd'hui dans les divers domaines politiques, sociaux et culturels.

Au niveau arabe, la Tunisie poursuivra avec constance ses efforts en vue de promouvoir une action arabe commune et d'asseoir les fondements sains d'une complémentarité économique interarabe efficiente.

La Tunisie ne cesse de jouer un rôle actif pour ce qui est de la conduite à adopter vis-à-vis des différentes causes arabes, dont en premier lieu la cause palestinienne, à travers sa position constante et de principe aux côtés du peuple palestinien frère à toutes les étapes de son combat légitime, et en appelant à trouver un règlement juste, durable et global à même de mettre un terme aux souffrances des frères palestiniens et de leur permettre de recouvrer leurs droits nationaux légitimes et d'édifier leur État indépendant sur leur terre.

Dans ce contexte, la Tunisie exprime sa profonde préoccupation face à la situation au Moyen-Orient du fait de l'attitude d'Israël, qui continue de tourner le dos à la légalité internationale et aux référentiels fondamentaux du processus de paix, poursuit sa politique de colonisation et persiste dans ses tentatives d'altération de l'identité arabe et islamique de la ville sainte d'Al Qods.

La Tunisie forme le vœu que la reprise des négociations de paix directes, engagées le 2 septembre à Washington sous le parrainage des États-Unis permette de concrétiser les aspirations légitimes du peuple palestinien frère.

Nous exhortons également toutes les parties influentes sur la scène internationale, en particulier le Quatuor, à s'employer à amener Israël à se conformer aux exigences de la paix, sur la base de la légalité internationale, des référentiels du processus de paix et de l'Initiative de paix arabe et selon un échéancier précis qui détaillerait tous les points essentiels y afférents.

La Tunisie réitère son appel à ce que soit mis un terme, conformément à la légalité internationale, à l'occupation israélienne du Golan syrien et des territoires libanais restant encore occupés, afin que tous les peuples de la région jouissent de la sécurité et de la paix et se consacrent enfin à l'édification et au développement pour un avenir meilleur.

La Tunisie forme, d'autre part, le vœu que les efforts engagés en Iraq, au Yémen, au Soudan et en Somalie aboutissent à la mise en place des conditions de la sécurité et de la stabilité dans l'unité et la concorde nationales.

La Tunisie attache une importance particulière à son appartenance africaine tant elle croit en l'importance de son intégration dans son environnement géographique et de l'élargissement du champ de la coopération et de la solidarité avec les pays africains frères. Notre pays s'est employé, depuis le changement du 7 novembre, à consacrer cette orientation, réaffirmant son attachement aux principes de l'Union africaine et son soutien constant à toute initiative qui viserait à promouvoir le continent, à assurer à ses peuples le développement et à préserver ses potentialités, dans un contexte de sécurité et de stabilité.

La Tunisie n'a pas ménagé ses efforts pour apporter sa contribution à la consolidation des fondements de la paix et de la sécurité sur le continent africain, que ce soit à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, son soutien aux mécanismes de prévention des conflits ou en poursuivant son action pour désamorcer les foyers de tension.

Notre pays n'a eu de cesse d'appeler les pays africains à jouer un rôle actif pour apporter des solutions appropriées à leurs problèmes, à travers l'activation de l'organe central du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, première expérience régionale en matière de diplomatie préventive, ainsi que par le biais du Conseil africain de

paix et de sécurité, qui a contribué à rétablir la stabilité dans des pays africains frères.

Nous réaffirmons, à cette occasion, l'appui de la Tunisie aux efforts de l'Union africaine, qui a proclamé l'année 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique, afin que règnent la paix et la stabilité partout dans le continent, ceci étant une responsabilité qui incombe à la communauté internationale dans son ensemble.

En adéquation avec ces principes et en consécration des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Tunisie exhorte les pays développés à agir rapidement pour répondre aux besoins du continent africain et des pays en développement, en général, et ce à travers les mécanismes internationaux et régionaux existants afin de garantir aux peuples africains les attributs d'une vie décente.

Je ne manquerai pas, à ce propos, de mettre l'accent sur l'intérêt qu'il y a de dynamiser le Fonds de solidarité mondial dont l'Assemblée générale avait décidé la création en 2002, sur proposition de la Tunisie, en tant qu'outil efficient parmi les mécanismes de développement durable mondial propres à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux destinés à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2015.

Au plan euro-méditerranéen, l'Europe constitue actuellement un partenaire essentiel de la Tunisie dans divers domaines. Notre pays entretient avec ce groupement régional des relations historiques très anciennes. Nous n'en croyons pas moins que le processus de ces relations gagnerait à être renforcé et amélioré davantage, dans le cadre d'un partenariat équilibré et solidaire qui soit fondé sur le respect mutuel et qui aille dans le sens de nos choix stratégiques et civilisationnels de réforme politique et de progrès économique, social et culturel, de manière à raffermir les relations de coopération et de solidarité entre les divers pays et peuples des deux rives de la Méditerranée et à concourir à réduire les disparités entre eux. C'est sur la base de ces principes que la Tunisie a soutenu l'avènement du projet Union pour la Méditerranée, initiative prometteuse à même de générer une dynamique nouvelle dans les relations euro-méditerranéennes, d'assurer l'interaction positive avec les enjeux de l'étape à venir et de consolider la sécurité et la stabilité dans notre région méditerranéenne.

La Tunisie s'efforce d'interagir positivement avec les grandes mutations survenues sur la scène internationale, à travers le développement des mécanismes de concertation et de coopération avec les divers pays d'Amérique et d'Asie. Notre pays attache une importance considérable au développement de ses relations avec les grands ensembles régionaux des continents américain et asiatique, de manière à enrichir la coopération et à explorer de nouveaux domaines susceptibles de conduire à un partenariat solide, dans le cadre des intérêts mutuels. Dans ce contexte, la Tunisie abritera, à la fin de cette année, le Forum économique nippo-arabe. Elle accueillera également, en 2012, la cinquième Conférence ministérielle du Forum de coopération sino-arabe.

La Tunisie accorde aussi de l'intérêt au rapprochement avec les pays sud-américains, que ce soit dans un cadre arabe ou africain.

Les valeurs d'entraide et de solidarité, qui constituent le pilier de la politique et des choix de notre pays et qui sont désormais une tradition bien enracinée dans notre société, nous font obligation de fournir l'aide immédiate nécessaire aux pays sinistrés à la suite de catastrophes naturelles qui font des milliers de victimes dans nombre de pays du monde. La Tunisie a tenu à répondre aux appels pressants du Secrétaire général de l'ONU à venir en aide aux pays sinistrés, dont le Pakistan, à la suite des inondations qu'il a subies récemment, et Haïti, frappé au début de cette année par un séisme dévastateur dans lequel la Tunisie et l'ONU ont perdu l'un de leurs plus brillants diplomates à la compétence et au dévouement reconnus, le regretté Hédi Annabi, qui était alors Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le monde aujourd'hui gagnerait à mener de manière insistante une politique efficace de protection de l'environnement afin d'épargner à l'humanité les conséquences graves des changements climatiques qui sont à l'origine, ces trois dernières décennies, de dommages économiques incommensurables subis par la communauté internationale.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces changements climatiques ont un grave impact sur la stabilité dans nombre de pays, du fait des problèmes multiples découlant du réchauffement climatique, de la sécheresse et des inondations avec tout ce qui en découle en termes de détérioration des productions agricoles et de raréfaction des ressources en eau. La

Tunisie souligne, encore une fois, la nécessité d'accélérer le rythme des pourparlers internationaux sur le climat et de faire prévaloir les intérêts humains sur les intérêts économiques afin de parvenir à un accord garantissant un minimum de dispositions à même de permettre de faire face aux défis majeurs inhérents aux changements climatiques, particulièrement dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

La Tunisie appelle également à mettre au point un programme d'intervention décisif pouvant aider à remédier aux effets des changements climatiques et aux dérèglements qui en découlent aux niveaux des écosystèmes, des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire mondiale, en général. La Tunisie réitère, dans ce contexte, son soutien à la position africaine et souligne l'importance qu'il y a à aider les pays africains à faire face aux effets des changements climatiques. De même, notre pays se réjouit de l'intérêt qu'accordent le Japon et la Corée à cette question. Nous avons l'espoir que le prochain sommet du Mexique aboutira à des résultats positifs permettant d'atteindre les objectifs escomptés dans ce domaine vital et particulièrement sensible.

Notre présente session se focalise en grande partie sur l'évaluation des réalisations accomplies par nos pays en matière de concrétisation des OMD, cinq années avant l'échéance de 2015. Gagner les enjeux en rapport avec la réalisation de tels objectifs et relever les défis découlant de la nouvelle conjoncture internationale et des mutations profondes qu'elle a générées nous commandent d'œuvrer davantage à consacrer les principes de la Charte des Nations Unies dans les relations entre les États et à enraciner la culture du dialogue et les valeurs de tolérance, de partage et de solidarité entre les peuples.

À cette occasion, la Tunisie réaffirme sa détermination à apporter une contribution active à l'action internationale commune pour un règlement approprié, juste et durable des problèmes qui se posent, et ce au moyen de la conjugaison de tous les efforts sur la base du dialogue, du respect mutuel, du consensus et de l'entraide au sein de l'ONU, cadre idéal pour les initiatives internationales en faveur de la consolidation de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans le monde, afin que tous nos peuples puissent consacrer tous leurs efforts et potentialités au développement intégral et durable et à la concrétisation de leurs aspirations légitimes à la prospérité et à une vie décente.

En dépit de sa complexité et de son imbrication, la conjoncture mondiale actuelle ne peut que conforter notre attachement à l'ONU et à ses principes fondateurs. Elle fait que nous tenons encore plus à réaffirmer son rôle central pour ce qui est de relever les défis et de conférer le plus d'efficacité et d'efficience possible à ses activités et programmes, dans le cadre du rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale.

À cet égard, la Tunisie a l'espoir qu'il sera possible de parvenir au consensus le plus large possible entre les États Membres, pour l'introduction des réformes nécessaires dans le système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la composition du Conseil de sécurité et pour conférer une transparence et une efficacité accrues au fonctionnement de cet organe onusien, et dynamiser davantage le rôle de l'Assemblée générale, qui regroupe l'ensemble des États Membres, et du Conseil économique et social.

Je tiens, avant de conclure, à réitérer mes vœux de succès aux travaux de notre session, souhaitant que nous puissions parvenir à adopter des recommandations constructives, à même de contribuer à la consolidation des fondements de la paix et de la stabilité, de servir tous les peuples du monde, de leur ouvrir de plus larges perspectives de progrès et de prospérité et de permettre de faire face aux défis avec confiance et aptitude.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. R. M. Marty Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

M. Natalegawa (Indonésie) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je suis certain que nos délibérations seront couronnées de succès sous votre excellente direction. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, de la sagesse avec laquelle il a guidé les travaux de l'Assemblée à sa précédente session.

Le thème de notre session, « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale », est opportun et bien choisi. En ce début de deuxième décennie du XXI^e siècle, l'humanité est confrontée à de multiples défis, des défis qui sont complexes, multiples et transnationaux; des défis qui ne peuvent pas être relevés au seul niveau national; en fait, des défis qui exigent une coopération internationale. Ce sont

précisément les défis de ce type que l'ONU est la plus à même de relever.

Ce rôle central de l'ONU provient avant tout de sa composition quasi universelle – une ONU représentative. Il provient également de son efficacité, de sa capacité d'obtenir des résultats : une ONU efficace capable d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde; une ONU qui sert l'intérêt de tous les pays, développés et en développement, petits et grands, sur un pied d'égalité; une ONU qui apporte un appui institutionnel solide aux efforts visant à promouvoir la prospérité et un développement équitable pour tous; une ONU qui défend non seulement les droits politiques et civils, mais aussi tous les droits économiques et sociaux de tous les peuples dans le monde; une ONU qui défend la démocratie et la justice; bref, une ONU qui peut jouer un rôle central dans la gouvernance mondiale.

Une ONU qui est à la tête des efforts visant à remédier aux problèmes mondiaux exige que nous, ses Membres, travaillions ensemble dans un esprit de coopération : pays du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest, développés et en développement. Chacun d'entre nous doit contribuer au règlement des problèmes au lieu de simplement accentuer les divisions, car personne parmi nous n'a le monopole de la sagesse.

Chaque État Membre peut apporter sa contribution au règlement des problèmes que rencontre la communauté internationale. Par conséquent, notre organisation, l'ONU, doit avoir les moyens de faire en sorte que les capacités de chaque pays en matière de règlement des différends soient pleinement exploitées. D'où l'importance de la réforme de l'ONU.

Le Conseil de sécurité doit refléter le monde contemporain, et non celui de 1945. Un Conseil plus représentatif serait un Conseil plus efficace.

L'Assemblée générale doit être revitalisée. Une Assemblée plus efficace sera une Assemblée plus dynamique.

Le Conseil économique et social doit devenir plus pertinent, conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte.

Enfin, il faut tirer pleinement profit du potentiel du Secrétariat. Sa structure et son organisation doivent être efficaces et rationnelles et plus cohérentes.

Le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale dépend non seulement de sa capacité de se réformer, du renforcement de sa représentativité, mais aussi de sa capacité de surmonter les problèmes mondiaux contemporains, de réaliser ses buts énoncés dans la Charte, ou pour utiliser la formule éloquente du paragraphe 4 de l'Article 1 de la Charte, d'« être un centre où s'harmonisent les efforts des nations ».

En tant qu'État Membre, l'Indonésie jouera le rôle qui lui revient. Nous continuerons de contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous efforcerons également de faire en sorte que la dynamique qui s'est faite récemment jour en matière de désarmement soit maintenue. L'Indonésie est donc en voie de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Indonésie ne ménagera également pas ses efforts pour veiller à ce que l'ONU continue d'assumer ses responsabilités historiques pour ce qui est de la question de Palestine. Nous nous félicitons de la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine et nous les appuyons. C'est une chance précieuse pour la Palestine et Israël de trouver une solution à toutes les questions relatives au statut final.

Nous déplorons donc vivement la décision du Gouvernement israélien de ne pas proroger le moratoire sur la construction de colonies de peuplement dans le territoire occupé. Cette décision ne contribue nullement à créer un climat propice aux négociations directes.

Nous continuerons de contribuer au renforcement des capacités de la Palestine, de soutenir le peuple palestinien pour qu'il soit prêt pour le jour où il exercera enfin son droit de souveraineté.

La menace mondiale qui pèse sur la sécurité aujourd'hui exige des mesures mondiales plus efficaces. L'ONU doit apporter sa contribution à la promotion d'une coopération mondiale pour répondre aux menaces non traditionnelles pesant sur la sécurité : le terrorisme, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la piraterie, le blanchiment d'argent, pour n'en citer que quelques-unes.

L'ONU doit également contribuer à l'avènement de la prospérité commune et d'un monde meilleur pour tous. Nous appuyons le renforcement des structures de l'ONU pour que l'on puisse parvenir à un développement équitable et durable. La Déclaration de Rio, les objectifs du Millénaire pour le développement

(OMD), et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sont la base multilatérale de ces efforts.

Nous nous félicitons de la détermination renouvelée de tous les États Membres de réaliser les OMD d'ici à 2015. Il nous faut un partenariat véritable et renforcé pour pouvoir tenir ces promesses et concrétiser ces espoirs.

Les problèmes que nous rencontrons sur la voie du développement équitable et durable sont exacerbés par la menace réelle et imminente posée par les changements climatiques. La lutte contre les changements climatiques est donc essentielle. Par conséquent, l'ONU devrait veiller à ce que la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu au Mexique, débouche sur un accord de consensus qui apporte une solution efficace aux changements climatiques. Cet accord doit s'appuyer sur l'Accord de Copenhague et sur les progrès accomplis au sein des deux Groupes de travail de la quinzième Conférence.

Nous attendons également avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 qui sera l'occasion de renforcer la coordination, la synergie et la cohérence des efforts déployés, notamment au sein du système des Nations Unies, pour remédier aux problèmes rencontrés sur la voie du développement durable.

Nous devons renforcer les capacités de l'ONU pour qu'elle soit en mesure de répondre à tout un ensemble complexe de catastrophes naturelles, notamment en fournissant une aide internationale humanitaire.

Nous accordons une grande importance au processus d'examen du Conseil des droits de l'homme qui aura lieu en 2011. Nous devons veiller à ce que le Conseil puisse véritablement aider tous les pays, développés et en développement, à promouvoir la coopération dans le domaine des droits de l'homme.

Enfin, l'ONU se doit de contribuer de façon efficace à la promotion de la tolérance et du respect mutuel entre les cultures, les religions, les confessions et les civilisations.

Nous, les Membres de l'ONU, sommes tenus de promouvoir de meilleures synergies entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et initiatives régionales. De nombreux problèmes mondiaux seront plus faciles à régler si des efforts

simultanés sont déployés au niveau régional pour s'y attaquer. Voilà pourquoi l'Indonésie continue de promouvoir une coopération renforcée entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Avant la fin de l'année se tiendra au Viet Nam un sommet ASEAN-ONU. Par ailleurs, les pays de l'ASEAN et les autres États de la grande région Asie-Pacifique sont en train d'élaborer un dispositif régional qui permettra de mettre en place et d'entretenir un équilibre dynamique dans la région. L'ASEAN sera bien évidemment l'élément moteur de la mise au point de ce dispositif.

Encourager la démocratie est certes une préoccupation mondiale, mais nous œuvrons tout aussi énergiquement pour promouvoir les valeurs démocratiques dans notre propre région, par l'intermédiaire de l'ASEAN et au-delà. En 2008, l'Indonésie a lancé le Forum de Bali sur la démocratie, seul forum intergouvernemental sur le développement politique en Asie. Ce faisant, nous avons créé une plate-forme sans exclusive visant à échanger les données d'expérience et meilleures pratiques et à offrir un appui mutuel pour faire avancer la démocratie dans la région. En décembre aura lieu le troisième Forum de Bali sur la démocratie, avec pour thème « Démocratie et promotion de la paix et de la stabilité ».

En Indonésie, nous sommes particulièrement fiers de notre métamorphose démocratique. En tant que troisième plus grande démocratie au monde, l'Indonésie est la preuve qu'Islam, démocratie et modernisation ne sont pas incompatibles. Mais, une fois établie, la démocratie ne peut être considérée comme acquise. Il s'agit d'un parcours sans fin, d'un processus incessant. Elle doit être en évolution constante pour rester à même de relever de nouveaux défis. Voilà pourquoi nous continuons de peaufiner nos institutions politiques, afin qu'elles puissent servir le peuple avec davantage d'efficacité.

Il en va de même pour l'Organisation des Nations Unies. Elle doit en permanence faire l'objet de réformes, pour pouvoir servir tous les pays, développés et en développement; pour devenir un instrument plus efficace au service de l'humanité; pour tenir ses promesses de paix, avec tous les bienfaits que celle-ci apporte. L'heure est venue pour l'ONU de tenir ses promesses.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. A. Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan,

Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Cheikh Al-Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience des affaires internationales, vous saurez guider les travaux de l'Assemblée générale avec sagesse et compétence, et nous vous souhaitons plein succès dans cette entreprise.

Je tiens en outre à remercier votre prédécesseur, M. Ali Treki, d'avoir avec succès dirigé l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Mes remerciements vont également au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses immenses efforts visant à redynamiser le rôle de notre organisation internationale dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

La communauté internationale est toujours confrontée à des défis redoutables qui exigent de renforcer l'action collective, d'intensifier les efforts conjoints dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'envisager sérieusement une réforme responsable et équilibrée de ses organes, afin de lui permettre de jouer efficacement le rôle qui lui incombe au premier chef de s'attaquer aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

De cette tribune, mon gouvernement tient de nouveau à exprimer l'immense regret que suscite l'occupation par l'Iran de nos trois îles : la Grande-Tumb, la Petite-Tumb et Abou Moussa. Nous exigeons que ces îles, leurs eaux territoriales, leur espace aérien, leur plateau continental et leur zone économique exclusive soient restitués aux Émirats arabes unis dont ils font partie intégrante. Toutes les procédures engagées et les mesures prises par les autorités iraniennes depuis le début de leur occupation sont nulles et non avenues et sans effet juridique, quelle que soit la durée de cette occupation.

Nous attendons avec intérêt de voir les parties iraqiennes former un Gouvernement national qui continue de renforcer ses institutions de sécurité et ses institutions politiques et économiques, qui étende son autorité sur tout le territoire de l'Iraq et qui parvienne à une réconciliation nationale complète, la véritable garantie de la stabilisation du processus politique en Iraq et de l'adhésion de toutes les tranches de la société iraqienne, sans exception et sans discrimination.

Tout en nous félicitant du retrait des troupes étrangères d'Iraq, nous condamnons avec fermeté tous les actes de violence et les attentats à la bombe qui ont pris le peuple iraquien pour cible. À cet égard, nous rappelons qu'il est nécessaire de respecter l'intégrité territoriale de l'Iraq, sa souveraineté et son indépendance, et d'éviter toute ingérence dans ses affaires intérieures, afin de préserver son identité arabe et musulmane.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que la paix au Moyen-Orient et le règlement du conflit arabo-israélien seront impossibles tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes. Il est également impératif qu'Israël se retire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, y compris de Jérusalem-Est, du Golan syrien et des autres territoires occupés au Sud-Liban, pour que soit instaurée une paix juste et globale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, et sur la base du principe de l'échange des territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe.

Les Émirats arabes unis se tiennent aux côtés de l'Autorité palestinienne et soutiennent le peuple palestinien dans ses efforts pour réaliser ses objectifs nationaux et restaurer ses droits légitimes inaliénables. Nous saluons les efforts déployés sans relâche par le Président Mahmoud Abbas pour réaliser les intérêts du peuple palestinien et rétablir ses droits.

Nous réaffirmons notre appui à la position adoptée par l'Autorité palestinienne s'agissant des négociations directes avec Israël. Nous nourrissons l'espoir que l'État indépendant de Palestine, avec pour capitale Al Qods Al Charif, puisse voir le jour l'an prochain.

Nous saluons la déclaration faite à l'Assemblée par M. Barack Obama, Président des États-Unis, et son ferme attachement à la réalisation de la paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons également qu'il ait souligné à quel point il importait de faire en sorte que les négociations directes aboutissent d'ici un an à un résultat définitif, et que la Palestine puisse occuper son siège à l'Assemblée générale à la soixante-sixième session. À cet égard, nous comptons sur le rôle efficace des États-Unis, ainsi que sur un appui régional et international en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Notre attachement à la paix comme choix stratégique nous contraint également à condamner les

pratiques du Gouvernement israélien à l'égard du peuple palestinien, notamment sa politique de châtiments collectifs et le blocus inhumain imposé aux Palestiniens dans la bande de Gaza. Nous condamnons également les violations flagrantes israéliennes du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous insistons sur le fait que la poursuite des activités de peuplement et de la confiscation des terres palestiniennes et arabes occupées sont incompatibles avec la recherche de la paix. Israël doit, soit rechercher la paix, soit poursuivre ses activités de peuplement, mais pas les deux à la fois.

Nous tenons à réaffirmer du haut de cette tribune que les Émirats arabes unis continueront de mener leur politique étrangère avec détermination, guidés par les buts de l'ONU et les principes de la Charte, en particulier s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du règlement pacifique des différends internationaux, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du respect des principes du droit international.

Nous poursuivrons notre coopération dans le cadre de partenariats régionaux et internationaux visant à l'édification d'un monde plus sûr, plus stable et plus juste, exempt de toutes formes de terrorisme, de violence, d'extrémisme, de criminalité, de discrimination, de violations des droits de l'homme et de traite des êtres humains ainsi que de toutes formes d'atteinte à la dignité humaine. Nous aspirons toujours à un monde où règne le dialogue, l'interaction, la compréhension mutuelle et la coopération interreligieuse, et la coexistence des civilisations, sans discrimination aucune et sans préjugés malsains, sans haine et dénigrement des religions, un monde où les êtres humains vivent en paix, dans la prospérité et le développement.

C'est sur cette base que nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, partout dans le monde, et nous réaffirmons la nécessité d'intensifier les efforts internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme jusqu'à son élimination.

Le Gouvernement de mon pays joue un rôle actif dans les partenariats et efforts internationaux et régionaux visant à lutter contre le terrorisme, notamment l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous veillerons à resserrer la coopération en matière d'échange d'informations, de

renforcement des capacités et de lutte contre les sources du terrorisme jusqu'à leur assèchement. Nous attendons de tous les autres États qu'ils assument leur part de responsabilité dans l'éradication de ce fléau en augmentation.

Parallèlement, nous nous félicitons des résultats positifs auxquels est parvenu le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire. Nous espérons que les travaux du prochain sommet prévu en République de Corée seront couronnés de succès.

Dans le cadre de nos efforts visant à renforcer la coopération internationale face aux défis du changement climatique et à aider les pays les plus touchés par les effets néfastes de ce phénomène, nous avons pris l'initiative d'un programme de partenariat avec les petits États insulaires en développement du Pacifique. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer ce programme de partenariat et de l'élargir à d'autres pays. Nous espérons que les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques œuvreront à l'obtention de résultats concrets avant la tenue de la prochaine Conférence de Cancún.

Nous sommes heureux aujourd'hui de constater que l'accord sur la création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables est entré en vigueur après sa ratification par le nombre requis d'États parties. En tant que pays hôte de cette organisation, les Émirats continuent à honorer les engagements pris envers l'Agence afin de permettre à cette dernière de s'acquitter effectivement de ses fonctions.

Tout en continuant de mettre en place son programme d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le Gouvernement émirien réaffirme sa volonté de respecter toutes les exigences de non-prolifération nucléaire et de se conformer aux normes les plus élevées de transparence et de sûreté et sécurité nucléaires. Les Émirats arabes unis ont ratifié le Protocole additionnel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons à cet égard des résultats encourageants auxquels ont abouti les travaux de la récente Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité, et nous attendons avec intérêt de voir appliquer les recommandations équilibrées et responsables formulées dans le Document final de la Conférence.

Les Émirats arabes unis, qui veillent à protéger les droits de l'homme dans leurs différents aspects, se félicitent de la création de la nouvelle Entité des

Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes, et de la nomination de la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme. Nous appliquons de nombreux programmes nationaux pour autonomiser les femmes, accroître leur participation aux processus décisionnels et améliorer leur condition.

Nous attachons une grande importance à la question de la traite des êtres humains. Nous nous sommes donc employés à promulguer des lois et à mettre en place des mécanismes nationaux conformément aux obligations qui nous incombent en vertu des accords et des résolutions pertinentes internationales. Nous invitons la communauté internationale à établir une stratégie mondiale intégrée pour éradiquer ce fléau.

Nous appuyons les activités du Forum de l'Alliance des civilisations et nous notons avec satisfaction que sa quatrième session se tiendra dans l'État frère du Qatar l'année prochaine. Nous saluons également les efforts du Qatar pour donner un statut permanent à la Conférence sur le dialogue interconfessionnel, et la décision de l'Émir de l'État du Qatar de créer un centre du dialogue interconfessionnel à Doha.

En conclusion, nous souhaitons que nos délibérations durant cette session soient couronnées de succès.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Tchad.

M. Mahamat (Tchad) : Monsieur le Président, la délégation tchadienne associe sa voix à celles qui l'ont précédée pour vous adresser ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session, et vous assurer de sa disponibilité et de sa collaboration dans l'accomplissement de votre mission.

Je voudrais également exprimer l'admiration de ma délégation à votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, qui a su diriger avec talent les travaux de la soixante-quatrième session.

Notre hommage et notre reconnaissance restent constants à notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le courage et la passion qu'il met à trouver des solutions aux problèmes de l'humanité.

Durant les deux dernières années, le monde entier a déploré et combattu les méfaits des crises financière, alimentaire et énergétique. La coopération internationale qui a sous-tendu cette lutte a été exemplaire et sans précédent. Mais si elle a permis de juguler la crise financière dans les pays riches, les pays pauvres continuent de souffrir des méfaits des crises alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoutent les effets néfastes du changement climatique sur leur environnement.

La République du Tchad se félicite que l'ONU se focalise sur les défis du développement, en l'occurrence la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et leur financement, comme l'atteste la Réunion plénière de haut niveau qui vient de se tenir sur le sujet. Mais nous craignons une fois de plus que les pertinentes recommandations issues de cette réunion restent sans effet.

Notre organisation et la communauté internationale se sont beaucoup préoccupées, ces dernières années, de la crise du Darfour et de ses répercussions sur les relations entre le Tchad et le Soudan. Celles-ci se sont complètement normalisées à la suite de la courageuse décision de M. Idriss Déby Itno de se rendre à Khartoum et de sceller la réconciliation avec son homologue du Soudan, M. Omar Hassan Ahmat Al-Bachir.

Les deux pays ont décidé, entre autres actions concrètes, de mettre en place une force mixte pour sécuriser leurs frontières communes. Ces forces patrouillent le long de la frontière entre les deux pays pour y maintenir la sécurité. Des rencontres de haut niveau se tiennent régulièrement pour faire le point de la situation.

Les deux pays se sont également engagés à n'apporter aucun soutien, de quelque nature que ce soit, aux forces rebelles des deux pays, tout en les invitant à déposer les armes et accepter un règlement politique. La République du Tchad a résolument pris l'option de privilégier la voie du dialogue, comme elle l'a d'ailleurs toujours fait.

Si la normalisation des relations intervenue entre les deux pays est aujourd'hui effective, s'il y a une amorce de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition armée au Soudan, la situation au Darfour mérite encore une attention particulière.

Le Tchad, comme l'ensemble de notre communauté sans doute, rêve de voir la paix s'instaurer

au Soudan, qui s'apprête à vivre un événement politique majeur : le référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan. C'est un événement à haut risque si le processus qui y mène n'est pas maîtrisé et si le scrutin n'est pas organisé dans les conditions optimales d'indépendance, de sécurité et de transparence.

Nous craignons que les ratées de ce processus compromettent la paix et la sécurité au Soudan et dans la sous-région. Cette crainte est confortée par l'appel lancé ce matin par l'archevêque de l'Église épiscopale du Soudan, qui s'est dit préoccupé par les risques sérieux de guerre. En annonçant vouloir faire parvenir ce message à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux Gouvernements américain et britannique, garants des accords de paix, l'archevêque Daniel Deng attire notre attention sur l'importance de ces risques. Nous devons tenir compte de cette légitime inquiétude.

En tout état de cause, la communauté internationale doit savoir que le référendum au Sud-Soudan, quel que soit le résultat, ne manquera d'avoir des répercussions sur le reste de l'Afrique.

Mon pays souhaiterait voir préserver l'unité et l'intégrité du Soudan. Mais les Soudanais sont seuls juges de leur devenir et le Tchad respectera leur choix.

Je voudrais rappeler que de l'autre côté de la frontière soudanaise, à l'est du Tchad, il y a encore 290 000 réfugiés soudanais et 180 000 déplacés tchadiens depuis le déclenchement de la crise du Darfour en 2003. Ils sont établis dans des conditions environnementales et sociales précaires, sans oublier le sort des populations d'accueil qui méritent également une attention plus accrue afin de rétablir l'équilibre naturel rompu par cet afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées.

En prévision du retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), le Tchad a pris l'engagement d'assumer par ses propres forces la protection de ces réfugiés et déplacés intérieurs, ainsi que celle du personnel humanitaire des Nations Unies et du personnel associé. C'est ainsi qu'en application de la résolution 1923 (2010) du 25 mai 2010 adoptée par le Conseil de sécurité, le Gouvernement a élaboré un plan de pérennisation pour assurer l'appui aux éléments du Détachement intégré de sécurité (DIS), qui remplaceront les forces de la MINURCAT. Le DIS, faut-il le rappeler, est une force composée entièrement d'éléments nationaux de la gendarmerie et de la police qui a pour mission d'assurer le maintien de l'ordre et le

respect de la loi dans les camps des réfugiés et les sites regroupant les personnes déplacées internes, et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires.

Le respect des obligations sécuritaires et humanitaires au Tchad amène le Gouvernement à faire des efforts financiers de l'ordre de 12 millions de dollars par mois, sans compter le coût des opérations de sécurisation de la frontière dans le cadre des forces mixtes tchado-soudanaises.

L'appui logistique de sécurisation et la gestion des besoins de l'espace humanitaire nécessitent la conjugaison des efforts de tous. Aussi, le Gouvernement entend-il organiser au Tchad dans les prochains jours une concertation avec tous ses partenaires sur le sujet afin de mobiliser les appuis logistiques et financiers nécessaires au DIS.

Nous profitons de cette tribune pour réitérer, une fois de plus, la disponibilité du Gouvernement de la République du Tchad de continuer à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour toutes les initiatives salutaires de paix et de sécurité à l'est du Tchad, en République centrafricaine et au Darfour. À cet effet, le Tchad se réjouit de la tenue de la réunion sur la République centrafricaine, en marge du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous espérons que cette importante rencontre a permis à la communauté internationale de comprendre l'ampleur des défis auxquels est confronté ce pays et de l'assister efficacement tant dans l'organisation des prochaines élections que dans le maintien de la paix sur l'ensemble de son territoire.

Nous croyons également qu'avec l'arrêt des incursions armées dans cette zone, le phénomène de recrutement des enfants soldats connaîtra des résultats satisfaisants. Le Gouvernement a, pour sa part, pris la ferme résolution d'éradiquer ce phénomène, longtemps entretenu par les groupes armés. C'est fort de cette volonté manifeste que mon pays a abrité en juin dernier, une conférence régionale dont l'objet est de mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés. Sa contribution aux côtés de l'Union africaine et de l'ONU est totale à cet effet.

Sur le plan politique national, un climat de confiance règne entre le Gouvernement et l'opposition démocratique depuis la mise en application de l'accord politique du 13 août 2007, ce qui a permis aux différents acteurs politiques de s'entendre sur la conduite du processus électoral en cours dans notre pays. Une

commission électorale nationale indépendante paritaire chargée d'organiser les différentes consultations électorales locales et nationales a été mise en place et a arrêté le calendrier des élections locales, législatives et présidentielles au premier trimestre 2011.

Sur le plan du développement, le pays a consacré 60 % des ressources additionnelles de son pétrole aux secteurs sociaux et aux infrastructures de base devant constituer les fondements de son développement socioéconomique. Toutefois, les besoins de financement pour les OMD en 2008-2011 font ressortir une lacune de plus de 3,5 milliards de dollars. Cependant, ces ressources financières nationales restent malheureusement en deçà de nos besoins. Des ressources additionnelles nous sont donc indispensables pour financer notre développement. C'est pourquoi, nous en appelons au soutien des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, pour l'atteinte du point d'achèvement par rapport à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

En dépit de toutes ces difficultés, le Gouvernement a mis en place une politique sociale basée sur l'accès gratuit à l'éducation et l'exemption de tous les frais liés à la santé maternelle, aux maladies du VIH/sida et au paludisme.

Sur le plan environnemental, le Tchad a pris des mesures fermes de protection de l'environnement, au nombre desquelles l'interdiction de la coupe abusive de bois vert en vue de conserver nos forêts et savanes et de lutter contre la désertification.

En outre, le Tchad a abrité en juin dernier le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement, sur la création de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte et son programme, organisé par les pays du Sahel. Cet honneur lui est revenu à cause de son rôle de pionnier dans le domaine du reboisement à grande échelle dans la région. Un programme national dit « Ceinture verte », consistant à planter plus de 10 millions d'arbres par an dans tout le pays a vu le jour en 2009. Mais au-delà de l'aspect sous régional, ces programmes s'intègrent parfaitement dans les initiatives de lutte mondiale contre les méfaits des changements climatiques. Ils méritent à ce titre l'appui de la communauté internationale.

Le Tchad abritera également en octobre prochain, le huitième Forum mondial sur le développement durable avec pour thème « Sauver le lac Tchad », ce patrimoine mondial qui est en voie de disparition. Le Lac Tchad qui a rétréci de 25 000 kilomètres carrés à

moins de 2 500 kilomètres carrés en 40 ans, est l'exemple type des conséquences désastreuses du changement climatique. Je profite de cette tribune pour inviter toutes les bonnes volontés à participer massivement à ce forum.

Sur les questions internationales et par rapport à la recrudescence inquiétante des actions terroristes dans plusieurs régions d'Afrique et dans le monde, nous exprimons notre totale réprobation et notre ferme condamnation face à ces violences gratuites qui mettent en danger la paix et la quiétude de citoyens innocents.

Entre Israël et la Palestine, notre position reste constante quant au soutien aux efforts de notre organisation et du Gouvernement des États-Unis en vue de l'aboutissement d'un accord de paix permettant la coexistence pacifique entre deux États souverains. À cet effet, nous soutenons le Président Barack Obama dans la courageuse démarche qu'il mène en ce moment entre les deux parties et espérons de tout cœur que sa mission soit couronnée de succès.

Notre monde a considérablement changé au cours de ces 20 dernières années. Les peuples et les États aspirent à plus de bien-être, de liberté et de justice. Notre organisation commune doit porter ces aspirations, qui constituent sa vocation première. C'est pour cette raison que mon pays vous appelle une fois de plus à engager sans tarder la réforme du Conseil de sécurité en vue d'une intégration de l'Afrique. La communauté internationale ne doit pas se satisfaire de cette marginalisation du continent africain, qui a également tant de choses à offrir au monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maxine Pamela Ometa McClean, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} McClean (Barbade) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

Le thème de la session actuelle, à savoir le rôle de l'ONU, le multilatéralisme et la gouvernance mondiale, tombe à point nommé et permet d'étudier les problèmes complexes auxquels se heurte la communauté mondiale aujourd'hui. En outre, il se prête à une exploration des solutions possibles à ces

problèmes et à un rétablissement du rôle central de l'ONU et de ses organes.

Il y a une semaine, les dirigeants des quatre coins du monde se sont réunis et ont confirmé que le consensus mondial sur le programme de l'ONU en matière de développement restait intact. Ils ont promis de n'épargner aucun effort pour garantir la réalisation de la promesse collective que nous avons faite aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

La Barbade partage le point de vue du Secrétaire général, à savoir que les objectifs du Millénaire pour le développement doivent servir de « plan pour l'élimination de la misère » (A/65/PV.3). Les objectifs sont au cœur du programme mondial pour le développement. Ils représentent notre vision commune d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, dans lequel tous les êtres humains puissent jouir d'une vie meilleure et plus sûre. Ces 10 dernières années, ces priorités partagées et approuvées à l'échelle mondiale ont inspiré des efforts extraordinaires de la part des gouvernements comme des acteurs non étatiques.

L'heure n'est pas à la complaisance. La progression vers la réalisation de ces objectifs reste mitigée et, si la réussite reste à notre portée, elle n'est en aucun cas acquise. Notre tâche commune est donc de convertir ce consensus sans précédent en action collective sur tous les fronts et de mettre en œuvre immédiatement ce qui a été convenu pour garantir que nous atteindrons nos objectifs d'ici à 2015. Si nous échouons, l'emphase verbale du Document final que nous avons adopté il y a quelques jours ne fera que nous rappeler une nouvelle fois que les besoins de l'être humain sont négligés et nos promesses non tenues.

Cette démonstration de solidarité mondiale face à une incertitude économique inégalée nous rappelle que l'ONU est un instrument précieux et indispensable pour ses États Membres et pour les peuples du monde alors que nous cherchons à relever les défis de notre époque. Nous n'avons peut-être pas atteint le même niveau de consensus à propos de tous les problèmes mondiaux pressants, mais la Barbade ne peut envisager la perspective d'un monde sans une organisation telle que celle-ci. Aucune autre entité ne peut mobiliser une volonté politique mondiale et une action concertée autour de causes communes, et donner une voix à ceux qui n'en ont pas comme le fait l'ONU.

Marqués par l'expérience amère de deux guerres mondiales et d'une grande dépression, les fondateurs de cette organisation ont eu la prévoyance et la sagesse de reconnaître que seuls le multilatéralisme et un système solide et efficace de gouvernance mondiale, dans lequel l'ONU occuperait une place centrale, pouvaient permettre de maintenir une paix durable et de faire respecter le droit international.

Nous sommes aujourd'hui témoins d'un monde qui est plus interdépendant et interconnecté, mais en réalité plus profondément divisé que jamais. La Barbade estime que l'amélioration et le renouvellement du système de gouvernance mondiale doivent être élevés au rang de priorités mondiales absolues. Monsieur le Président, à cet égard, la Barbade appuie pleinement l'initiative que vous avez prise d'aborder cette question pendant la soixante-cinquième session. Nous devons faire le point et lancer une réflexion globale et approfondie sur le système de gouvernance mondiale, y compris l'ONU et ses organes, pour veiller à ce qu'il concrétise véritablement la vision de nos prédécesseurs et serve les intérêts de toute l'humanité, en particulier les pauvres et les vulnérables.

Fournir les biens collectifs mondiaux tels que la stabilité économique et financière mondiale; garantir la promotion et la protection des droits de l'homme; maintenir la paix et la sécurité internationales; et assurer la préservation de l'environnement : ces problèmes ne peuvent être réglés par les États à eux seuls, ou même par des coalitions d'États volontaires. La recherche de solutions efficaces à ces problèmes et la mobilisation de l'action collective fournissent la raison la plus immédiate et la plus évidente d'améliorer la gouvernance mondiale et de renforcer la coopération multilatérale.

Comme l'a déclaré le Président des États-Unis, Harry Truman, le 25 avril 1945, à la naissance de cette organisation, dans son allocution prononcée lors de la session d'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, qui a eu lieu à San Francisco :

« Les différends entre les hommes, et entre les nations, ne disparaîtront jamais. En fait, s'ils sont maintenus dans des limites raisonnables, ces désaccords sont en réalité salutaires. Tout progrès débute par des divergences d'opinions et se poursuit alors que les différends sont réglés grâce à la raison et l'entente mutuelle. »

Le renouvellement de la vision de nos prédécesseurs doit commencer avec l'ONU et s'étendre à toutes les organisations qui ont un rôle à jouer dans la gouvernance mondiale.

Pendant cette session, nous devons finaliser le projet de réforme du Conseil de sécurité, qui dure depuis des décennies. Si le Conseil veut conserver sa légitimité unique, il doit devenir plus représentatif de la communauté internationale dans son ensemble, mais également des réalités géopolitiques actuelles.

Il faut également veiller à ce que les méthodes de travail du Conseil soient conformes aux normes les plus élevées de transparence, de responsabilité et d'efficacité. Il est nécessaire d'accroître sensiblement son ouverture aux pays non membres.

La Barbade continue de croire qu'il faudrait augmenter le nombre de sièges permanents et non permanents au Conseil, et accorder au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde et au Japon le statut de membres permanents. Il faut également attribuer davantage de sièges au Groupe africain.

Une prospérité future soutenue et générale exigera des réformes importantes de la gouvernance économique mondiale, ainsi que de nouvelles conceptions du développement économique mondial. La crise financière et économique mondiale a mis en évidence le degré d'interconnexion des marchés financiers ainsi que leurs vulnérabilités intrinsèques. S'il n'existe pas de précédent au niveau actuel d'intégration financière et économique mondiale, les politiques, les règles et les institutions établies pour régir ces processus ont un champ d'application majoritairement national, et les mécanismes mondiaux sont hautement compartimentés.

Nous ne pouvons plus reporter la tâche qui consiste à réformer les institutions responsables de la gouvernance économique et financière mondiale. Celles-ci doivent être mieux équipées de manière à pouvoir relever le défi d'un monde extrêmement interdépendant. À cet égard, la Barbade se félicite que le Groupe des Huit soit ouvert à la participation d'économies en développement et d'économies émergentes et que le Groupe des Vingt (G-20) ait été désigné comme l'instance principale pour la coopération économique internationale.

Nous reconnaissons le rôle important joué par le G-20 dans la stabilisation de l'économie mondiale. Nous prenons acte de son programme ambitieux visant

à rétablir la croissance mondiale et à mettre en œuvre les réformes nécessaires des systèmes financiers mondiaux. Le G-20 doit toutefois considérablement multiplier ses contacts avec les pays non membres, y compris les plus petits membres de la communauté internationale, en particulier lors de l'examen de problèmes affectant la viabilité et la survie des économies de ces pays. En outre, ce groupe doit également jouer un véritable rôle moteur pour sortir l'Organisation mondiale du commerce de l'impasse dans laquelle elle se trouve et faire en sorte que le Cycle de négociations de Doha pour le développement soit couronné de succès. Il doit également œuvrer à l'accélération du rythme des réformes des institutions de Bretton Woods.

Les petits États jouent depuis toujours un rôle central dans la détermination de la gouvernance mondiale et notre voix ne doit pas être étouffée dans le cadre des efforts de réforme du système actuel. La Barbade apportera sa contribution. C'est dans le contexte de l'articulation du rôle et de l'importance du multilatéralisme ainsi que dans celui d'une ONU forte et efficace que je placerai la réponse que mon pays apporte à ces problèmes mondiaux. Je mentionnerai également les stratégies que notre petit pays doit établir pour jouer son rôle dans la famille des nations. La Barbade est un petit État insulaire en développement classé dans la catégorie des pays en développement à revenu intermédiaire. Les vulnérabilités importantes de notre pays sont rendues réelles par le spectre des changements climatiques et des catastrophes naturelles qui y sont associées, par les conséquences des récentes crises financières et économiques et par la menace que posent les réseaux criminels transnationaux. Mon pays entend occuper la place qui lui revient dans un monde marqué par des problèmes économiques, environnementaux et sociaux de plus en plus complexes. Nous occupons notre place dans un monde où la famille des Nations Unies continue de constater une interdépendance économique et à une mondialisation croissantes, deux phénomènes qui remettent en cause la souveraineté nationale.

La Barbade partage la vision de l'ONU d'un monde capable de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de dépasser ces objectifs. Nous sommes déterminés à lutter contre le fléau du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. En tant que petit État insulaire en développement pauvre en ressources naturelles, nous avons accompli des progrès considérables en matière de développement humain,

principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Nous avons ainsi hiérarchisé nos stratégies en fonction de l'importance des problèmes mondiaux de manière à placer la population au premier plan. Les succès que nous avons remportés à ce jour s'expliquent par notre investissement dans notre ressource principale – notre peuple. Dans la logique de l'attention prioritaire que nous accordons au développement humain de notre peuple et compte tenu des dangers qui menacent notre population, nous avons appuyé la résolution 64/265, intitulée « Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles », présentée par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en 2009. Les efforts que nous déployons en vue d'atteindre notre objectif final de mise en place d'une économie verte illustrent notre action. Une économie verte constitue selon nous un moyen de transformer notre économie de manière à instaurer un développement durable. Notre attachement à un développement centré sur l'homme se trouve au cœur de ce modèle économique et social. La mise en adéquation de notre stratégie de développement avec cette approche particulière permet d'assurer sa conformité non seulement avec nos obligations mondiales mais aussi, et surtout, avec nos valeurs nationales, et ce, dans l'intérêt de tous nos citoyens.

Au moment où la communauté internationale s'efforce de définir le concept d'économie verte, la Barbade a adopté une définition simple de ce modèle : un système intégré de production, de distribution, de consommation et de traitement des déchets dont l'élément fondamental consiste à tenir compte de la fragilité des petits écosystèmes insulaires. C'est sur ce principe que reposent les mesures politiques mises en œuvre pour protéger les ressources naturelles, les choix en matière d'activités économiques et d'investissement, l'élaboration des programmes de développement humain et la facilitation des stratégies de développement des marchés d'exportation.

Dans la perspective d'une économie verte, le Gouvernement barbadien évalue les possibilités de transition vers une telle économie ainsi que les difficultés que pose ce processus. Nous concentrons nos efforts sur des secteurs prioritaires – tourisme, agriculture, transports et logement – ainsi que sur les questions intersectorielles des ressources en eau, de l'énergie et des déchets. En outre, nous avons établi un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour faciliter la transition vers une économie verte, en nous appuyant sur des initiatives

déjà lancées à la Barbade en faveur d'une utilisation efficiente des ressources et de la promotion de modes de consommation et de production durables. Nous pensons que notre expérience de la transition vers une économie verte servira de modèle utile à d'autres petits États insulaires en développement et à d'autres petites économies et nous avons l'intention de partager notre expérience unique avec la communauté internationale dans le cadre des préparatifs de la Conférence Rio+20 qui se tiendra en 2012.

Les efforts déployés par la Barbade pour transformer son économie en une économie verte et parvenir au développement durable risquent d'être entravés si la communauté internationale ne mène aucune action mondiale ambitieuse et urgente pour faire face aux changements climatiques. Le phénomène des changements climatiques continue de menacer gravement la survie et la viabilité de la Barbade et d'autres petits États insulaires en développement. Alors même que la science laisse prévoir une détérioration de la situation, les émissions mondiales continuent d'augmenter et les chances de parvenir à un accord garantissant une sécurité juridique en matière de lutte contre les changements climatiques semblent faibles. Il est évident que l'objectif d'un document final juridiquement contraignant, ambitieux et de portée générale, ne sera pas atteint à Cancún (Mexique) en décembre de cette année. La Barbade estime toutefois que les conclusions de fond de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent démontrer que la communauté internationale demeure déterminée à relever le plus grand défi de notre époque. À cet égard, cette conférence doit permettre de : hiérarchiser les besoins des plus vulnérables, particulièrement en ce qui concerne les mesures d'adaptation à ces changements et leur financement; achever l'examen de questions sur lesquelles il existe un large consensus et fournir des orientations et des éclaircissements sur les questions complexes; et apporter la preuve que des progrès ont été accomplis dans le versement des 30 milliards de dollars promis à Copenhague au profit du Fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques. Il est également essentiel pour le succès de la Conférence de Cancún de convenir des modalités, du moment et du lieu de la finalisation future d'un accord international sur le climat qui soit ambitieux et juridiquement contraignant.

En 1994, la Barbade a eu le grand honneur d'accueillir la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme constituent toujours des documents d'orientation essentiels pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Barbade accueille favorablement le document final adopté récemment lors de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice et espère que cela amènera la communauté internationale à renouveler son engagement à appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement. La Barbade juge très préoccupant que, 18 ans après la reconnaissance internationale du cas particulier des petits États insulaires en développement, à Rio, notre vulnérabilité sans pareille et spécifique soit remise en cause. La Barbade n'entend pas renégocier le cas particulier des petits États insulaires en développement mais elle invite instamment la communauté internationale à se concentrer sur la prise de mesures significatives et concrètes pour renforcer la capacité d'adaptation de ces pays et promouvoir leur développement durable.

Le séisme qui a dévasté Haïti en janvier 2010 nous rappelle de manière cruelle que les États insulaires sont vulnérables aux catastrophes naturelles. Au lendemain de ce tremblement de terre, le Gouvernement barbadien a fourni une aide financière et des secours et a détaché du personnel médical et des agents de sécurité au sein de l'équipe de secours de la CARICOM. Pour qu'Haïti puisse pleinement tirer parti de son potentiel, la communauté internationale doit rester totalement engagée dans ce pays et les nombreuses promesses d'assistance financière et technique doivent être honorées en temps voulu. Nous pouvons assurer au Gouvernement et au peuple haïtiens que la Barbade continuera de participer à la phase de reconstruction. Notre engagement est toujours aussi fort et nous apporterons notre contribution au développement à long terme d'Haïti. Nous demandons à tous ceux qui ont mobilisé des ressources en faveur d'Haïti d'œuvrer avec des pays tels que la Barbade et en collaboration avec le Gouvernement et le peuple haïtiens à la reconstruction de ce pays.

Une ONU réformée aura un rôle bien déterminé à jouer pour aider des pays tels que la Barbade. L'économie modèle visée par la Barbade ne peut être mise en place par une action unilatérale.

Comme il a été dit précédemment, le rôle de l'ONU est clair. Elle doit produire les modèles à adopter et servir de catalyseur pour agir; elle doit faire œuvre de médiation là où les conflits éclatent; elle doit veiller à ce que le système économique et financier mondial soit réformé pour le rendre inclusif, transparent et propice aux aspirations de développement des pays les moins avancés et des pays plus développés; elle doit aussi faciliter la coopération Sud-Sud, en appuyant les efforts qu'entreprennent ces pays pour mettre en commun les expériences pertinentes et les solutions trouvées au niveau national.

La Barbade partage votre vision, Monsieur le Président, d'une ONU forte, ouverte et sans exclusive, garante de la gouvernance mondiale. La Barbade demeure fermement convaincue que la responsabilité de fixer des règles et de prendre des décisions fondamentales sur les questions de portée internationale relève de la compétence de l'ONU, compte tenu de sa prééminence en tant que seule instance légitime de l'action mondiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Moctar Ouane, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

M. Ouane (Mali) : C'est pour moi un grand privilège et un insigne honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, qui, en raison d'un calendrier particulièrement chargé du fait de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance du Mali, n'a pu être présent parmi nous aujourd'hui. Il m'a expressément chargé de transmettre à l'Assemblée ses sincères salutations ainsi que ses vœux de plein succès pour les travaux de la présente session.

Je voudrais d'emblée vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection constitue, certes, un hommage rendu à vos éminentes qualités professionnelles, mais traduit également la reconnaissance unanime par la communauté internationale de l'engagement de votre pays, la Suisse, pays ami du Mali, en faveur des idéaux de notre Organisation. Je tiens à vous assurer de l'appui constant de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Qu'il me soit permis d'exprimer notre haute appréciation à votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam

Treki, pour son profond dévouement et la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. De même, je voudrais saluer le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts constants et son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de notre Organisation.

Le 28 septembre 1960, quelques jours seulement après la proclamation de son indépendance, mon pays, le Mali, devenait Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, 28 septembre 2010, 50 ans après, jour pour jour, je voudrais, à cette tribune, réaffirmer avec force et conviction l'engagement de la République du Mali à promouvoir les principes et idéaux énoncés dans la Charte, à établir des relations amicales avec toutes les nations du monde, à promouvoir la coopération internationale et à contribuer à l'avènement d'un monde de paix, de justice et de progrès.

Aujourd'hui, certes, un Mali nouveau est en marche. Sous la direction du Président Amadou Toumani Touré, ce Mali nouveau réalise des progrès continus pour son développement et le mieux-être de son peuple; consolide chaque jour davantage les acquis d'une démocratie apaisée dont l'exemplarité est saluée à travers le monde; et renforce de plus en plus sa présence en Afrique et sur la scène internationale. Aujourd'hui, 28 septembre 2010, ici et maintenant, j'apporte aux peuples du monde : aux gouvernements des pays amis, aux partenaires de développement du Mali, le salut et les remerciements de mon pays, et je leur renouvelle la solidarité et l'engagement de la République du Mali dans notre quête commune d'un monde meilleur.

M. Ntwaagae (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

Notre débat général s'ouvre opportunément sur le thème de la réaffirmation du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. À cet égard, le Mali réitère d'emblée sa foi en la capacité de notre Organisation de jouer un rôle de catalyseur dans le cadre du processus de démocratisation de la gouvernance mondiale. Dans cette perspective, mon pays, le Mali, plaide pour une réforme de l'architecture financière et économique mondiale, seule manière d'éviter l'occurrence de crises encore plus profondes. De même, le Mali considère qu'une représentation juste et équitable de toutes les régions du monde doit être assurée au sein de notre

Organisation, notamment à travers la réforme du Conseil de sécurité.

À cet égard, le Mali réaffirme son adhésion au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, et appuie pleinement la revendication de l'Afrique de deux sièges permanents et de cinq sièges non permanents. Le Conseil ainsi réformé refléterait mieux les réalités géopolitiques du monde actuel, contribuant ainsi à réparer l'injustice historique faite à l'Afrique, seule région du monde ne disposant pas d'un siège permanent au Conseil de sécurité. Dans la même veine, le Mali continuera d'œuvrer, de concert avec tous les autres États Membres, au renforcement de l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité et à la revitalisation de l'Assemblée générale.

À seulement cinq ans de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et malgré les efforts inlassables déployés par de nombreux pays en développement, des millions de personnes à travers la planète attendent toujours la traduction en actes concrets de la Déclaration du Millénaire. La Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui vient de s'achever aura été une occasion utile pour les chefs d'État et de gouvernement d'évaluer les progrès enregistrés dans divers domaines, de tirer les enseignements des meilleures pratiques et de définir les perspectives visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Pour sa part, la République du Mali s'est résolument engagée à réaliser de façon durable les objectifs du Millénaire pour le développement, à travers l'adoption d'un plan décennal 2006-2015 et la mise en œuvre du cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté et du projet de développement économique et social, qui mettent l'accent, notamment, sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé.

Du haut de cette tribune, je voudrais inviter la communauté internationale à continuer d'accompagner nos efforts dans l'application de ces différentes politiques de développement économique et social, tant nous sommes encouragés par les résultats des stratégies précédentes. C'est qu'en effet, la mise en œuvre de ces stratégies a permis de faire passer le taux brut de scolarisation de 64 % en 2002 à 80 % en 2008. Le taux de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui était de 229 ‰ en 2001, a été réduit à 191 ‰ en 2006,

tandis que la prévalence du VIH/sida, qui était de 1,7 % en 2001, a été ramenée à 1,3 % en 2006. À cet égard, le Mali considère qu'il est primordial d'accélérer la mise en œuvre des engagements souscrits lors des grandes conférences internationales, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de Bruxelles, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade et la Conférence sur les pays en développement sans littoral d'Almaty.

Les changements climatiques constituent, assurément, l'un des défis majeurs actuels qui préoccupent la communauté internationale. Aujourd'hui plus que jamais, la survie de notre planète se trouve menacée par des calamités naturelles causées par ce phénomène qui affecte gravement les conditions de vie dans les pays en développement comme le mien, à travers, en ce qui concerne le Mali, l'avancée du désert, l'ensablement du fleuve Niger, la détérioration de l'écosystème, la réduction de la période hivernale et une mauvaise répartition des pluies. C'est pourquoi le Mali ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste contribution à la recherche d'un accord global et contraignant sur le changement climatique. Dans le même ordre d'idées, mon pays aura l'honneur d'accueillir, en novembre 2010, un forum régional sur le développement durable.

La pandémie du sida, qui continue à hypothéquer les efforts de développement dans de nombreux pays, constitue aussi l'une des plus grandes menaces à la survie de l'espèce humaine ainsi qu'à la sécurité globale dans le monde. Conformément à la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, à l'Engagement de Brazzaville pour un accès universel au traitement en Afrique ainsi qu'à la Déclaration de Lomé sur le VIH/sida, le Mali a entrepris un vaste programme de réforme multisectorielle tant au plan institutionnel qu'opérationnel. Ce programme fait obligation à tous les secteurs, notamment public, privé et de la société civile, de mieux s'organiser, de mieux gérer les activités de lutte contre le sida, de produire des résultats et de rendre compte à la nation.

Les menaces nouvelles à caractère transnational que constituent le trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains et le terrorisme compromettent dangereusement la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit y faire face

résolument, c'est-à-dire agir vite et efficacement. Comme je l'ai souligné à l'occasion du deuxième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qu'a effectué l'Assemblée générale, le 8 septembre 2010, le Mali, pour ce faire vient de se doter d'une nouvelle stratégie pour lutter contre l'insécurité et le terrorisme. Cette nouvelle stratégie vise, d'une part, à renforcer nos capacités nationales, à travers la mise en œuvre d'actions vigoureuses en matière de sécurité et de développement communautaire et, d'autre part, à promouvoir une coopération régionale efficace avec l'engagement solidaire des États de la région sahélo-saharienne et l'appui de la communauté internationale. Participe de la même dynamique, l'initiative du Président de la République du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, d'organiser au Mali une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région sahélo-saharienne.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est, et demeure, une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Sans la paix, il ne saurait y avoir ni développement ni prospérité. C'est pourquoi le Mali demeure fermement attaché aux idéaux de paix et de stabilité, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. À cet égard, nous nous félicitons des progrès enregistrés dans les domaines de la reconstruction et de la réconciliation nationale, de la consolidation de la paix et du processus de transition démocratique, notamment en Guinée-Bissau, en République de Guinée, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo.

Au Moyen-Orient, tout en réaffirmant notre solidarité agissante avec le peuple frère palestinien dans sa lutte courageuse pour la création d'un État indépendant et souverain, avec comme capitale Al Qods Al Charif, nous suivons avec une attention soutenue l'évolution de la situation dans cette partie du monde et continuerons d'appuyer les résolutions pertinentes des Nations Unies y relatives.

Pour conclure, je voudrais réitérer notre solidarité au peuple frère d'Haïti dans son œuvre de reconstruction du pays, de même que notre profonde sympathie aux victimes de phénomènes naturels qui ont endeuillé la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Russie et d'autres pays, notamment africains. Des millions de personnes à travers le monde continuent de placer leur espoir en l'Organisation des Nations Unies. En tant que communauté des nations, nous n'avons pas le droit de les décevoir. Nous avons l'obligation de garantir aux

générations futures un développement durable qui les préserverait du fléau de la guerre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre délégué aux affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Sergei Aleinik.

M. Aleinik (Bélarus) (*parle en russe*) : La teneur des débats et des décisions adoptées à la Réunion plénière de haut niveau a clairement démontré que nous ne pourrions surmonter les divers problèmes, défis et menaces auxquels nous faisons face, aussi complexes et dangereux qu'ils puissent être, qu'en agissant ensemble. Le monde a connu de profondes mutations au cours de ces 10 dernières années et notre capacité d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations sur tous les continents s'est accrue. Nous avons assisté à des changements dans les relations internationales, notamment le renforcement d'un dialogue constructif et marqué par le respect mutuel entre les États, et la mise en place d'un nouveau partenariat mondial se poursuit. Toutes les conditions sont réunies pour qu'à la présente session nous soyons en mesure d'élaborer un plan de coopération internationale sur toutes les questions stratégiques mentionnées dans le Document final du Sommet. Il convient d'accorder une attention particulière au domaine économique et financier, car il est directement lié à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pouvons atteindre ces objectifs, même dans la situation actuelle, si les ressources financières, les compétences et les technologies nécessaires sont mobilisées à l'appui du développement. Les efforts déployés jusqu'à présent sont insuffisants. Quand on analyse objectivement la situation actuelle, on constate que les principaux pays développés ont dépensé des milliers de milliards de dollars pour soutenir leurs économies. Certes, cela a donné des résultats, mais sur cette toile de fond, il est devenu évident que l'aide publique au développement et l'assistance technique internationale restent insuffisantes par rapport aux besoins réels des pays en développement et des pays en transition. Les pays développés ont adopté des mesures protectionnistes. Il y a eu des pressions sur les prix de nombreuses catégories sensibles de biens dans les petits pays et les pays intermédiaires. Dans ce contexte, les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être réguliers.

D'une manière générale, le Bélarus appuie les efforts du Groupe des Vingt (G-20) et du Groupe des

Huit (G-8) pour surmonter la crise économique mondiale, mais nous devons partir du principe que les grands pays membres de ces clubs promeuvent avant tout leurs intérêts propres. L'Assemblée générale doit prendre les mesures nécessaires pour perfectionner la panoplie d'instruments économiques utilisés par le système des Nations Unies dans son ensemble. Sinon, notre organisation ne sera pas en mesure de jouer un rôle important dans la gestion de l'économie mondiale et les petits pays et ceux de taille moyenne n'auront aucune prise sur ces processus.

Premièrement, nous devons poursuivre le processus consistant à moderniser les travaux des institutions de Bretton Woods, à renforcer leur potentiel et à accroître le rôle des pays en développement et des pays à économie en transition dans la prise de décisions de leurs organes directeurs. Bien qu'elle ne soit peut-être pas en mesure d'influer directement sur ce processus, l'Assemblée générale doit faire entendre sa voix à ce propos. Nous pensons ici aux organes où tous les pays, sans exception, peuvent présenter leurs positions et soumettre des propositions pertinentes.

Des efforts considérables ont été déployés en 2005 et 2006 pour améliorer les travaux du Conseil économique et social, pour que, d'organe coordonnant les travaux des commissions et comités thématiques dans les sphères économiques et sociales, il devienne un organe qui adopte des décisions et des recommandations politiques dans ces domaines. Certains progrès ont, de toute évidence, été réalisés à cet égard; ils ne sont toutefois pas suffisants pour atteindre d'ici à 2015 les indicateurs espérés en ce qui concerne la mise en œuvre des tâches stratégiques requises par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Conseil économique et social demeure inchangé : il n'est pas devenu un organe économique à part entière du système. Nous proposons donc que pendant les cinq années restantes, le Conseil accorde une attention particulière à chacun des OMD et formule des recommandations appropriées à l'Assemblée générale et aux États Membres.

Le Bélarus, qui est candidat au Conseil économique et social en 2011, est disposé à participer activement à ces efforts.

Nous ne pourrions pas atteindre les OMD si nous ne créons pas une structure forte et concrète pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Nous nous félicitons sur ce point du dialogue

intergouvernemental accru sur le renforcement de la cohérence des activités opérationnelles menées par les institutions des Nations Unies et des mesures qui ont été prises pour réformer le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes. Outre le renforcement des institutions, il faut améliorer le financement des organismes qui mènent des activités opérationnelles. Nous avons entendu, dans cette salle, de nombreuses déclarations portant sur les travaux du G-8 et du G-20 et les initiatives qu'ils prennent pour trouver des stratégies de financement novatrices. Nous avons entendu l'Union européenne nous faire part de son intention de veiller à respecter les engagements qu'elle a pris en matière d'aide publique au développement. Nous espérons que ces mesures seront mises en œuvre.

Le Bélarus, comme de nombreuses autres délégations présentes dans cette salle, est préoccupé par l'état d'avancement du Cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha, étant donné notamment le fait que récemment les pays développés ont eu tendance à se montrer plus fermes ce dont pâtissent tout particulièrement les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire. Voilà plus de 10 ans que des pourparlers sont en cours concernant l'accession d'environ 30 États à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Est-ce normal à l'heure où l'on parle de la nécessité de veiller à ce que les États progressent vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en place un système commercial véritablement multilatéral? Il y a là une vraie discrimination à l'égard de certains États. Nous pensons donc que les règles d'adhésion à l'OMC doivent être examinées et simplifiées pour ces pays.

Si nous voulons vraiment que l'ONU gère les processus mondiaux, les résolutions de l'Assemblée générale sur le rôle du commerce international comme stimulateur du développement doivent davantage viser à obtenir des résultats à long terme et surtout elles doivent formuler des recommandations sur les mesures collectives qu'il faut prendre d'urgence pour mettre en place un système commercial multilatéral qui réponde aux besoins de notre monde moderne.

L'Assemblée générale doit envoyer un signal politique très clair aux parties qui prendront part aux prochaines négociations de Cancún sur l'élaboration d'un nouvel accord international devant remplacer celui de Kyoto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons pu constater cette année combien les mesures adoptées dans ce domaine

sont insuffisantes. L'absence quasi totale de mesures collectives ciblées prises par la communauté internationale pourrait avoir des conséquences irréversibles. Si les États sont disposés à établir un partenariat véritable pour éviter le pire, l'Assemblée générale devra adopter une résolution sur le problème des changements climatiques et formuler des recommandations et des propositions pertinentes avant l'ouverture le 29 novembre de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est temps de mettre fin aux ambitions rivales s'agissant du changement climatique. Le Bélarus a fait l'expérience du faible degré de coopération entre les pays et du peu de respect qu'ils accordent aux intérêts des autres. En conséquence de quoi nos tentatives d'adopter, sur une base volontaire, des limites quantitatives beaucoup plus strictes en vertu du Protocole de Kyoto, et de contribuer ainsi à l'objectif commun de sauvegarder le climat, n'ont jusqu'à présent pas porté leurs fruits. L'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto présenté par le Bélarus n'est toujours pas entré en vigueur.

La question de la sécurité énergétique mondiale et du développement d'une économie dite verte est étroitement liée à celle de la sauvegarde du climat. De nombreux États ont déjà acquis une expérience considérable s'agissant de mettre en place des économies durables faiblement émettrices de carbone. Parallèlement, beaucoup d'États ne disposent toujours pas de technologies non polluantes, ce qui freine leur développement. De toute évidence, ni le système des Nations Unies ni une autre organisation internationale ne peut régler du jour au lendemain ce problème par ses propres moyens. Créer un mécanisme de coopération international prometteur visant à élargir l'accès des pays aux technologies de pointe en matière d'énergies, notamment celles relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ne sera possible que grâce à un partenariat véritable, sous la direction de l'ONU et des États qui ont le mieux réussi à mettre en place une économie verte.

Le Bélarus a déjà fait une contribution importante à l'établissement de tels partenariats. Nous avons créé un laboratoire international sur les sources d'énergie renouvelables, au sein de l'Institut de l'énergie de l'Académie nationale des sciences. Ce laboratoire est avant tout un centre permettant de mettre en commun les expériences dans le domaine des énergies renouvelables. Tout aussi important, compte tenu des

conditions climatiques difficiles qui règnent dans nos pays, il servira de base expérimentale au développement des technologies vertes et testera leur efficacité véritable. Nul doute qu'il apportera une contribution considérable au développement des énergies renouvelables dans le monde. Nous ne pouvons qu'imaginer les progrès que la communauté internationale ferait si chaque État consacrait, dans la mesure de ses moyens, des ressources au développement d'énergies renouvelables, pour répondre non seulement à ses propres besoins nationaux mais également pour mettre en commun les expériences acquises ailleurs à l'étranger.

Le Sommet consacré aux OMD a confirmé qu'il était nécessaire que la communauté internationale trouve des solutions à long terme à ses problèmes. En adoptant une telle approche, les États Membres pourront, comme l'a déclaré le Secrétaire général, assurer un avenir meilleur pour tous. Tel était l'objectif également de la proposition du Ministre biélorusien des affaires étrangères de mettre en place un partenariat avec les jeunes afin de les préserver du déclin social, un partenariat qui aurait pour but d'aider les futures générations à prospérer. La question des jeunes n'est pas nouvelle en soi, et elle a souvent été débattue dans diverses enceintes. Toutefois, mettre en œuvre cette idée nous permettrait de faire un pas en avant vers l'établissement d'une base solide pour un développement humain durable. Nous sommes convaincus que les États Membres appuieront l'initiative du Bélarus de convoquer un débat thématique de l'Assemblée générale sur l'appui à apporter aux jeunes talents et sur la manière de mettre la prochaine génération à l'abri du déclin social.

Avril 2011 marquera le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Face à la diversité des menaces et des problèmes contemporains, la question de Tchernobyl n'est malheureusement plus une priorité. Mais une évaluation objective de la situation montre que les conséquences de cette catastrophe causée par l'homme se font toujours sentir, de sorte que la mise en œuvre du plan décennal des Nations Unies pour le relèvement et le développement à long terme des régions touchées reste urgente. Cela ne concerne pas seulement le Bélarus, la Russie et l'Ukraine; l'atténuation avec succès des conséquences de Tchernobyl est dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

Compte tenu de la situation, le Bélarus, la Russie et l'Ukraine ont l'intention de préparer un projet de

résolution sur le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier, d'atténuer et de réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le but est d'accentuer les mesures de mise en œuvre d'un plan d'action et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les événements commémoratifs prévus en 2011 dans les capitales des États les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Nous demandons que ce projet de résolution sur Tchernobyl soit appuyé au sein de l'Assemblée générale et que l'on fasse, comme toujours, preuve de solidarité pour les pays les plus touchés.

Cette année, la République du Bélarus a participé pour la première fois à une opération de maintien de la paix des Nations Unies et y a contribué financièrement. Cela montre une nouvelle fois que le Bélarus non seulement souscrit aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais apporte aussi une contribution concrète au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que mon pays continuera de jouer le rôle qui lui revient pour renforcer l'autorité et les capacités institutionnelles de l'ONU. Du fait de son caractère universel, l'ONU devrait conserver et renforcer son rôle central dans la gestion mondiale des processus de paix, améliorer les conditions de vie des populations et les protéger des menaces et des problèmes qui se font jour en ces temps instables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georges Rebelo Chikoti, Secrétaire d'État aux relations extérieures de la République d'Angola.

M. Chikoti (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session et lui assurer qu'il peut compter sur le soutien de l'Angola pour qu'à la fin de cette session, nous soyons tous mieux à même de répondre aux défis multiples et complexes auxquels la communauté internationale est confrontée. Je saisis également cette occasion pour remercier sincèrement, par l'intermédiaire du Président, le Président sortant pour le dévouement dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la soixante-quatrième session.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs événements ont profondément marqué la communauté

mondiale, notamment des catastrophes naturelles et des catastrophes causées par l'homme, qui devraient nous amener à réfléchir au fait qu'il faudrait œuvrer à l'instauration d'un monde plus coopératif et de plus en plus intégré, car personne n'est à l'abri de ces phénomènes. L'attaque terroriste de 2001 contre les tours jumelles de New York qui a causé la mort de plus de 3 000 personnes, le tsunami de décembre 2004 qui a tué plus de 200 000 personnes, le récent tremblement de terre en Haïti qui a fait plus de 200 000 morts, et la série de catastrophes naturelles qui ont eu lieu sur chaque continent, auxquels s'ajoute la crise économique et financière mondiale, devraient nous faire comprendre que nous vivons dans un monde différent qui exige une plus grande coopération entre les nations, du fait de la nature imprévisible de ces phénomènes.

Par conséquent, dans le monde d'aujourd'hui, le comportement irresponsable de certains peut avoir des répercussions sur nos vies à tous. Il est donc essentiel d'établir des relations fondées sur un plus grand équilibre et une plus grande égalité entre les grands et les petits, les riches et les pauvres, car la nouvelle réalité est que nous sommes de plus en plus interdépendants à l'heure de la mondialisation.

L'Angola a toujours été convaincu de l'importance du rôle de l'ONU et de la diplomatie multilatérale en général, car aucun pays ne peut progresser et se développer de manière unilatérale, isolé de la communauté des nations et sans se préoccuper des problèmes communs touchant toute l'humanité.

Dans son discours devant l'Assemblée générale après son élection (voir A/64/PV.93), le Président a, entre autres, établi les priorités suivantes pour la soixante-cinquième session : le changement climatique, les objectifs du Millénaire pour le développement, la sécurité alimentaire, le développement durable, la reconstruction et le renforcement des États fragiles et dans une situation de postconflit, l'aide humanitaire et le désarmement. L'Angola est d'avis que l'environnement et les autres thèmes qu'il a mentionnés doivent rester prioritaires aux niveaux national et international. Ce sont des questions cruciales pour le développement durable, la croissance de nos économies, la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire.

Lors de la conférence régionale pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est tenue récemment à Luanda, les participants se sont dits préoccupés par l'incidence des changements climatiques sur la crise alimentaire mondiale dans certaines régions et ont recommandé que les États fassent un effort supplémentaire pour réduire leur impact sur l'agriculture.

L'Angola est convaincu de l'importance du multilatéralisme qui est la meilleure façon de gérer et de régler les problèmes multiformes auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Dans ce contexte, l'Angola demande que tous s'engagent à trouver une solution à nos problèmes, à tous les niveaux.

Mon pays accorde la priorité à la coordination politique et diplomatique et au renforcement des relations internationales avec les organisations du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et sous-régionales dont il est membre, à savoir l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission du golfe de Guinée, laquelle a son siège en Angola.

Au sein de la Commission du golfe de Guinée, les États membres coopèrent en vue de gérer les conflits qui pourraient surgir au sujet des frontières maritimes et de la gestion des ressources maritimes partagées et de coordonner leurs politiques de prévention du trafic maritime illicite et de la piraterie, assurant ainsi la sécurité d'une région qui produit plus de 15 % du pétrole mondial.

C'est dans cette optique que l'Angola et ses forces armées ont courageusement participé à la libération de l'Afrique australe, en contribuant à l'indépendance de la Namibie et à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. C'est également avec la même motivation que nous avons apporté notre contribution à la stabilisation de la République du Congo et de la République démocratique du Congo (RDC). Avec d'autres partenaires internationaux de l'Organisation des Nations Unies, nous participons actuellement à la formation des forces armées de la République démocratique du Congo.

Aujourd'hui, les forces armées angolaises sont un facteur de stabilité non seulement pour l'Angola lui-même mais pour les régions du sud et du centre de

l'Afrique, où nous faisons partie des mécanismes d'alerte rapide de la SADC et de la CEEAC. Nous nous sommes engagés actuellement à trouver des solutions à la crise en Guinée-Bissau, en coopération étroite avec nos autres partenaires de l'Afrique de l'Ouest, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et en partenariat avec la Communauté des pays de langue portugaise.

C'est donc à notre grande stupéfaction que nous avons appris les allégations selon lesquelles les forces armées angolaises étaient impliquées dans des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo, dans un rapport ayant vocation à être diffusé en tant que document du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous tenons à souligner que ce document a été publié à l'initiative d'un organe du Secrétariat de l'Organisation qui ne dispose d'aucun mandat spécifique du Secrétaire général ou des États Membres.

Il est important de souligner devant la présente Assemblée que l'Angola est intervenu en RDC sur la base d'un mandat de la SADC, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Cette intervention a permis de mettre fin au massacre, de sauver les vies de millions de personnes et de jeter les bases des négociations qui ont abouti à la mise en place du Gouvernement de transition, à l'installation de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et à la réussite des premières élections démocratiques. Elle a donc contribué à la pacification de la région des Grands Lacs.

L'Angola nie avec véhémence ces insinuations et considère anormale la manière dont cet exercice dit d'inventaire a été mené. Nous remettons en question les motivations qui sous-tendent cette entreprise. Nous tenons à réaffirmer que l'Angola et les forces armées angolaises continueront d'agir de façon responsable, dans le cadre des normes internationales et dans le respect scrupuleux des droits de l'homme.

Le rapport du Secrétaire général à la soixante-cinquième session cite la paix et la sécurité comme des facteurs essentiels du développement et de la défense et du respect des droits de l'homme. L'Angola partage les préoccupations du Secrétaire général : notre expérience a montré que seuls la paix, l'état de droit démocratique et le respect des droits de l'homme pouvaient garantir la stabilité propre à permettre un développement durable et une amélioration des conditions de vie de nos populations. L'Angola

encourage les organisations régionales et l'ONU dans leurs efforts de règlement des conflits et de maintien de la paix, qui visent à assurer la sécurité et la stabilité mondiales.

Parmi les situations dont nous sommes saisis, le conflit du Moyen-Orient est certainement pour nous tous une importante source de préoccupation. L'Angola reconnaît que cette situation de longue date a entraîné de graves conséquences pour la population. Nous appuyons donc la reprise des pourparlers de paix sous l'égide du Président Barack Obama, en vue de la création d'un État palestinien vivant en coexistence pacifique avec l'État d'Israël.

L'Angola est également préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale, en exigeant la levée immédiate. Cette mesure unilatérale, notamment dans ses effets extraterritoriaux, est contraire aux principes et aux normes du droit international et contribue à la précarité humanitaire et sociale de la population cubaine. Du haut de cette tribune, nous renouvelons avec véhémence notre appel à lever cette mesure dont la nature anachronique a été soulignée à maintes reprises.

S'agissant de la question du Sahara occidental, l'Angola note avec préoccupation que les diverses résolutions et initiatives prises par l'Organisation n'ont pas entraîné de progrès propres à répondre aux aspirations du peuple sahraoui. Nous exhortons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour atteindre ces objectifs.

Une coopération mutuellement bénéfique, la promotion de la paix et le respect des droits de l'homme restent les principaux moteurs de la politique étrangère de l'Angola, sur la base des principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, d'égalité et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

À l'échelle nationale, et en conséquence de l'expérience acquise au cours des différentes périodes de notre histoire – laquelle a été marquée par trois décennies de guerre et d'instabilité politique – l'Angola entame maintenant un nouveau chapitre, ce dont nous sommes très fiers. Il est caractérisé par l'adoption d'une nouvelle constitution, qui marque la fin de la période de transition et établit définitivement l'état de droit démocratique, puisque des élections auront lieu en 2012.

Nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, notamment au regard de tout le temps perdu et des retards accumulés dans divers domaines. Cependant, il nous semble important de souligner que les progrès déjà accomplis ne sont pas le fruit du hasard, mais des efforts d'impulsion des organes de l'exécutif angolais, du pragmatisme de ses politiques et de sa détermination à améliorer les indices de développement humain, grâce à quoi nous avons pu aujourd'hui faire progresser le bien-être social de la population.

Cela fait maintenant huit ans que l'Angola est en paix, et il a mis en œuvre des politiques de réforme économique et sociale qui ont permis de revitaliser son économie et de mettre en état ses infrastructures clefs. Grâce à ces politiques, la croissance annuelle moyenne du pays dépasse désormais 10 %, ce qui a pour conséquence directe d'améliorer les indicateurs de base relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Depuis 2002, plus de 2 millions d'enfants ont été inscrits à l'école primaire. Le pourcentage d'enfants scolarisés a fortement augmenté, pour atteindre 76 %. La mortalité maternelle et infantile a notablement chuté, ayant été ramenée de 1 400 pour 100 000 enfants nés vivants en 2001 à 660 pour 100 000 enfants nés vivants en 2010. En outre, dans le dessein d'éliminer la faim et la pauvreté, l'Angola a adopté sa Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire (2009-2014), qui est un mécanisme visant à augmenter la production agricole par des méthodes de culture viables.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale est consciente elle aussi du chemin qui reste encore à parcourir, particulièrement en matière de financement du développement et de respect des engagements pris à l'occasion des grandes conférences internationales sur le financement du développement.

Enfin, la question de la réforme du Conseil de sécurité, vu son importance dans la démocratisation des relations internationales, doit rester inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation. À cet égard, l'Angola renouvelle son appui à la position africaine commune consacrée par l'adoption du Consensus d'Ezulwini.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Claude Heller, Chef de la délégation des États-Unis du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, transmettre les chaleureuses félicitations de la délégation mexicaine à M. Joseph Deiss pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki, pour le travail qu'il a réalisé. Nous exprimons également notre reconnaissance et notre appui au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et du développement.

Les réunions plénières de haut niveau qui viennent de s'achever ont montré toute l'ampleur des défis auxquels est confrontée la communauté internationale et, en fin de compte, l'Organisation des Nations Unies. Les obstacles rencontrés sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la crise économique dans toutes ses manifestations, les catastrophes associées aux changements climatiques, les menaces continues à la paix et à la sécurité, qu'elles soient traditionnelles ou revêtent des formes nouvelles, et les difficultés que nous connaissons pour aborder efficacement le désarmement nucléaire et la non-prolifération définissent l'ordre du jour des institutions multilatérales et les politiques de nos gouvernements.

Néanmoins, la responsabilité primordiale de cette organisation reste le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des années de guerre et de conflits sur tous les continents, et les immenses pertes humaines qu'ils ont provoquées, sans parler de leur coût socioéconomique élevé, ont éprouvé la capacité de l'ONU de prévenir, contenir et résoudre les conflits armés.

C'est le cas notamment en Afghanistan et en Iraq où, après des années de conflit et d'interventions, on espère encore que ces pays arriveront à prendre totalement en main leur propre destinée sans ingérence extérieure. En Somalie et au Soudan, les perspectives de règlement pacifique et de réconciliation semblent encore éloignées, et il faudra toute la volonté des parties et tout le rigoureux suivi de la communauté internationale pour prévenir la réescalade et l'extension de ces crises et veiller à la protection des populations civiles.

En République démocratique du Congo, l'impunité prévaut et, malgré la présence de forces de l'ONU, des crimes abominables et inadmissibles sont perpétrés contre des civils, plus particulièrement des

femmes et des enfants. La reconstruction d'Haïti au lendemain du terrible tremblement de terre de janvier, qui a également frappé le personnel de l'ONU, se déroule dans des conditions dramatiques.

La liste des défis à relever est interminable, et il ne fait pas de doute qu'une reprise des combats et une recrudescence de la violence sont possibles dans plusieurs régions névralgiques de par le monde.

Au Moyen-Orient, en dépit de 60 ans de conflit et du scepticisme engendré par les échecs antérieurs, l'espoir de paix vient de renaître grâce à la reprise des pourparlers directs entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. La création d'un État de Palestine politiquement et économiquement viable, vivant en paix côte à côte avec Israël, dans des frontières sûres et internationalement reconnues, est la condition essentielle à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous saluons tout particulièrement les efforts déployés par le gouvernement du Président Obama pour atteindre cet objectif.

Le Mexique exprime son ferme appui au processus de négociation en cours. Cependant, l'espoir d'un accord définitif est assombri par les menaces et les provocations de forces extrémistes qui cherchent à faire dérailler les négociations directes. Les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne ont pris rendez-vous avec l'histoire. Espérons qu'ils sauront être à la hauteur des circonstances. Ils peuvent compter pour cela sur l'appui sans réserve des États sincèrement attachés au processus de paix.

L'existence d'armes de destruction massive continue de représenter une menace pour l'humanité et a pour effet d'augmenter l'insécurité dans le monde. En 2010, des progrès importants ont été accomplis dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, et la communauté internationale a réaffirmé son attachement à la sûreté nucléaire. La signature entre les États-Unis et la Russie du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques, le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont des acquis dignes d'éloges. Nous ne saurions ignorer que la crédibilité et la viabilité du programme de désarmement dépendent de l'universalisation du TNP et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Parallèlement, l'établissement d'une zone exempte

d'armes nucléaires au Moyen-Orient représenterait une mesure décisive à cet égard.

S'agissant des cas de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran, il faudra progresser par le dialogue et la négociation afin de régler les controverses qui entourent leurs programmes nucléaires. L'adoption de sanctions n'est pas incompatible avec le recours à la diplomatie, recours qui reste parfaitement d'actualité.

Toutefois, la sécurité internationale ne dépend pas exclusivement de l'élimination des armes de destruction massive. Elle est également menacée par l'existence et le trafic des armes légères et de petit calibre, qui alimentent les conflits, provoquent la mort de milliers de personnes et déstabilisent nos sociétés. Il est temps que l'on s'attaque de front à ce problème, en appliquant le Programme d'action relatif au trafic des armes légères et de petit calibre et en avançant vers l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

Dans le domaine du développement, les conséquences de la récente crise économique et financière internationale, due pour une large part à des mécanismes de régulation défaillants et à l'endettement excessif des principales économies mondiales, continuent encore à se faire sentir aux quatre coins du monde.

Il faut corriger les erreurs qui ont abouti à cette crise, et l'ONU doit être en mesure de jouer un rôle majeur dans cette tâche. Cette crise a montré la nécessité de promouvoir des modèles de collaboration internationaux qui permettent d'agir de manière effective et efficace face aux défis posés par cette crise. Il convient notamment de souligner le travail positif réalisé dans le cadre du Groupe des Vingt. Nous considérons cependant que l'ONU doit jouer un rôle prééminent dans les débats sur la réforme indispensable de la gouvernance économique internationale. À cet égard, nous partageons les objectifs fixés par le Président de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, les perspectives de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été gravement entravées par cette crise, et les engagements en matière d'aide publique au développement pris à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et entérinés par la Conférence de suivi de Doha en 2008 sont remis en cause. Ces engagements doivent être tenus. Les objectifs du Millénaire pour le

développement peuvent être réalisés dans tous les pays si nous prenons les mesures collectives et individuelles adéquates, comme l'indique le document (résolution 65/1) adopté lors de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue au Siège la semaine dernière. Il est également indispensable d'achever avec succès le cycle de négociations commerciales de Doha, dans le respect rigoureux du programme de développement.

En plus de ces problèmes traditionnels, notre organisation est confrontée à de nouveaux défis qui mettent à l'épreuve sa capacité de réaction et d'adaptation. Le terrorisme d'une part, et la mondialisation de la criminalité transnationale organisée d'autre part, y compris le trafic de stupéfiants, sont devenus de nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et déstabilisent des régions et des pays entiers, altérant de ce fait la notion traditionnelle de la sécurité internationale. La lutte contre ces phénomènes n'incombe pas exclusivement à un pays ou à une région. Ce sont des phénomènes mondiaux auxquels la communauté internationale doit s'intéresser et qu'elle doit régler, sur la base du principe fondamental de la responsabilité partagée. Nous ne saurions ignorer le fait que le laxisme social en cours dans certains pays stimule les activités illicites dans d'autres.

Le Gouvernement mexicain a assumé pleinement la responsabilité de relever le défi que posent le trafic de stupéfiants et les activités de la criminalité organisée en rétablissant l'autorité de l'État là où régnait l'impunité. Cette lutte, qui exige un investissement considérable de ressources, a hélas coûté un certain nombre de vies. Le prix est élevé, mais il le serait encore plus pour notre société si l'autorité de l'État restait passive face à la violence et la corruption et à l'impunité qui les accompagne. Il est indispensable, face à ce défi, de tenir les engagements internationaux pris en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Les migrations sont une réalité du monde contemporain que notre organisation ne saurait ignorer. Leur caractère multidimensionnel nous oblige à en examiner les causes et les effets dans une perspective internationale. Il faut aborder le phénomène migratoire dans le cadre d'une approche intégrée qui reconnaisse, entre autres facteurs, la contribution des migrants, tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination. En novembre prochain, le Mexique accueillera le quatrième Forum mondial sur la

migration et le développement, dont nous communiquerons les résultats à cette assemblée.

Le Gouvernement mexicain est attaché à la promotion des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Nous appelons tous les États Membres à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Malheureusement, c'est la tendance à pénaliser la migration internationale qui a prévalu. Les initiatives législatives et les mesures qui visent les minorités dans divers pays codifient de manière inacceptable le racisme et la xénophobie, dressant ainsi de nouvelles barrières entre les communautés et les nations. Ceci est inadmissible.

Le Mexique, pays d'origine, de transit et de destination de migrants, a vécu sur ses frontières les conséquences de l'exploitation et de la violence exercée par des groupes criminels organisés qui non seulement se livrent à la traite d'êtres humains venant de divers pays, mais n'ont même pas hésité à attenter à leur vie dans des conditions horribles, comme cela a malheureusement été le cas en août dernier dans notre propre pays. Les autorités compétentes, en coordination avec les gouvernements des ressortissants concernés, ont ouvert une enquête et mis en place les mécanismes de coordination qui permettront d'empêcher que ce genre de fait se reproduise à l'avenir et de mieux assurer la protection des migrants, quels que soient leur origine et leur statut juridique.

La nature, elle aussi, nous met devant de nouveaux défis. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester inactifs face aux effets négatifs des changements climatiques. Notre inaction serait fort coûteuse sur le plan humain et économique, et aurait des répercussions négatives sur le bien-être des générations actuelles et futures. Pays hôte de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la sixième Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendront dans le courant de l'année à Cancún (Mexique), le Mexique déploie, de manière transparente, inclusive et responsable, tous les efforts possibles pour atteindre des résultats concrets et opérationnels. À Cancún, nous pourrions adopter un ensemble large et équilibré de décisions qui pourront être immédiatement mises en œuvre. Une seule mesure ou un seul accord ne suffiront pas pour faire face à un phénomène si complexe. Le régime international en la matière doit évoluer de manière constante, en fonction

des progrès de la science et du processus de développement socioéconomique, sur la base des responsabilités communes mais différenciées.

Le principal avantage comparatif de notre organisation, dans le cadre des institutions multilatérale, est son caractère universel. Sa charte consacre les engagements que les États ont pris dans tous les domaines. C'est pourquoi les actions de l'ONU revêtent une légitimité intégrale, conformément au droit international. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer les difficultés que connaît notre organisation, au risque de la transformer en un forum de moins en moins à même de relever les immenses défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Ses décisions, y compris ses décisions juridiquement contraignantes, sont difficilement mises en œuvre, et ses ressources ne suffisent pas à répondre aux multiples nécessités inhérentes au maintien de la paix et aux interventions face aux catastrophes naturelles et humanitaires. Le budget de l'Organisation et le barème des quotes-parts ne correspondent pas à la réalité de nos pays.

Tout ceci rend indispensable la réforme intégrale de l'Organisation. Sinon, d'autres forums et groupements occuperont le vide engendré par le manque d'efficacité de notre organisation. Notre organisation exige une réforme intégrale, depuis l'adaptation et la représentativité du Conseil de sécurité à une plus grande cohérence des mesures prises en faveur du développement. En 2011, l'Assemblée générale réexaminera le statut du Conseil des droits de l'homme, en même temps que le Conseil lui-même réexaminera ses méthodes de travail. Nous devons veiller à ce que cela se traduise par une plus grande efficacité de ses travaux.

En ce qui concerne le maintien de la paix, les difficultés rencontrées sur le terrain et la nécessité d'adapter les mandats des opérations rendent indispensable que le Conseil de sécurité et l'Organisation dans son ensemble élaborent des plans d'action et des stratégies pragmatiques qui donnent des résultats à court terme. Toutefois, la réforme la plus urgente est probablement celle du Conseil de sécurité. Le Mexique participe au processus de négociation intergouvernementale, convaincu de la nécessité d'entreprendre une réforme globale pour rendre cet organe plus représentatif, plus transparent, plus démocratique et plus responsable. C'est un processus qui concerne tous les États, et la réforme du Conseil ne peut être décidée ou entreprise au sein d'instances

subsidiaries à vocation éminemment financière. Cette réforme indispensable et urgente ne se réalisera pas en imposant les desiderata de quelques-uns à la volonté collective.

En sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité pour l'exercice biennal 2009-2010, le Mexique a pu constater le rôle constructif que peuvent jouer les membres non permanents par le biais de leurs contributions aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Néanmoins, nous sommes également conscients de leurs limites. La courte durée de leurs mandats empêche de faire fond sur le travail qu'ils accomplissent et nuit à la continuité même des travaux du Conseil. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le principe de la réélection immédiate ou de l'allongement des mandats des membres non permanents constitue la meilleure option pour à court terme réformer le Conseil de sécurité de manière pragmatique et viable.

L'action du Mexique au sein du Conseil de sécurité est basée sur sa conviction de l'importance que revêt la participation des membres élus au maintien de la paix et de la sécurité internationales, étant entendu qu'il s'agit d'une responsabilité partagée, conformément aux obligations qu'impose la Charte, et non d'un monopole détenu par quelques-uns. Dans ce contexte, nous avons encouragé les initiatives de médiation et de règlement pacifique des conflits; promu le désarmement et la non-prolifération; garanti le respect du droit international humanitaire; veillé à la protection des populations civiles en période de conflit armé, en mettant un accent particulier sur les enfants; renforcé l'état de droit et favorisé les activités en faveur de la stabilité et de la reconstruction des États sortant d'un conflit.

Cette année, le Mexique célèbre le bicentenaire de son indépendance et le centenaire de sa révolution, la première des grandes révolutions sociales du XX^e siècle. Notre expérience fait que nous sommes parfaitement conscients des difficultés et des obstacles inhérents à la construction de tout État-nation dans un monde complexe et en évolution. Au cours de notre histoire, notre interaction avec le reste du monde n'a pas été facile. Notre pays a connu des interventions extérieures, des occupations et même des pertes de son territoire en période d'instabilité politique. Pourtant, nous avons été capables de forger notre identité nationale et d'occuper une position à part dans les relations internationales contemporaines.

Le Mexique est aujourd'hui un pays créatif et ouvert, pacifique et déterminé à élaborer des accords en vue d'un monde meilleur. En tant que Membre fondateur de notre organisation, le Mexique est resté fidèle à ses buts, qui sont conformes aux principes de politique étrangère consacrés par notre constitution. Notre attachement au droit international et les contributions de la politique étrangère mexicaine dans divers domaines sont bien connus. Nous avons également appris à ne pas minimiser l'importance de la coopération internationale, dans la mesure où aucun problème inscrit à l'ordre du jour de l'ONU ne peut être réglé de manière isolée. La survie de l'humanité face à la menace d'une guerre nucléaire, la lutte contre les effets des changements climatiques, les efforts pour surmonter le sous-développement social, la lutte sans merci contre les nouvelles menaces à la sécurité internationale et à la sécurité de nos propres sociétés requièrent que nous fassions le maximum à titre individuel, mais aussi qu'il y ait concertation entre les États. C'est pourquoi le Mexique sera toujours profondément attaché au multilatéralisme, dont cette instance universelle est la principale expression.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Staur, Chef de la délégation du Royaume du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Le monde connaît des changements profonds. La mondialisation progresse à une vitesse sans précédent. Les frontières entre politique nationale et politique étrangère évoluent. Des événements dans une partie du monde peuvent provoquer des réactions inattendues dans d'autres. De nouveaux acteurs – pour le meilleur ou pour le pire – sont apparus sur la scène internationale. Le monde commence maintenant à se relever des crises financière et économique de ces dernières années. Toutefois, des problèmes davantage de nature structurelle, notamment les changements climatiques, la pauvreté et l'évolution démographique, mais aussi de nouvelles menaces à la sécurité, auront une incidence croissante sur l'ordre du jour mondial. Pour régler ces problèmes, il faut un système multilatéral efficace fondé sur des règles et des valeurs universelles et sur la légitimité mondiale. C'est ici que nous nous tournons vers l'ONU.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne a mis en place les structures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes du XXI^e siècle, et a renforcé ses capacités en tant qu'acteur mondial. Nous sommes impatients de voir

cette évolution reflétée dans la position future qu'occupera l'Union européenne au sein de l'ONU, et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord à ce sujet (voir A/64/PV.122). L'Union européenne conservera son statut d'observateur à l'Assemblée générale. Le principal effet du projet de résolution qui a été proposé sera de permettre aux nouveaux mandataires permanents de l'Union européenne de la représenter efficacement au sein de l'Assemblée générale, de s'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres, comme ceux-ci en ont convenu. L'Union européenne est évidemment attachée à l'efficacité du multilatéralisme, au centre duquel se trouve l'ONU.

L'un des plus grands défis mondiaux aujourd'hui est de tenir les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) en vue de réaliser un monde meilleur pour tous. Avec le sommet de la semaine dernière sur les objectifs du Millénaire pour le développement, un nouvel élan a été imprimé – un élan pour l'action, pour la mise en œuvre de nos engagements et pour la convergence de nos efforts communs afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Cinq ans c'est peu, surtout lorsqu'il faut aussi surmonter les effets de la crise financière et économique. Néanmoins, notre tâche est claire. Nous devons faire des OMD une réalité pour tous. Nous devons accélérer les progrès et accentuer nos efforts si les stratégies choisies se sont montrées fructueuses. Nous devons innover. Les pays en développement doivent consacrer leur volonté politique, leurs capacités administratives et leurs ressources budgétaires à la réalisation des OMD, et les donateurs doivent se montrer à la hauteur en honorant les engagements pris en matière d'aide publique au développement.

Il est avéré que les pays fragiles et touchés par des conflits sont les plus en retard en ce qui concerne la réalisation des OMD. L'avantage comparatif dont dispose le système des Nations Unies et ses capacités inégalées de combiner action humanitaire, efforts de maintien de la paix, activités de consolidation de la paix et stratégies de relèvement et de développement sont particulièrement importants dans le cas de ces pays. Nous appuyons vigoureusement les efforts déployés actuellement pour renforcer le rôle de l'ONU à cet égard. Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer le dispositif de consolidation de la paix, mais il reste encore beaucoup à faire dans des domaines tels que le renforcement des

missions intégrées, le renforcement des équipes dirigeantes déployées dans les pays et le renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour faire avancer le programme de consolidation de la paix.

La croissance verte est un défi important qui offre de nouvelles possibilités en matière d'emploi, d'innovation et de création de richesses dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ensemble, nous devons faire en sorte d'optimiser l'efficacité des ressources et d'utiliser les technologies vertes. Les énergies renouvelables sont un bon exemple de la manière dont les nouvelles technologies peuvent contribuer au développement en fournissant une énergie sûre, durable et abordable à des millions de personnes. La croissance verte n'est pas un obstacle au développement mais une chance pour celui-ci. Nous devons unir nos efforts pour faire progresser rapidement ce programme, et ce, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de mai 2012.

Les changements climatiques restent un des problèmes les plus graves et les plus pressants de notre époque et nous commençons déjà à en ressentir les effets – de la fonte de la calotte glaciaire dans l'Arctique aux vagues de chaleur en Russie en passant par les inondations au Pakistan et la sécheresse en Afrique. Nous sommes tous concernés et une action concertée doit être menée de toute urgence. L'Accord de Copenhague comprend des compromis politiques délicats et ouvre la voie qui permettra à terme d'aboutir à un accord international de portée mondiale et juridiquement contraignant, sous l'égide de l'ONU. Plus de 130 pays, responsables de plus de 80 % des émissions mondiales, sont maintenant liés par l'Accord convenu à Copenhague en décembre de l'année dernière. Nous soulignons l'importance des engagements relatifs aux fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques, qui doivent être honorés. Nous attendons avec intérêt la tenue de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique) et nous espérons qu'elle permettra de faire avancer de manière appréciable les négociations relatives à la question des changements climatiques.

Dans le monde de plus en plus interdépendant et incertain qui est le nôtre, il est indispensable de respecter les principes, les objectifs, les droits universels et les valeurs fondamentales qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et

constituent le fondement même de la stabilité, du développement et de la prospérité du monde. Le renforcement de la compréhension mutuelle entre les cultures représente un défi important et une occasion à saisir pour chacun d'entre nous.

Ces 30 derniers jours, nous avons pu constater à quel point il est important de préserver le respect et la compréhension mutuels. L'histoire a montré qu'il y a toujours quelques éléments prêts à commettre l'impensable pour capter l'attention des médias internationaux. Les menaces de brûler un exemplaire du Coran en Floride en sont un exemple particulièrement répugnant. Nous condamnons fermement de tels actes mais, comme nous l'avons appris, plus nous prêterons attention à ces actes isolés de provocation, plus leur fréquence augmentera. Nous ne devons jamais les laisser nous détourner du dialogue. Nous devons prendre une position ferme et commune contre tout appel à la discorde ou à la violence.

Les États doivent garantir les droits humains et les libertés fondamentales de leurs citoyens pour que chaque personne puisse décider par elle-même de son avenir, ce qui est bénéfique à tous et contribue à la prospérité de tous. Les droits de la femme et les questions liées à l'égalité des sexes font partie intégrante des droits de l'homme. Les activités relatives aux droits de la femme appuient et renforcent les efforts globaux en faveur du respect des droits de l'homme. La paix et la sécurité internationales dépendent de la capacité et de la volonté des États de protéger leurs populations contre les violations des droits de l'homme et les atrocités.

Dans ce contexte, je me félicite du débat en cours entre les États Membres sur la responsabilité de protéger. Le Danemark participera activement à l'élaboration d'une définition plus précise de cette notion qui fournisse le cadre d'une stratégie globale. La responsabilité de protéger est étroitement liée à une autre question prioritaire pour les Danois : le renforcement de l'état de droit. Que ce soit au niveau mondial, régional ou national, l'état de droit garantit la transparence et la responsabilisation et favorise ainsi une meilleure gouvernance. La création du Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) est une belle illustration du travail effectué au niveau mondial.

Les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes représentent un défi régional que le

Danemark est déterminé à relever – par ses opérations navales au large de la Somalie et par sa présidence du groupe de travail chargé des questions juridiques au sein du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Sur le plan national, le Danemark, en coopération étroite avec des pays partenaires, verse des centaines de millions de dollars pour renforcer les systèmes juridiques et les capacités judiciaires dans le monde entier. Je tiens ici à souligner que notre appui à la Cour pénale internationale n'est en aucun cas motivé par une volonté de voir la Cour se saisir de tous les crimes internationaux. Les juridictions nationales sont presque toujours mieux placées pour lutter contre l'impunité. C'est pourquoi, par nos programmes de promotion de l'état de droit, nous nous efforçons d'encourager une véritable prise en main au niveau national et de favoriser la complémentarité pour ceux qui ont les capacités et la volonté de faire des choix difficiles.

La prolifération des armes de destruction massive est le risque le plus grave lié à la mondialisation. Toutefois, après plusieurs années d'impasse, des progrès ont été accomplis en 2010. Nous nous félicitons de la dynamique internationale observée actuellement sur la question des armes nucléaires, comme l'illustrent le nouvel accord START conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, le sommet sur la question nucléaire et, en particulier, les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 organisée en mai, ici, à New York. Il est essentiel que tous les États parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures énoncées dans le plan d'action pour le désarmement nucléaire.

La question de la non-prolifération reste prioritaire, notamment parce que nous sommes de plus en plus préoccupés par la nature prétendument pacifique du programme nucléaire iranien. Avec l'adoption de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a envoyé un message clair aux responsables iraniens : nous n'admettons pas que l'Iran fasse constamment fi de ses obligations internationales et les enfreigne de manière de plus en plus grave. Nous espérons que cette résolution du Conseil parviendra à convaincre l'Iran de changer de position et de s'engager dans des négociations.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la tenue, ce mois, des élections législatives en Afghanistan, qui a constitué un nouveau pas vers la

démocratie dans ce pays. Ces élections sont intervenues dans le sillage du succès de la Conférence de Kaboul. Nous espérons que les initiatives prises à cette conférence faciliteront la transition vers la pleine appropriation du processus par les Afghans, dans tous les domaines.

La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent continuer d'appuyer l'Afghanistan durant les années à venir. À cet égard, le Danemark estime qu'un engagement civil et militaire coordonné est nécessaire pour ouvrir la voie au succès. Les aspects régionaux doivent également être pris en compte. Sur ce point, mes pensées vont au peuple et au Gouvernement pakistanais, qui, outre les sacrifices liés au terrorisme, ont également enduré de lourdes pertes et d'immenses souffrances suite aux inondations sans précédent qui ont frappé le pays. Le Danemark s'est à ce jour engagé à verser cette année plus de 45 millions de dollars d'aide au Pakistan.

Le Danemark se félicite de la récente reprise des négociations directes entre les dirigeants israéliens et les responsables de l'Autorité palestinienne en vue de parvenir à un accord sur toutes les questions clefs dans un délai d'un an. Nous saluons également la déclaration du Quatuor encourageant ces négociations. Ces pourparlers seront difficiles mais nous pensons qu'un accord est possible et qu'il servira non seulement les intérêts des Israéliens et des Palestiniens mais aussi ceux des populations de la région et au-delà. Nous appuyons fermement les efforts déployés par les États-Unis pour faciliter ces négociations et nous appelons les parties à négocier de bonne foi et à s'acquitter de leurs obligations. Les pourparlers de paix directs nous rappellent qu'il est important de renforcer l'appui politique et financier international en vue de l'édification de l'État palestinien. Le Danemark et l'Union européenne sont prêts à fournir une assistance pour atteindre l'objectif de deux États pour deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Il faut garantir la paix partout dans le monde. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord de paix global de 2005 est essentielle pour l'avenir du Soudan. La communauté internationale doit appuyer le processus de référendum pour garantir la tenue d'élections ouvertes, libres et transparentes. Sans préjuger des résultats de ce référendum, je tiens à souligner l'importance d'un renforcement des capacités et d'une plus grande autonomie au Sud-Soudan. De même, nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire dans de nombreuses régions du pays. Il faut en priorité

veiller à ce que les agents humanitaires et les soldats de la paix internationaux puissent accéder à toutes les zones. En Somalie, l'accent doit être mis sur la nécessité d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition et de mieux coordonner l'assistance, y compris au sein du système des Nations Unies.

Le meilleur moyen de faire face à ces problèmes mondiaux est d'agir dans le cadre d'un système multilatéral efficace et robuste – un système des Nations Unies fort. Il faut accroître la capacité de l'ONU de prendre des mesures efficaces et efficientes face aux problèmes mondiaux du XXI^e siècle. À cet effet, il convient de poursuivre les efforts sur les volets liés à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à l'initiative « Unis dans l'action ». Il faut également poursuivre les réformes relatives aux organes intergouvernementaux et au fonctionnement du Secrétariat. Nous accueillons favorablement les négociations intergouvernementales en cours sur la réforme du Conseil de sécurité, en vue de modifier la composition de cet organe pour qu'il soit le reflet du monde d'aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour saluer la création d'ONU-Femmes et la nomination de M^{me} Michelle Bachelet (Chili) en tant que première Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de cette entité. Nous espérons vivement que cette nouvelle entité contribuera à accroître l'efficacité des activités menées dans les domaines de l'égalité des sexes, des droits de la femme et du développement par l'ensemble du système des Nations Unies.

Pour ce qui est du maintien de la paix, nous saluons les initiatives, telle l'initiative Horizons nouveaux, visant à réajuster les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en tenant compte des expériences acquises au cours de ces 10 dernières années, durant lesquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont connu une croissance spectaculaire.

Pour terminer, je tiens à souligner que le monde d'aujourd'hui est plus complexe que jamais. Toutefois, sur de très nombreuses questions, les pays sont prêts à travailler de concert pour définir des solutions durables. Le plus souvent, ils se tournent vers l'ONU pour trouver des réponses. Ils se tournent vers un organe international dont la force reposait, et repose encore, sur une légitimité mondiale qu'il est seul à posséder. C'est pourquoi ils s'attendent, et nous de même, à ce que l'ONU réponde aux attentes, qu'elle agisse, montre la voie et fasse reculer les limites. Aux problèmes mondiaux il faut des réponses mondiales.

L'ONU doit se montrer à la hauteur de cette exigence, en satisfaisant aux aspirations de la Charte. On n'en attend rien de moins au XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michel Kafando, Chef de la délégation du Burkina Faso.

M. Kafando (Burkina Faso) : D'entrée de jeu, je voudrais, au nom de ma délégation, adresser mes sincères et chaleureuses félicitations à M. Joseph Deiss pour son élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, et l'assurer de notre soutien pour la réussite de sa mission. Il me plaît également d'exprimer mes sentiments de profonde gratitude à son prédécesseur, M. Ali Treki, qui a si efficacement conduit les travaux de la soixante-quatrième session. J'adresse au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, toute notre reconnaissance pour son engagement et sa détermination à défendre les idéaux de l'Organisation.

La soixante-cinquième session de l'Assemblée générale se tient dans un contexte international difficile, marqué par une conjonction de crises multiformes : économique, financière, alimentaire, énergétique, etc. Elle se tient également à un moment où la communauté internationale s'interroge sur ses réelles capacités à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à l'échéance 2015. De ce point de vue, heureusement, la Réunion de haut niveau sur les OMD, qui vient de se tenir ici même, donne l'espoir que les engagements en faveur des populations les plus pauvres seront concrétisés, afin que le monde connaisse un visage plus humain, tourné en priorité vers le bien-être social et économique, en particulier des plus démunis. Toutefois, cela ne pourra être possible que dans un environnement climatique sain et apaisé.

C'est pourquoi il convient de saluer à nouveau la tenue, en décembre 2009, de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague car, même si elle n'a pas abouti à la conclusion d'un accord chiffré sur la réduction des gaz à effet de serre, elle a néanmoins eu le mérite de faire avancer le débat sur la question de l'assistance aux pays les plus vulnérables, ainsi que sur les actions de réduction de la déforestation. Nous espérons seulement que les engagements qui y ont été pris, notamment dans le domaine financier, seront respectés et nous souhaitons ardemment que la prochaine conférence de Cancún aboutisse à un véritable pacte environnemental. Ce

pacte est d'autant plus urgent que les inondations et autres catastrophes d'ordre climatique qui frappent cruellement tous azimuts nous rappellent à quel point les équilibres écologiques sont des plus fragiles.

Le Président assume de nouveau la présidence.

En matière de paix et de sécurité, la résolution des conflits dans le monde, et singulièrement sur le continent africain, qui est le plus concerné, reste un défi majeur pour la communauté internationale. Si certaines crises sont plus ou moins en voie d'être résorbées, notamment en Afrique de l'Ouest, d'autres, en revanche, continuent d'être un sujet de grave inquiétude. Au Togo, des élections ouvertes, libres et transparentes ont pu se tenir au cours de cette année 2010, à la satisfaction de tous. Le Burkina Faso salue l'ouverture politique en cours et lance un appel aux partenaires de ce pays pour qu'ils continuent de lui apporter tout le soutien nécessaire. En Côte d'Ivoire, de sérieux progrès ont été enregistrés, avec le désarmement effectif des Forces nouvelles, la publication de la liste électorale et la fixation de la date de la tenue du premier tour de l'élection présidentielle au 31 octobre 2010. Nous sommes confiants quant à la capacité de l'ensemble des Ivoiriens de surmonter les quelques obstacles résiduels et de relever le défi de la paix et du développement durables. En Guinée, nous gardons l'espoir que les derniers obstacles qui ont entraîné le report du deuxième tour de l'élection présidentielle seront vite surmontés. Nous appelons tous les acteurs politiques guinéens à la modération, afin que leur pays puisse s'ouvrir très rapidement à la démocratie et bâtir une économie prospère qui profite à tous.

C'est l'occasion pour moi de renouveler l'expression de la gratitude du Burkina Faso à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations régionales et sous-régionales qui ont placé leur confiance en la facilitation et la médiation de S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et qui continuent de l'appuyer dans ses multiples efforts pour aider à la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'état de droit en Afrique de l'Ouest.

Au Darfour, les résultats engrangés à travers les négociations de Doha sont encourageants et doivent inciter la communauté internationale à user de son influence pour accélérer le dialogue politique et le renforcement des capacités opérationnelles de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Le Burkina Faso est naturellement préoccupé

par la situation d'insécurité et d'instabilité en Somalie, avec la poursuite des attaques des insurgés contre le Gouvernement fédéral de transition et les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Il exhorte le Conseil de sécurité et les pays donateurs à traduire dans les faits leur engagement de soutenir le processus de relèvement de l'État somalien. Les résultats de nos efforts en vue d'enrayer les actes condamnables de piraterie en haute mer ne seront tangibles et durables que si leurs causes profondes sont éliminées, parmi lesquelles l'extrême pauvreté constitue le terreau le plus fertile.

Mon pays suit avec grande attention l'évolution de la situation politique à Madagascar et au Niger. Il salue les initiatives prises par les autorités de transition dans ces deux pays pour l'organisation d'élections libres et transparentes qui assureront le retour à l'ordre constitutionnel. S'agissant du Sahara occidental, nous saluons l'élan imprimé au processus de négociation par le Secrétaire général de l'ONU et appelons les protagonistes à poursuivre le dialogue politique pour un règlement pacifique et réaliste de ce différend.

L'on ne peut aujourd'hui parler de paix et de sécurité en Afrique sans évoquer la question du trafic de drogues et de stupéfiants, et de sa connexion évidente avec les conflits armés, la prolifération des armes légères, le blanchiment d'argent, le financement de la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Par conséquent, la nécessité de conjuguer nos efforts pour y faire face est un impératif qui ne doit laisser aucun pays indifférent. L'organisation par le Burkina Faso, le 8 décembre 2009, d'un débat public du Conseil de sécurité sur ce fléau (voir S/PV.6233) s'inscrit dans cette dynamique. Nous espérons qu'un suivi approprié y sera assuré, afin de maintenir la mobilisation de la communauté internationale.

La zone sahélo-saharienne est, depuis quelques années, en proie à des actes terroristes récurrents, qui commandent que des efforts collectifs et concertés soient rapidement entrepris à tous les niveaux, pour assurer la paix et la sécurité dans cette partie de l'Afrique.

La situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient reste fortement marquée par le conflit israélo-palestinien et la question du nucléaire iranien. Le Burkina Faso se félicite de l'allègement du blocus de Gaza et réitère son appel à une levée totale de l'embargo. Il salue les négociations directes en cours entre les parties au conflit. Une paix globale et durable

demeure la seule condition pouvant garantir au peuple palestinien la liberté, dans le cadre d'un État indépendant aux frontières sûres et reconnues, la sécurité d'Israël et, partant, la stabilité régionale.

Au sujet du nucléaire iranien, le Burkina Faso souhaite que la raison l'emporte, par une conciliation entre les droits de l'Iran à acquérir le nucléaire civil et les craintes légitimes que ressent la communauté internationale en matière de prolifération du nucléaire militaire.

La réforme de l'ONU qui figure à notre ordre du jour depuis quelques années, enregistre quelques avancées, dont l'adoption, le 2 juillet 2010, de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, qui consacre notamment la création d'ONU-Femmes. Nous souhaitons que les autres aspects de la réforme, notamment celle du Conseil de sécurité, aboutissent dans des délais raisonnables, afin de réparer les injustices historiques, en particulier à l'égard de l'Afrique, seul continent à n'y avoir pas de siège permanent, et de favoriser l'émergence d'une Organisation des Nations Unies plus démocratique, à même de relever avec efficacité les défis du monde actuel.

Nous souhaitons au demeurant que cette dynamique de réforme soit porteuse d'un esprit nouveau, qui ouvre la voie à une participation de la République de Chine (Taiwan) aux activités des organismes internationaux, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Burkina Faso réitère sa foi dans le multilatéralisme et la solidarité entre les peuples et, à cette fin, il se réaffirme disposé à apporter sa modeste contribution à l'édification d'un monde de paix et de justice.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation des Tuvalu, M. Afelee Pita.

M. Pita (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Il y a 10 ans, à l'aube du nouveau millénaire, les Tuvalu ont hissé leur drapeau au nombre de ceux des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ici à New York, en tant que nouveau Membre de cette organisation. Notre admission fut un témoignage d'espoir et de possibilités pour le destin de notre nation dans l'engagement de l'humanité exprimé par les nobles piliers sur lesquels reposent les Nations Unies,

tel que consacré par sa charte. C'est pour moi un honneur et un privilège insigne que de prendre la parole devant cette auguste assemblée aujourd'hui, au nom de peuple et du Gouvernement des Tuvalu, et de présenter à l'Assemblée générale nos salutations les plus chaleureuses à l'occasion de la présente session.

Tout d'abord, Monsieur le Président, nous nous associons aux chaleureuses félicitations qui vous ont été présentées par les orateurs précédents, pour votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à votre prédécesseur, pour les qualités de direction et le dévouement dont il a fait preuve au cours de sa présidence de la dernière session. Je vous assure de notre appui tout au long de votre présidence.

Étant donné que les Tuvalu célèbreront le trente-deuxième anniversaire de leur indépendance dans le courant de la semaine, je saisis cette occasion pour rendre hommage à la communauté internationale et lui exprimer nos remerciements et notre reconnaissance les plus sincères, et en particulier à nos partenaires traditionnels de développement, à nos proches amis comme à nos nouveaux amis, qui nous appuient en permanence et nous apportent leur coopération dans la poursuite de nos objectifs de développement. Sans leurs gestes de compréhension, d'amitié et de coopération, les Tuvalu n'auraient pas accompli les progrès qu'ils ont réalisés jusqu'à présent.

Nous nous félicitons des questions clés prioritaires, que nous appuyons par ailleurs, – comme les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la gouvernance mondiale et la promotion du développement durable –, que vous avez clairement mises en exergue, Monsieur le Président, lors de votre discours d'ouverture de la soixante-cinquième session. La semaine dernière, l'Assemblée générale a tenu une Réunion plénière de haut niveau sur l'examen des objectifs, du Millénaire pour le développement. Les Tuvalu ont obtenu, s'agissant de la réalisation de ces objectifs, un succès relatif : notre population ne vit pas dans l'extrême pauvreté et ne souffre pas de la faim; nous avons des taux très élevés de scolarisation à l'école primaire; la participation des femmes à la société tuvaluane est importante, même si leur représentation au Parlement reste problématique. Quant aux progrès en vue de la réduction de la mortalité infantile, ils ont été plus ou moins lents et l'accès aux soins de santé reste également insatisfaisant.

Nous avons tiré de l'examen des OMD un enseignement en particulier : nous avons compris que même après avoir accompli des progrès dans la réalisation des OMD, ces acquis peuvent être facilement et très rapidement réduits à néant suite à notre vulnérabilité économique et écologique.

S'agissant de cette vulnérabilité économique, les crises financière et économique mondiales récentes continuent d'avoir des effets très néfastes sur l'économie des Tuvalu. Pour une petite économie insulaire comme celle des Tuvalu, qui dépend énormément de l'importation de produits étrangers, ces crises continuent d'avoir de graves répercussions sur nos populations. L'une de ces répercussions est l'augmentation du coût d'importation des combustibles fossiles. Le coût de notre dépendance aux combustibles fossiles est écrasant pour notre budget national. Nous avons désespérément besoin d'énergies renouvelables et de technologies à haut rendement énergétique, spécifiquement adaptées aux conditions des Tuvalu.

La semaine dernière, nous avons également procédé à l'examen de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Au cours de ces débats, nous avons fait trois recommandations. Premièrement, nous avons besoin d'assistance pour contribuer à la réglementation et au contrôle de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Deuxièmement, nous devons nous assurer que nos économies pourront se remettre des phénomènes météorologiques extrêmes. En d'autres termes, nous avons besoin d'un mécanisme d'assurance dommages pour les phénomènes climatiques, dans le cadre duquel les finances publiques internationales prendraient en charge le coût des primes d'assurance et des remboursements. Troisièmement, nous souhaitons que les préoccupations des petits États insulaires en développement soient dûment prises en compte dans les processus des Nations Unies et que ces pays soient reconnus comme un groupe distinct au sein du système des Nations Unies.

On a beaucoup parlé de l'importance et de la gravité des changements climatiques, qui ont fait par ailleurs l'objet de recherches sérieuses, et en particulier leurs effets néfastes sur les petits États insulaires et les pays les moins avancés tels que les Tuvalu. Lors de la dernière réunion du Forum des îles du Pacifique, nos dirigeants ont souligné que les changements climatiques représentaient la plus grave menace qui soit aux moyens de subsistance, à la sécurité et au bien-être des peuples du Pacifique. Nos dirigeants ont

en outre déclaré que le développement non viable et les changements climatiques représentaient une menace non seulement pour les moyens de subsistance de ces peuples du Pacifique mais aussi pour les îles elles-mêmes et les cultures qu'elles abritent.

Toutefois, en dépit du grand espoir que nous avons mis en la communauté internationale et en l'appui concret et opportun qu'elle pourrait nous offrir, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague, nous ont laissés profondément préoccupés et déçus. Nous espérons sincèrement que la prochaine Conférence des Parties qui devrait se tenir plus tard cette année à Cancún aboutira à des résultats concrets et non à des promesses vides de sens. Au vu des progrès lents et laborieux des négociations en cours dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que de l'absence d'engagements concrets de la part des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre, les Tuvalu souhaitent que trois engagements politiques essentiels soient pris à la conférence de Cancún.

Premièrement, nous aimerions que tous les amendements et règles proposés pour le Protocole de Kyoto soient adoptés afin de pouvoir être ratifiés, pour éviter une interruption dans les périodes sur lesquelles portent les engagements contractés. Deuxièmement, nous devrions nous mettre d'accord sur un mandat, afin d'entamer les négociations sur un nouvel accord juridiquement contraignant, sur la base de tous les éléments du Plan d'action de Bali. Troisièmement, nous devons adopter une série de décisions sur des dispositions intérimaires qui permettraient d'appliquer les mesures qui doivent être intégrées dans le nouvel accord juridiquement contraignant. Ce sont là les résultats minimums que nous attendons de la conférence de Cancún. Les Tuvalu estiment que des mesures sérieuses face aux changements climatiques sont essentielles pour notre développement durable et nos moyens de subsistance. Nous ne pouvons pas laisser la prochaine conférence de Cancún échouer comme celle de Copenhague.

Bien que les Tuvalu fassent partie des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés les plus exposés à un grand nombre d'événements de portée mondiale, comme cela a été évoqué précédemment, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social n'ont pas reconnu et pris sérieusement en compte cette vulnérabilité lorsqu'ils ont examiné la question de leur

retrait de la liste des pays les moins avancés. Nous sommes convaincus que la vulnérabilité économique et environnementale des Tuvalu ne saurait être trop soulignée ni totalement ignorée, compte tenu notamment des conséquences actuelles du changement climatique et de la récente crise mondiale. À cet égard, nous continuons de demander à l'ONU et à nos partenaires de développement de reconnaître notre vulnérabilité en tant que pays faisant partie des pays les moins avancés lors de l'examen des critères et de la règle applicables pour être admis à quitter la liste des pays les moins avancés.

Nous partageons sans réserve le point de vue selon lequel il est nécessaire et important de revitaliser et de réformer l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité respectivement afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs mandats et remplir leurs rôles de manière plus transparente, cohérente, efficace et rapide. Nous appuyons pleinement les processus de réforme en cours, et nous pensons que les petits États insulaires en développement devraient disposer d'un siège au Conseil de sécurité.

Nous saluons et appuyons vigoureusement le rôle important que l'ONU continue de jouer en tant que principal organisme responsable du maintien de la paix au sein de la communauté internationale, mais les efforts faits par Taiwan pour instaurer la paix des deux côtés du détroit et les progrès réalisés en la matière méritent d'être particulièrement reconnus et encouragés par l'ONU. Nous sommes en outre convaincus que, compte tenu de sa participation et de ses contributions concrètes au commerce international, aux investissements, aux transports aériens, aux finances, aux technologies des télécommunications et à la protection de l'environnement, Taiwan mérite de jouer un rôle plus actif en tant que membre de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les Tuvalu exhortent donc les institutions spécialisées des Nations Unies à accepter la participation effective de Taiwan à leurs systèmes et activités respectifs.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer et souligner l'importance et la gravité du changement climatique en tant que question intersectorielle et de ses effets négatifs, notamment l'élévation du niveau de la mer, sur un petit État insulaire en développement comme les Tuvalu. Bien que nous soyons profondément

reconnaissants à la communauté internationale pour ses engagements de financement et ses promesses généreuses et que nous prenions note avec satisfaction de la création d'un fonds d'affectation spéciale expressément consacré au changement climatique, le processus d'accès à ces sources de financement, sans parler du versement des fonds en temps voulu, est extrêmement difficile et très long pour des petits pays tels que les Tuvalu. Par conséquent, si ces engagements ne sont pas assortis d'actions rapides pour obtenir des résultats concrets sur le terrain, les pays petits et pauvres comme les Tuvalu risquent bien de devoir continuer à porter seuls le fardeau. Que Dieu bénisse l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marten Grunditz, Chef de la délégation du Royaume de Suède.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer signaler que la Suède s'associe pleinement à la déclaration écrite de l'Union européenne (UE) qui va être distribuée à tous les États Membres.

En signant la Charte des Nations Unies, nous sommes tous engagés à conjuguer nos efforts pour réaliser les objectifs communs de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme, du respect du droit international et du progrès économique et social. Le principe du partage des responsabilités fait implicitement partie de cet engagement. Si nous voulons dépasser les divisions pour trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux, chaque pays devra assumer sa part de responsabilité. La semaine dernière, les dirigeants du monde se sont réunis dans cette salle pour réaffirmer leur détermination d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les progrès réalisés ces 10 dernières années depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire ont été contrastés. La tendance générale est positive, mais les progrès sont plus lents dans des domaines critiques. C'est le cas notamment de l'objectif 5 relatif à la santé maternelle. La Suède continuera de faire son possible pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et fait partie des pays qui consacrent la portion la plus large de son revenu national à l'aide publique au développement. Toutefois, l'aide au développement ne peut que compléter – mais ne peut jamais remplacer – les efforts de développement fondés sur une véritable appropriation nationale. Nous tous, pays développés et pays en

développement, avons donc la responsabilité commune d'atteindre les OMD d'ici à 2015.

Le développement et la prospérité des pays pauvres dépendent, dans une large mesure, de leur capacité à s'intégrer à l'économie mondiale. Le fait que le protectionnisme ait été en grande partie tenu à l'écart au cours de la plus grave récession que l'on ait connue depuis 1930 est donc un succès majeur. L'établissement de règles internationales robustes régissant l'ouverture du commerce et de l'investissement est indispensable. Le libre-échange profite aux pays riches comme aux pays pauvres. Les régions qui ont obtenu les meilleurs résultats en matière d'élimination de la pauvreté sont aussi celles où les échanges commerciaux sont les plus nombreux. Pour renforcer les capacités commerciales des pays les plus pauvres, l'aide pour le commerce peut jouer un rôle important. La conclusion du Cycle de Doha doit demeurer une priorité commune absolue, mais cela ne devrait pas empêcher la conclusion d'arrangements complémentaires portant sur le libre-échange et l'investissement.

Les catastrophes naturelles dévastatrices survenues en Haïti et au Pakistan ont mis en lumière l'importance d'un système humanitaire international opérationnel et bien coordonné. Seuls des efforts conjoints et le partage des responsabilités permettront à la communauté internationale de répondre rapidement et efficacement aux besoins d'aide des populations nécessiteuses. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) joue un rôle crucial à cet égard. Malheureusement, nous constatons une tendance mondiale à un accroissement des besoins humanitaires. Il est donc de la plus haute importance que nous continuions à renforcer le système humanitaire dans son ensemble, notamment le BCAH. Nous devons parallèlement axer davantage notre action sur la préparation et la prévention pour réduire la vulnérabilité à long terme des pays face aux catastrophes.

Le changement climatique est de toute évidence l'un des plus grands défis de notre génération, compte tenu de ses conséquences au niveau mondial, qui sont particulièrement imprévisibles et dévastatrices pour les pays pauvres. Même si nous atteignons l'objectif de deux degrés fixé par l'ONU, les catastrophes seront toujours une réalité. Les pays développés et en développement partagent la responsabilité de soustraire notre planète à cette menace en s'employant à atteindre des objectifs climatiques concrets. Comme ce sont les

principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre, c'est aux pays développés qu'incombent en grande partie la responsabilité de réduire les émissions et de fournir les fonds nécessaires à cette fin, mais des mesures doivent être prises par tous les pays. L'exemple de la Suède montre qu'il est possible de réduire à la fois les émissions et d'assurer la croissance économique : il n'y a aucune contradiction.

Nous avons une responsabilité commune, à l'égard des droits de l'homme, consacrée dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle et les conventions pertinentes. Sans respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tous les autres progrès seront incomplets. C'est aux États qu'incombe en dernier ressort cette responsabilité. Il nous appartient de faire de ces idéaux une réalité. Le Conseil des droits de l'homme doit utiliser tous les outils dont il dispose pour examiner la question la plus essentielle de son mandat : les violations des droits de l'homme. Pour que ce conseil soit utile, ses membres doivent satisfaire aux critères d'admission, soit s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. Beaucoup reste à faire. La peine de mort continue d'être largement appliquée dans le monde, dans certains cas même à des mineurs et souvent sans procédure juridique crédible. Comme nous l'avons récemment vu, dans certains pays, une femme peut même être condamnée à mort par lapidation pour adultère présumé et des hommes et des femmes peuvent être exécutés du seul fait de leur orientation sexuelle. C'est assurément à nous, les gouvernements, qu'il appartient de mettre fin à ces actes barbares. L'égalité des sexes reste l'un des plus grands défis posés aux droits de l'homme et à la démocratie. Nous nous félicitons donc de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et sommes convaincus qu'elle fera avancer la cause de l'égalité des sexes.

La démocratie et les droits de l'homme ne sont pas seulement complémentaires; on peut même dire que l'une ne peut exister sans les autres. Le droit de participer à un système démocratique de gouvernement est en effet, en soi, un droit de l'homme. Bien que la démocratie ait été instaurée dans de nouveaux pays, une grande partie de la population mondiale est toujours privée de son droit de participer à des élections libres. Nous demandons au Gouvernement du Myanmar de faire en sorte que les élections prévues en novembre dans ce pays soient libres, régulières et

inclusives. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel à la libération des prisonniers et des détenus politiques, notamment de Daw Aung San Suu Kyi.

La liberté d'expression est un droit de l'homme fondamental et une condition préalable de la démocratie. En cette ère marquée par la technologie de l'information, la communication a connu une révolution. Les nouvelles technologies peuvent aider à rendre les gouvernements plus transparents et encourager les citoyens à jouer un rôle plus actif dans la gouvernance démocratique de leurs pays. Mais, la technologie, à elle seule, ne peut pas garantir la liberté d'information et d'expression. L'accès à la technologie est nécessaire en tant que catalyseur pour promouvoir les droits de l'homme. Le harcèlement et l'emprisonnement de journalistes et de blogueurs doivent cesser. La situation dans des pays tels que la Chine, le Viet Nam, l'Égypte, le Myanmar, Cuba, la République populaire démocratique de Corée, l'Érythrée et l'Iran est profondément préoccupante. Il est important que la communauté internationale s'occupe de la question des violations de la liberté d'expression, y compris en relation avec les nouvelles technologies, avec plus de vigueur que par le passé.

La Suède est préoccupée par la poursuite des violations des droits de l'homme au Soudan, et surtout au Darfour. La pleine coopération avec la Cour pénale internationale est une obligation en vertu du droit international. Le référendum à venir sur le statut du Sud-Soudan sera d'une importance cruciale pour l'avenir du pays. Nous ne devons pas ménager nos efforts pour faire en sorte qu'il soit crédible et pour aider les parties à parvenir à un accord sur les dispositions à prendre à l'issue du référendum. L'ONU, en collaboration avec l'Union africaine, a un rôle clef à jouer dans ce processus.

Les cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo, récemment signalés, avec les informations bouleversantes faisant état de centaines de viols de femmes et d'enfants ne sont pas des incidents isolés. Ils font partie des crimes systématiques commis en toute impunité lors de conflits, au fil des années. Comme c'est souvent le cas dans des situations de conflit, les femmes et les enfants sont les groupes les plus vulnérables et, comme c'est souvent le cas, dans les processus de paix, les femmes sont les plus oubliées. Une paix durable passe par l'autonomisation et la participation des femmes, sur un pied d'égalité, aux négociations et à la prise de décisions. Une paix durable ne pourra jamais être

instaurée tant que l'impunité régnera. Il est grand temps de mettre pleinement en œuvre les résolutions 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité et 1820 (2008) sur la violence sexuelle dans des situations de conflit. La Suède se félicite de la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

La communauté internationale a accepté l'idée de la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Nous devons intensifier nos efforts et élaborer les instruments adéquats pour garantir la pleine mise en œuvre du concept de responsabilité de protéger, à la fois en tant qu'États souverains et en tant que membres de la communauté internationale. La Suède appuie entièrement les efforts du Secrétaire général visant à renforcer le dispositif d'alerte rapide au sein du Secrétariat.

Le rôle que nous jouons dans la prévention et la gestion des conflits et dans le maintien et la consolidation de la paix est l'un des meilleurs exemples de la façon dont, grâce à notre coopération avec l'ONU, nous assumons notre responsabilité partagée. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer le maintien de la paix dans le monde. Nous nous félicitons de l'Initiative Horizons Nouveaux qui permet de renforcer la capacité de l'ONU à mener des missions de maintien de la paix complexes et difficiles dans le monde entier. Il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Nous devons accroître la capacité de l'ONU à aider les pays à passer de la guerre à une paix durable et à apporter l'appui voulu, – notamment grâce à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix – à leurs efforts pour instaurer la paix et reconstruire l'État et la société. De même, l'ONU doit disposer des bons outils pour empêcher, en premier lieu, les pays de sombrer dans le conflit. Il s'agit d'un défi essentiel pour l'ONU et d'un objectif prioritaire pour la décennie à venir.

Nous nous félicitons du rôle de plus en plus important joué par l'Union africaine, en particulier dans les opérations de maintien de la paix en Afrique. La coopération entre l'Union africaine, d'une part, et l'ONU et l'Union européenne, d'autre part, a été importante aussi bien au Soudan qu'en Somalie. En début d'année, la Suède a été à la tête de l'opération

antipiraterie de l'Union européenne au large des côtes de la Somalie, une mission qui garantit la sécurité des transports humanitaires du Programme alimentaire mondial à destination de la Somalie. Par ailleurs, l'Union européenne, en étroite coopération avec l'Union africaine, assure la formation en Ouganda des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. L'Union africaine a contribué grandement et courageusement à la sécurité à Mogadiscio. Néanmoins, l'année passée a été marquée par certains des combats les plus violents à Mogadiscio et dans des régions du sud et du centre de la Somalie. En collaboration avec les institutions fédérales de transition, nous devons désormais nous préparer et établir des plans en prévision de la fin des arrangements de transition d'ici le mois d'août de l'année prochaine. Une action forte de l'ONU à la tête de ce processus sera cruciale.

L'ONU joue un rôle clef dans les efforts déployés par la communauté internationale pour contribuer au développement sûr, stable et démocratique de l'Afghanistan. Lors de la Conférence internationale de Kaboul sur l'Afghanistan qui a eu lieu en juillet, les autorités afghanes et la communauté internationale se sont de nouveau engagées à renforcer la prise en main nationale de ce processus. Ensemble, l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux doivent demeurer fermes dans leur détermination à aider le peuple afghan à édifier une société plus pacifique et démocratique. À cette fin, la Suède continuera de contribuer aux opérations civiles et militaires en Afghanistan, tout en augmentant son aide au développement.

Au Moyen-Orient, la responsabilité de mener à bonne fin les négociations directes incombe aux deux parties. Mais il est dans notre intérêt à tous de parvenir à la solution des deux États avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et nous devons tous œuvrer dans cette direction. Nous regrettons vivement la décision israélienne de ne pas proroger le moratoire sur la construction des colonies de peuplement. Comme indiqué dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne, l'idée qui doit sous-tendre les négociations directes est que les négociations devraient être fondées sur les frontières d'avant 1967, que les colonies de peuplement sont illégales, que toutes les questions relatives au statut final doivent faire partie des négociations – notamment le statut de Jérusalem en tant que capitale de deux

États – et que les deux parties doivent s'abstenir de toute provocation.

Nous faisons notre possible pour que le monde soit exempt d'armes nucléaires. Les dirigeants mondiaux ont accompli des progrès importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération au cours de l'année écoulée. Le nouvel accord START est très important, mais de nouvelles réductions sont encore possibles, notamment des arsenaux nucléaires non stratégiques. La prolifération des armes nucléaires doit cesser. Le Plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai et portant sur les trois piliers qui se renforcent mutuellement du TNP doit être mis en œuvre et pleinement respecté.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est plus urgente que jamais. Il faut sortir la Conférence du désarmement de l'impasse inacceptable dans laquelle elle se trouve.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée a persisté dans son retrait du TNP, allant même jusqu'à tester deux engins nucléaires, et que l'Iran mène des activités contraires aux engagements qu'il a pris au titre du TNP. Il est de la plus haute importance que les engagements pris en vertu du TNP soient respectés.

Le contrôle des armes classiques est également une priorité urgente. La prolifération illicite ou incontrôlée de ces armes contribue à l'instabilité régionale et internationale et est la cause de milliers de morts et de blessés. Nous devons saisir l'occasion et nous efforcer ensemble de trouver la volonté politique de créer des mécanismes de contrôle, tels que celui qui est actuellement à l'examen sous la forme d'un traité sur le commerce des armes.

L'Union européenne accorde un appui indéfectible à l'Organisation des Nations Unies. Après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne a mis en place de nouvelles structures permanentes pour sa représentation extérieure, reprenant des fonctions jusqu'alors assumées par la présidence tournante. Afin que l'Union européenne puisse continuer de contribuer efficacement aux travaux de l'Organisation, il faut absolument permettre à ses représentants de participer activement à ses réunions, en qualité d'observateurs. Nous nous

réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération en vue de garantir l'adoption, dès que possible, d'une résolution à cet effet.

Aujourd'hui, l'interdépendance entre nos pays est sans précédent. À l'heure de la mondialisation, des problèmes tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la maladie, la drogue, le terrorisme et les conflits prennent de nouvelles proportions. Parallèlement, l'atténuation de la pauvreté, le combat pour les droits de l'homme et la démocratie, et le développement économique restent plus que jamais d'actualité. Nous devons coopérer au sein de structures mondiales et mettre en place diverses formes de gouvernance mondiale afin de relever ces défis. L'Organisation des Nations Unies est le seul organisme mondial offrant un cadre sans pareil pour traiter ces problèmes de façon coordonnée. Nous devons continuer à réformer l'ONU pour qu'elle remplisse ses fonctions et reste utile. Lorsque chaque pays assumera sa part de responsabilités, alors seulement l'ONU pourra réaliser tout son potentiel. La Suède reste un fervent partisan de l'ONU et s'engage à assumer la part qui lui revient de nos responsabilités communes.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gert Rosenthal, Chef de la délégation de la République du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Notre président, M. Álvaro Colom Caballeros, a participé à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.3) mais il a dû retourner au Guatemala pour honorer les engagements liés à ses hautes fonctions. De même, notre Ministre des affaires étrangères a été obligé de quitter New York précipitamment hier. C'est la raison pour laquelle j'ai le grand honneur de me trouver devant vous pour faire cette déclaration que le Ministre aurait dû prononcer aujourd'hui.

Avant de continuer, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance à M. Ali Treki pour le travail exceptionnel qu'il a accompli à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Je voudrais également, Monsieur Deiss, vous souhaiter plein succès dans vos fonctions en tant que nouveau Président de l'Assemblée à la session en cours. Nous sommes convaincus que, grâce à votre vaste expérience, vous saurez diriger nos délibérations et renforcer la qualité des travaux de l'Assemblée générale, principal organe de décision de l'ONU.

Nous venons de terminer l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés il y a 10 ans dans un contexte international peut-être plus propice que celui qui règne aujourd'hui. Comme il a été souligné ces jours derniers, les résultats obtenus sont clairs obscurs, certains pays ayant enregistré des avancées impressionnantes tandis que d'autres accusent des revers. De plus, pour la plupart, les progrès réalisés concernent certains objectifs et pas d'autres, ou ont des effets bénéfiques dont la répartition auprès des différentes couches de la population est très inégale.

En outre, l'environnement international aujourd'hui est beaucoup moins encourageant qu'il ne l'était il y a 10 ans. La dernière décennie a commencé avec l'attentat contre les tours jumelles, ici même, faisant immédiatement de la lutte contre le terrorisme la première priorité à l'échelle internationale. Elle s'est poursuivie avec une opération guerrière que le Conseil de sécurité n'a pas autorisée, avec toutes les répercussions que cela implique, et s'est conclue par trois crises simultanées – alimentaire, énergétique et, avant tout, économique et financière – dont nous ne nous sommes toujours pas remis.

Par ailleurs, après avoir accumulé un nombre de preuves scientifiques qui ne laisse plus de place au doute, nous avons désormais la confirmation que les avancées technologiques ont eu des conséquences dévastatrices sur notre habitat commun – notre planète – et que les destructions provoquées par le changement climatique sont palpables et dramatiques. Dans un autre ordre d'idées, nous avons pendant la décennie en cours constaté très clairement que la criminalité organisée ne connaît pas de frontières et tend à s'étendre aux pays les moins à même de s'opposer à ses ressources illimitées.

Mon propre pays a été victime de certains de ces phénomènes, qui annulent ou, à tout le moins, amoindrissent les efforts considérables que nous avons faits, notamment depuis l'investiture du Président Colom au début de 2008, pour stimuler le développement, améliorer les conditions de vie des groupes défavorisés de notre population, et renforcer nos institutions démocratiques. Là encore, le tableau est clair obscur. En dépit du contexte international défavorable et, comme l'a souligné le Président Colom dans cette même salle lundi dernier, nous avons réalisé des progrès s'agissant de certains des problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les plus démunis dans notre pays.

Mais l'ombre persiste. Elle trouve son origine dans des phénomènes qui échappent en totalité ou en partie à notre contrôle. J'en citerai trois. Tout d'abord, la crise économique et financière a eu un effet particulièrement défavorable sur notre situation économique. Le produit intérieur brut a augmenté de moins de 1 % en 2009, compte tenu du recul des exportations, de la diminution des transferts de fonds familiaux et de l'effondrement de l'investissement direct étranger. Cela a eu un impact extrêmement négatif sur nos recettes fiscales, en dépit des nombreuses initiatives de notre gouvernement pour relever les taux d'imposition afin de faire face aux demandes croissantes de services sociaux et de sécurité publique. Certes, nous avons enregistré une légère reprise cette année, mais sa solidité dépendra en grande partie de l'évolution incertaine de l'économie internationale. Pour résumer, la conjoncture économique mondiale n'a pas été particulièrement propice à la réalisation de nos objectifs de croissance, et ce, malgré l'aide publique que nous avons reçue et dont nous sommes sincèrement reconnaissants.

Deuxièmement, ces 10 dernières années, diverses activités illégales liées à la criminalité organisée se sont enracinées dans notre pays. La traite des personnes, le trafic d'armes et de stupéfiants et le blanchiment d'argent ont pris une ampleur inquiétante, étant donné la double capacité des groupes criminels organisés à coopter et à intimider. Le trafic de drogues a surtout miné nos institutions démocratiques. Pour y faire face, nous nous sommes associés à l'ONU et à d'autres pays amis dans le cadre de la coopération tant bilatérale que multilatérale, dont l'expression la plus visible est la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, sur laquelle je reviendrai un peu plus tard. En outre, conscients du caractère manifestement transnational actuel de la lutte contre les activités illégales et la criminalité organisée – une responsabilité première de tout État –, nous nous sommes joints à la lutte que mènent nos voisins d'Amérique centrale et du Mexique contre les réseaux criminels dans la région.

Troisièmement, comme si ce que je viens dire ne suffisait pas, nous avons été également victimes de catastrophes naturelles qui se sont abattues sur nous avec une fréquence inhabituelle, ce qui met en lumière l'extrême vulnérabilité au changement climatique du Guatemala, étant donné qu'il est situé dans une région tropicale. À peine avons-nous commencé à nous remettre des effets de la tempête tropicale Stan de la

fin 2005, que nous avons dû faire face à une grave sécheresse en 2009 et, il y a quelques mois, d'abord à l'éruption du volcan Pacaya qui a dévasté les terres agricoles, puis à la tempête tropicale Aghata en juin, qui a touché quelque 330 000 personnes, faisant une centaine de morts et causant des dégâts matériels estimés à près d'un milliard de dollars. Les souffrances humaines et les pertes matérielles se sont encore accrues du fait de niveaux de précipitations sans précédent le mois dernier, qui ont fait encore plus de victimes et de dégâts matériels.

Le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire face à la situation et aussi fait appel à l'aide internationale. Je rends hommage à l'ONU qui a été parmi les premiers à répondre à notre appel, et j'exprime par conséquent ma reconnaissance au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous nous sommes concentrés à ce jour sur la phase d'urgence, mais il est impératif que nous passions dès que possible à la reconstruction et au relèvement. Le Gouvernement a élaboré un plan détaillé à cette fin et nous allons organiser une conférence internationale à Antigua (Guatemala), les 11 et 12 octobre, pour présenter ce plan à nos partenaires.

Je vais faire maintenant quelques brèves observations sur l'Organisation et sur son programme dans l'avenir immédiat. Je commencerai par réitérer notre appui au multilatéralisme en général et à l'ONU en particulier. L'Organisation a toujours été présente à nos côtés, une présence forte et permanente, pour appuyer notre processus de paix, pour nous apporter sa coopération en matière de développement ou son aide lorsque nous avons dû faire face à des situations d'urgence, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le plus récent exemple de cette coopération fructueuse et innovante a été donné avec la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. En trois ans seulement, la Commission a prouvé qu'il est réellement possible de combattre l'impunité et de renforcer l'état de droit. Nous nous félicitons de cet effort de coopération entre le Gouvernement guatémaltèque et l'ONU, et nous continuerons de le soutenir.

Nous apprécions également le rôle que joue notre Organisation dans le domaine du maintien de la paix. Nous avons participé à plusieurs opérations,

principalement à Haïti et en République démocratique du Congo. Nous appuyons le travail de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix, et nous espérons participer à la Commission de consolidation de la paix en tant que membre à part entière à partir de janvier prochain.

Nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale de créer l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et nous sommes heureux d'apprendre qu'elle sera dirigée par M^{me} Bachelet. Nous nous engageons aussi à continuer d'appuyer les initiatives visant à donner plus de cohérence au système des Nations Unies.

Parallèlement, nous nourrissons l'espoir que, l'année prochaine, des progrès tangibles seront faits s'agissant de la réforme longtemps différée du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est capital de donner davantage de légitimité à cet organe, ce dont tous les organes principaux et l'ensemble de l'Organisation bénéficieront. En attendant, nous avons annoncé notre candidature à l'un des sièges attribués à notre région au Conseil de sécurité pour l'exercice biennal 2012-2013, pour pouvoir continuer à contribuer à ses travaux.

Nous réaffirmons notre profond engagement en faveur de la réalisation de progrès importants durant la conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Cancún. Nous avons participé activement aux travaux préparatoires, étant entendu que rarement l'humanité a été confrontée à un aussi grand défi qui concerne l'ensemble des pays et des populations de la planète.

En reprenant notre place au sein du Conseil des droits de l'homme, nous réaffirmons notre volonté d'assurer le plein respect des droits de l'homme dans tous leurs aspects, y compris notre responsabilité de protéger nos populations respectives du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.

Il est courant de dire qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix. Des signes prometteurs sont apparus dans diverses parties du monde qui, nous l'espérons, pourront mener au règlement de tensions persistantes. Nous sommes convaincus que les négociations directes engagées récemment au Moyen-Orient seront fructueuses et qu'elles déboucheront sur un État palestinien vivant côte à côte avec Israël en

paix et en harmonie, à l'intérieur de frontières sûres pour les deux parties.

Nous nous félicitons également du rapprochement et de la coopération accrue qui s'instaure entre les parties que sépare le détroit de Taiwan.

Enfin, je suis heureux d'annoncer que le Guatemala et Belize ont fait un pas très important en décidant de recourir à la Cour internationale de Justice pour trouver une solution juridique au très ancien différend territorial qui les oppose. Cette avancée a nécessité l'approbation par notre congrès de l'Accord spécial conclu avec Belize en décembre 2008, ce qui a ouvert ainsi la voie à la tenue d'un référendum populaire, comme le prévoit cet accord. Nous espérons que, bientôt, le Parlement de Belize autorisera la tenue de consultations populaires qui devront avoir lieu en même temps dans les deux pays, et que ce sera la dernière étape qui permettra aux deux parties de saisir la Cour.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antonio Pedro Monteiro Lima, Chef de la délégation de la République du Cap-Vert.

M. Lima (Cap-Vert) : Je voudrais avant tout saluer M. Joseph Deiss, Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions. L'appui du Cap-Vert ne lui fera pas défaut.

Je me congratule également de l'engagement et du travail sérieux effectué par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ali Abdussalam Treki, qui a su imprimer aux travaux de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale une dynamique remarquable.

Nous réitérons notre appui au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans ses efforts pour faire du système des Nations Unies une organisation chaque jour plus performante au service des aspirations légitimes des peuples à la paix, à la dignité et au progrès.

Le thème alloué à nos débats cette année porte sur la réaffirmation du rôle central de l'ONU dans la gouvernance globale. Les points que je développerai sont liés à ce thème transversal, s'il en fut.

Il nous faut sauver la planète. Cela semble tomber sous le sens et tous dans cette enceinte semblent en être d'accord. Et pourtant, à observer les tendances des négociations au sein des instances de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, c'est plus le pessimisme que l'optimisme qui semble planer sur celles-ci. Les scientifiques ont démontré depuis quelque temps déjà que notre planète est en risque sérieux de ne plus pouvoir assurer la vie dans toute sa plénitude du fait des conséquences dues au réchauffement climatique, et nous savons aujourd'hui que le temps pour agir de façon efficace s'estompe rapidement.

Déjà, les participants au Sommet de Copenhague étaient repartis convaincus que le temps n'était plus à la tergiversation. Nous le disions déjà l'an dernier ici même : le moment est à l'action concertée, cohérente et systématique pour que nous puissions diminuer de façon convaincante et conséquente les émissions de gaz à effet de serre, freiner le réchauffement de la planète et éviter une montée des eaux de la mer susceptible de mettre en danger de vastes régions côtières du monde et en particulier les petits États insulaires en développement. Ceux-ci présentent une vulnérabilité accrue et souffrent en première main des conséquences d'intempéries de plus en plus fréquentes et de plus en plus extrêmes.

En tant qu'État sahélien, le Cap-Vert est depuis longtemps confronté à la sécheresse, à la désertisation et à un manque d'eau dramatique. Ces phénomènes conditionnent fortement les actions menées dans le cadre de la préservation de l'environnement et du développement humain.

Nos efforts d'adaptation et de réduction de l'impact du changement climatique, s'ils portent sur des domaines précis comme la revitalisation des terres, l'adduction d'eau ou encore l'essor des énergies renouvelables, entrent pour une bonne part dans la dynamique nationale de croissance, aux côtés de l'éducation, de la santé, de l'emploi, des infrastructures, etc.

Nous avons en cours d'exécution un ambitieux projet de mobilisation des eaux superficielles, à travers la construction de barrages et de réservoirs pour appuyer la modernisation de l'agriculture, le développement de l'élevage et de l'industrie agro-alimentaire, qui favoriseront la vie des agriculteurs. Un peu partout et notamment suite à la crise alimentaire d'il y a deux ans, en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, des efforts similaires sont développés en vue de permettre aux agriculteurs de parvenir au rendement, à l'économie de progresser et aux pays de faire face aux défis du changement climatique. Le financement constitue dans ce contexte

un facteur clef sans lequel les échecs seraient multiples, les projets abandonnés, les obstacles devenant insurmontables. C'est le lieu de dire la nécessité de mettre en place rapidement les financements annoncés dans le cadre du « Fast Track ». Le temps nous est désormais compté.

Nous croyons que la communauté internationale et en particulier les pays développés et les grands pays émergents, du fait des risques accrus pour la sécurité globale et des répercussions sur tous des conséquences désastreuses des catastrophes naturelles doivent continuer de soutenir les dynamiques spécifiques des États les plus vulnérables au changement climatique en matière d'adaptation et d'atténuation et leur permettre de minimiser les risques qui pèsent sur eux dans le contexte actuel sachant que certains d'entre eux se trouvent déjà confrontés aux problèmes de délocalisation de masse et de migrations forcées.

La solidarité n'est pas un vain mot pour les insulaires et pour certains d'entre nous, il y va souvent de notre avenir, en tant que nation, de notre propre existence, en tant que peuple. Ne faisons pas des plus faibles les sacrifiés d'aujourd'hui, sous peine demain de nous retrouver tous dans une situation similaire. N'oublions pas non plus que les conflits découlant de la raréfaction de l'eau sur la planète étant prévisibles, cela doit constituer une autre préoccupation majeure à laquelle nous devons nous atteler dès à présent.

Nous voulons réaffirmer ici que l'océan qui est pour notre pays insulaire notre milieu vital de civilisation et d'inspiration, mais également notre potentiel d'avenir doit être protégé et préservé. Nous avons signé, il y a quelques jours, avec six pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et la Norvège, un accord qui nous permettra collectivement de mieux gérer ce potentiel commun immense et de veiller sur la protection de nos intérêts océaniques. Avec les pays riverains de l'océan Atlantique, en particulier dans son extension sud, nous réaffirmons notre ferme intention d'en faire un espace d'échanges, un domaine de solidarité active et non de concurrence déloyale. Loin de faire de l'océan un élément de plus de la cupidité humaine, essayons d'en préserver la valeur unique en tant que réceptacle précieux de la vie et dépositaire des espérances de la planète.

Il nous faut protéger et autonomiser les femmes. Nous croyons fermement que l'une des grandes révolutions à mener à notre époque est celle qui verra la femme devenir réellement une partenaire à part

entière de l'homme dans leur quête commune de progrès. Au Cap-Vert, il y a eu des gains conséquents en ce qui concerne l'égalité et l'équité en genre, mais de grands défis demeurent. Par exemple, le Gouvernement actuel du Cap-Vert compte huit femmes sur les 14 ministres qui le forment; le rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 2010 a indiqué que le Cap-Vert a atteint la parité de genre dans l'éducation primaire et secondaire et que dans certains cas le ratio de présence des filles est supérieur à celui des garçons.

Les investissements importants réalisés dans le domaine de la santé materno-infantile ont permis que 98 % des accouchements soient effectués en milieu hospitalier avec une assistance spécialisée. Cependant, il est un fait que 25 % des femmes souffrent de violences domestiques. Au Parlement et dans les autarchies locales, la participation des femmes est encore très faible. La pauvreté et le chômage atteignent plus les femmes que les hommes. Nous continuons à travailler et nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie.

ONU-Femmes lancée récemment par le Conseil économique et social est une entité universelle qui aura pour tâche principale de surmonter les obstacles qui ont empêché les quatre organismes qu'elle va regrouper de répondre plus efficacement aux défis en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.

ONU-Femmes s'inscrit dans l'effort de réforme de l'ONU amorcé il y a près de deux décennies en vue de renforcer la cohérence du système de l'Organisation et nous tenons à féliciter ici M^{me} Michelle Bachelet et à l'assurer du soutien du Cap-Vert dans ses nouvelles et exaltantes tâches au service de la défense, de la promotion et de l'autonomisation des femmes. Nous pensons que la robustesse de son mandat et le rôle potentiel de catalyseur de la nouvelle entité devraient encourager les donateurs à répondre de manière positive aux besoins de financements de celle-ci.

Il nous faut continuer de travailler à la paix. L'évolution que connaît la scène internationale avec le regroupement des États pour discuter des grands problèmes, aussi bien régionaux que mondiaux, et proposer des solutions semble attester d'une tendance qui, malgré tout, peine à démontrer son efficacité et ne semble diminuer ni les inquiétudes des uns ni les doutes des autres. Nous persistons à croire que c'est l'ONU, où chacun a sa place, qui peut jouer un rôle

réellement efficace et rassurant dès lors que sa dynamique est assurée, sa mission clairement définie et que tous en partagent les responsabilités et participent des décisions. C'est notre institution universelle qui réunit les conditions essentielles à la gestion des problèmes du monde et qui est pourvue de la responsabilité collective nécessaire. Par conséquent, c'est à l'ONU que revient la gigantesque mission de promouvoir et d'assurer une meilleure et plus efficace gouvernance mondiale.

La paix mondiale demeure une cible lointaine et les foyers de tension, loin de s'éteindre, persistent de proche en proche. Les conflits fragilisent des régions entières, occasionnant des réfugiés et des déplacés par millions, paralysant l'économie, détruisant les infrastructures et réduisant à néant des décennies d'effort pour l'éducation, la santé et la justice pour les populations. Dans certaines circonstances, la notion de la personne humaine semble disparaître pour laisser place à l'avènement d'esclaves modernes, taillables et corvéables à merci. Les femmes souffrent de la violence sexuelle devenue désormais une arme de guerre, et les enfants soldats sont utilisés avec d'autant moins de scrupule qu'ils le sont souvent dans les deux camps belligérants.

L'ONU, dans ce cadre comme dans d'autres, demeure l'élément central en tant que conscience collective qu'elle est de la communauté des nations, dédiée à la coordination de notre action commune, favorisant des solutions consensuelles et fédératives. La revitalisation du système des Nations Unis apparaît ainsi comme une exigence de notre époque privilégiant la participation de tous.

Le Cap-Vert a toujours été en faveur du désarmement général et complet et réitère sa volonté de contribuer à parvenir à un monde où la peur de l'autre sera supplantée par la nécessité de coopérer avec l'autre et par la reconnaissance de l'autre en tant que partenaire indispensable et complémentaire. Nous continuons d'avoir foi en l'avenir des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël et continuons d'espérer voir l'avènement au Moyen-Orient de deux États indépendants vivant côte à côte, en paix et en sécurité. Mais restaurer la crédibilité du processus de paix au Moyen-Orient requiert principalement que toutes les parties s'astreignent aux obligations qui découlent de leurs propres engagements et des décisions et résolutions de l'ONU. Dans ce sens, la cessation des hostilités à Gaza et en terre d'Israël, l'arrêt de la colonisation dans les territoires occupés ainsi que le

démantèlement du mur et la fin de la politique de blocus nous semblent constituer des impératifs difficilement contournables. Nous souhaitons vivement que ces négociations permettent d'atteindre l'objectif de réalisation de la paix.

Le crime organisé est une plaie contre laquelle mon pays lutte pied à pied, nos efforts étant appuyés par nombre de nos partenaires. Les trafiquants de drogue pénètrent maintenant notre sous-région, l'Afrique de l'Ouest, menacent la stabilité des pays et mettent en échec nos efforts visant la stabilité de la sous-région et la tranquillité des populations. Une lutte résolue joignant l'action des pays producteurs, de transit et de consommation doit se poursuivre vigoureusement et sans trêve. Nous ne pouvons permettre que nos enfants deviennent à cause de la drogue des rebuts de la société, des victimes malheureuses de l'argent sale. Les droits de l'homme commencent dans cette lutte pour permettre à nos enfants de vivre et de se développer hors l'emprise de la drogue afin d'être demain des citoyens du monde.

Les choses en ce début du XXI^e siècle évoluent partout, et notamment dans la politique internationale, poussées par les circonstances ou par les événements, mais aussi par la volonté politique des plus éclairés. N'est-il pas temps de tirer un trait sur les situations obsolètes qui découlent de la guerre froide ou de la Deuxième Guerre mondiale, comme à Cuba? L'isolement et le blocus auxquels sont réduites les populations seraient plutôt facteurs de tensions et de frustrations et servent difficilement de fondements à de nouvelles espérances. Les générations changent, les mentalités évoluent et les aspirations de la jeunesse sont autres. Ces nouvelles générations ont droit à un futur de paix, d'entente et d'échanges salutaires. Sachons leur offrir un monde à la hauteur de leurs rêves et de leurs attentes.

Il faut innover pour l'avenir. Lorsque nous sommes devenus l'un des huit pays pilotes expérimentant le projet « Unis dans l'action » en 2006, le Cap-Vert voulait non seulement bénéficier des retombées positives d'un tel saut en avant dans nos rapports avec les différentes institutions de l'ONU, mais aussi contribuer un tant soit peu à la réforme visant à garantir une plus grande efficacité du système des Nations Unies face aux défis incontournables de l'Organisation elle-même ainsi qu'une meilleure adéquation de l'ONU aux exigences du monde contemporain. D'autre part, notre gouvernement croit que la réforme vient simplifier une certaine

bureaucratie onusienne. Aujourd'hui, nous constatons des avancées réelles et des bénéfices mutuels certains. Les fonds alloués au pays augmentent, l'efficacité dans l'action des différentes institutions s'est accrue, il y a une réelle appropriation et un leadership assumé de la part du Gouvernement et une synergie dynamique s'est créée entre toutes les parties prenantes pour placer cette expérience sur une voie de non-retour. Les conclusions de la dernière réunion des huit pays pilotes à Hanoï ont été positives et l'on s'attend à ce que le cercle de la famille s'élargisse.

Depuis l'indépendance il y a 35 ans, le Cap-Vert a marqué des points manifestes dans son développement humain, ayant aujourd'hui accédé au groupe des pays à revenu intermédiaire. Entre 1990 et 2007, l'indice de développement humain du Cap-Vert est passé de 0,589 à 0,708. Le revenu par habitant, qui atteignait à peine 300 dollars des États-Unis au moment de l'indépendance, est actuellement de 3 041 dollars. Le taux de scolarisation est de 96 %. Le taux d'analphabétisme a été réduit à 18,5 % et tend à diminuer, aussi bien parmi les femmes que parmi les hommes. Nous prévoyons pour 2010 une croissance de 6 %.

De grands résultats ont été obtenus dans différents secteurs, notamment dans l'éducation, la santé et la participation politique, du fait de l'engagement politique résolu du Gouvernement cap-verdien en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de l'égalité et de l'équité des sexes. Dans la dernière décennie par exemple, il a été observé une diminution de l'incidence de la pauvreté, qui est passée de 49 % en 1989 à 36,7 % en 2002 et à 26,6 % en 2007. Les estimations indiquent un taux d'incidence de 24 % en 2010.

Ce progrès se justifie fondamentalement par les investissements réalisés dans les personnes. L'éducation et la formation professionnelle constituent des axes stratégiques de la gouvernance et ont mobilisé la plus grande part du budget de l'État. Des investissements considérables ont également été réalisés dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale. D'un autre côté, le Gouvernement met en œuvre une stratégie de transformation du pays en un centre international de prestation de services, afin de garantir son insertion compétitive dans l'économie mondiale et l'accélération du rythme de la croissance et de la création d'emplois, augmentant de ce fait le revenu des familles et combattant de façon importante la pauvreté.

Si nous sommes convaincus de la nécessité d'agir vite pour sauver la planète et d'agir bien, nous semblons traîner des pieds lorsqu'il s'agit de mettre concrètement nos actes en accord avec nos paroles. Si tous, nous proclamons les bienfaits de l'égalité entre hommes et femmes et de l'équité des sexes, lesquels se répercutent positivement sur le développement et donc sur la paix et la sécurité, nous observons qu'une volonté politique accrue au niveau des États et un dynamisme nouveau et persistant dans l'action au niveau international sont encore nécessaires pour mener à bien la bataille pour faire de la femme un sujet à part entière du devenir du monde. Si la paix est partout considérée comme une aspiration fondamentale et légitime des peuples et des nations et une nécessité pour tous, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être conquise tous les jours et que des millions d'êtres humains se lèvent au bruit du canon et se demandent à la nuit tombée s'ils verront le jour suivant ou si leur famille sera encore là. La paix ne saurait être pour personne ni aucune nation une aspiration utopique toujours reportée ou une réalité fragile toujours menacée, comme au Moyen-Orient, en Afrique centrale et dans d'autres régions du monde.

Dans un monde de plus en plus interdépendant et cependant de plus en plus menacé, il nous faut donner une chance à nos capacités collectives et ne pas nous renfermer sur le passé ou nous isoler dans une pensée unique castratrice et dénuée de futur. Il faut innover dans nos façons de penser, dans nos conceptions de la politique, dans notre vision de l'État. Il nous faut innover et porter la réforme dans nos relations interétatiques et dans la défense de nos propres intérêts, afin de donner une chance à l'équité et à la démocratie dans les relations internationales, afin de favoriser une meilleure prise en compte de l'échange équitable et de la justice dans les relations des États et favoriser ainsi la sécurité pour tous, un multilatéralisme vivifié des apports de tous les membres de la communauté internationale, et pouvoir ainsi préserver les chances de la paix partout dans le monde.

Toutes les grandes religions révélées nous parlent d'espérance et de compassion. Ces valeurs universelles seraient-elles condamnées à rester les parents pauvres des politiques d'État? Faisons de leur message inspiré le socle solide de nos relations internationales. Faisons de la personne humaine le centre de nos préoccupations nationales et de nos intérêts globaux. La responsabilité de protéger, dont nous débattons dans cette enceinte,

commence par là, me semble-t-il. Faisons en sorte que ce message soit porteur d'avenir pour nos nations et pour nos peuples, car aujourd'hui plus qu'hier, nos destinées sont communes et liées au sort de la Terre mère. L'homme est le remède de l'homme, nous dit un proverbe africain. Nous pouvons l'être si nous le voulons.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur du débat général pour la présente séance. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nega (Éthiopie) (parle en anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'exercer le droit de réponse de ma délégation suite à la déclaration faite ce matin par la délégation érythréenne.

Avant de répondre aux accusations précises faites par la délégation érythréenne, je voudrais donner plusieurs exemples du comportement particulièrement agressif du Gouvernement en exercice d'Asmara. Premièrement, au milieu des années 90, ce régime a envahi l'est du Soudan, sous le couvert d'un groupe rebelle qu'il avait organisé, formé et armé pour combattre le Soudan; et il continue sans relâche de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, y compris au Darfour. Deuxièmement, l'Érythrée a envahi en 1995 l'archipel yéménite des îles Hanish, situées en mer Rouge, et continue de les occuper depuis plus de deux ans. Troisièmement, le régime érythréen a tenté de pénétrer à l'intérieur des frontières septentrionales de Djibouti en 1997 mais y a renoncé sous la pression internationale. L'Érythrée a toutefois commis une nouvelle série d'actes d'agression contre Djibouti en 2008 et a occupé les zones concernées jusqu'en 2010, lorsqu'elle a été forcée de se retirer sous la pression du Conseil de sécurité et grâce à la médiation de tierces parties visant à sauver les apparences. Quatrièmement, ce régime a mené une agression délibérée contre l'Éthiopie en mai 1998 et occupé les territoires situés à la frontière nord de notre pays jusqu'à ce que son armée batte en retraite après avoir été mise en déroute par les forces de défense éthiopiennes en mai 2000.

Le Gouvernement érythréen mène une violente campagne contre mon pays pour dissimuler la vérité,

en prétendant que nous étions les agresseurs et que l'Éthiopie continue d'occuper un territoire relevant de la souveraineté érythréenne en refusant d'appliquer les décisions de la Commission d'arbitrage mise en place par les deux parties. La vérité, telle qu'établie par la Commission neutre Éthiopie-Érythrée des demandes d'indemnisation, est que l'Érythrée a violé le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies en violant l'intégrité territoriale de l'Éthiopie. L'Éthiopie a accepté la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et a clairement indiqué, à maintes occasions, que la démarcation virtuelle est une fiction juridique. La démarcation virtuelle n'est absolument pas reconnue par le droit international applicable en matière de démarcation des frontières. La démarcation est la mise en œuvre de la décision définissant le tracé de la frontière sur le terrain; elle consiste à placer des bornes frontière sur le terrain.

L'Éthiopie, sans l'ombre d'un doute, a manifesté sa volonté de délimiter la frontière commune en coopération avec l'Érythrée sur la base de la décision de la Commission. L'Éthiopie est depuis toujours disposée à s'asseoir et à débattre avec l'Érythrée, de bonne foi, des secteurs pour lesquels le tracé de la frontière n'a été pas clair ou à propos desquels il existe des divergences de vue ou des différences d'interprétation. Avant qu'un tel dialogue ne devienne réalité, il est évident qu'aussi bien l'Éthiopie que l'Érythrée pourraient exercer leur contrôle sur le territoire de l'autre pays.

Je tiens à souligner que l'allégation de l'Érythrée selon laquelle l'Éthiopie occupe son territoire est le fruit de l'imagination de ce pays. Les Accords d'Alger n'autorisent pas la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie à céder des territoires à l'une ou l'autre partie. De même, comme c'est le cas du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, l'ONU n'est pas compétente pour faire appliquer des décisions rendues par des tribunaux d'arbitrage ni pour procéder à la cession d'un territoire ou au transfert de la souveraineté territoriale si ce mandat ne lui a pas été spécifiquement confié par les parties concernées. Il revient aux parties à l'Accord de mettre en œuvre la décision de la Commission du tracé de la frontière, c'est-à-dire en procédant sur le terrain à une opération de démarcation physique de la frontière.

L'Éthiopie est prête, comme elle l'a toujours été, à donner effet à la deuxième partie des Accords d'Alger, à savoir, engager un dialogue axé sur la

démarcation. C'est l'Érythrée qui a refusé d'engager le dialogue avec l'Éthiopie sur la démarcation de la frontière en faisant valoir constamment une prétendue occupation par l'Éthiopie d'un territoire souverain érythréen. L'Érythrée tente ainsi de détourner l'attention des activités destructrices qu'elle mène dans la corne de l'Afrique en trouvant des prétextes à une nouvelle agression.

Dans sa déclaration du 27 novembre 2006, la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie s'est contentée d'indiquer sur le papier les coordonnées géographiques de la frontière. La Commission, au paragraphe 22 de sa déclaration, a fait valoir un point important, que l'Érythrée ignore à dessein. Elle déclare, je cite, que : « tant que la frontière n'est pas délimitée définitivement, la décision relative à sa délimitation en date du 13 avril 2002 continue d'être la seule description juridique valide » (S/2006/992, pièce jointe, par. 22). En dernière analyse, la tâche la plus importante restant à accomplir consiste à démarquer physiquement la frontière sur le terrain conformément à la décision relative à sa délimitation, ce qui ouvrirait la voie à une paix durable entre les deux parties.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a formulé des revendications inacceptables au sujet des trois îles iraniennes situées dans le Golfe persique, à savoir Abu Musa, Tonb-e Bozorg et Tonb-e Kuchak. La République islamique d'Iran rejette catégoriquement ces revendications, qui portent atteinte de manière intolérable à l'intégrité territoriale iranienne et insiste sur le fait que ces trois îles, qui sont situées dans le Golfe persique, font depuis toujours partie intégrante du territoire iranien et relèvent donc de la souveraineté iranienne.

La République islamique d'Iran, tout en soulignant sa détermination à poursuivre des relations fraternelles et de bon voisinage avec les Émirats arabes unis voisins, répète que toutes les actions et mesures prises par les autorités iraniennes sur ces îles iraniennes l'ont été dans le cadre de l'exercice des droits souverains de la République islamique d'Iran, et conformément au principe d'intégrité territoriale. La République islamique d'Iran est disposée à poursuivre ses pourparlers bilatéraux avec les responsables compétents des Émirats arabes unis, en vue de supprimer tout malentendu susceptible de se produire quant à la mise en œuvre des accords qui découlent des

documents échangés en 1971 concernant l'île d'Abu Musa.

M^{me} Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Éthiopie. Le représentant de l'Éthiopie a porté plusieurs accusations infondées qui ne contribuent en rien à la paix et à la sécurité de la région. Ma délégation rejette catégoriquement toutes ces accusations.

Que les choses soient bien claires. La Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, créée par l'Éthiopie et l'Érythrée conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'Accord d'Alger, a mis un terme au différend frontalier entre nos deux pays. Faisant référence au vingt-sixième rapport de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie (S/2008/40, annexe II), le Secrétaire général a indiqué que

« la frontière entre les deux pays serait automatiquement celle délimitée par les points énumérés dans l'annexe à sa déclaration du 27 novembre 2006 et que [la Commission] considérait que cette décision avait force obligatoire pour les parties. Elle a ajouté qu'elle s'était acquittée de son mandat ». (S/2008/40, par. 40)

Par conséquent, le cœur du problème est la poursuite de l'occupation par l'Éthiopie du territoire érythréen souverain, au mépris de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Aucune campagne de désinformation ni le fait de soulever des problèmes qui n'ont aucun rapport devant l'Assemblée n'effaceront cet état de fait. L'Éthiopie doit honorer ses obligations si elle veut réellement que la paix et la stabilité règnent dans la région. N'ayons pas peur des mots : si l'Éthiopie n'était pas revenue sur son engagement et avait coopéré totalement avec la Commission indépendante du tracé de la frontière, la question entre les deux pays aurait pu être réglée à ce moment-là, et la mise en œuvre fructueuse de l'Accord d'Alger aurait immédiatement mis un terme aux souffrances considérables endurées par les deux peuples.

Le règlement pacifique des différends est le principe fondamental de la Charte des Nations Unies. Mais l'Éthiopie a montré son mépris du droit international et son indifférence à l'égard du règlement pacifique et juridique des différends. L'Accord d'Alger

prévoyait la création de trois commissions. Deux d'entre elles ont été mises en place et ont achevé leurs travaux. La troisième, chargée de déterminer les origines du conflit, n'a pas encore été créée. Or, cette tâche ne peut être assignée à aucune autre commission.

M. Al-Yafei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour commenter les remarques faites par le représentant iranien.

Ma délégation exprime ses regrets face à la position inchangée de l'Iran, qui rejette les multiples initiatives de paix annoncées par mon pays pour régler le conflit concernant les trois îles émiriennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb, par le biais de négociations bilatérales ou en demandant l'avis juridique de la Cour internationale de Justice.

Nous dénonçons une fois de plus l'occupation iranienne et toutes les mesures militaires ou civiles que l'Iran a prises sur ces îles pour modifier leur identité historique et leurs caractéristiques démographiques, et ainsi faire en sorte que l'occupation devienne un fait accompli. Nous sommes déçus que l'Iran ait de nouveau demandé que soient réglées des questions secondaires qui sont le produit de l'occupation de ces îles, au lieu d'aborder la question principale de l'occupation elle-même.

Les Émirats arabes unis espèrent que la communauté internationale appuiera leur position, qui est d'appeler la République islamique d'Iran à revoir sa politique d'occupation illégale de ces îles, et à répondre à nos initiatives de paix en vue de parvenir à un règlement global et juste de la question et de renforcer ainsi la sécurité, la stabilité et la coopération économique entre les pays de la région.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je suis surpris de la manière dont l'Ambassadeur de la Suède, représentant d'un pays cultivé et irréprochable, s'arroge le droit de juger d'autres pays – toujours des pays pauvres et sous-développés du Sud – sur la question des droits de l'homme. L'Ambassadeur a parlé, jugé, rendu son verdict et quitté la salle. Je lui ai demandé de rester, pour entendre ma réponse, mais il est parti. Je me demande de quel droit et au nom de quelle morale il se permet de juger, de donner son avis sur pas moins de huit pays respectables et dignes Membres de cette organisation. Qui lui a dit qu'il pouvait sermonner les Cubains sur la question des droits de l'homme, des droits dont nous sommes extrêmement fiers?

Comme l'ensemble de la communauté internationale le sait, la Suède fait partie des pays autorisant des vols secrets illégaux et clandestins de la Central Intelligence Agency (CIA) au-dessus son territoire. Il s'agit d'un sombre épisode de l'histoire suédoise, qui doit encore être éclairci. Lorsque l'on questionne les officiels suédois sur ce sujet, ils disent que des enquêtes appropriées sont en cours. Voilà plusieurs années qu'ils enquêtent. Ils essaient d'occulter le problème, mais les peuples n'ont pas la mémoire aussi courte.

Je pourrais également parler de la situation de la prostitution en Suède et des violences, y compris sexuelles, qui y sont commises à l'encontre des femmes et des filles, mais je ne le ferai pas pour des raisons de temps. Je pose simplement les questions suivantes : quand le Gouvernement suédois achèvera-t-il les enquêtes qu'il mène sur les vols illégaux effectués au-dessus de son territoire? Quand le Gouvernement suédois cessera-t-il d'appliquer deux poids et deux mesures et de pratiquer la manipulation politique sur un sujet aussi noble que celui des droits de l'homme? Jusqu'à quand entend-t-il continuer à duper l'Assemblée générale?

M. Tag-Eldin (Égypte) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse face aux allégations mensongères faites par le représentant de la Suède dans son discours, qui contenait des affirmations sans fondement sur la situation de la liberté d'expression dans plusieurs pays, dont le mien.

Le représentant de la Suède devrait mieux s'informer. Il devrait savoir que l'Égypte est à l'avant-garde en matière de réformes politiques au Moyen-Orient. La liberté d'expression est garantie par la Constitution et dans la pratique, pour chaque Égyptien. En Égypte, on dénombre plus de 300 journaux et magazines, qui paraissent chaque jour et représentent tous les courants de pensée de la société et de la scène politique égyptienne.

Il est donc choquant d'entendre le représentant suédois faire allusion à mon pays de cette manière. Nous lui conseillons de mieux se renseigner sur l'Égypte et sur les profondes réformes qu'elle a entreprises pour offrir une vie meilleure aux Égyptiens, et garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression.

L'Égypte rejette purement et simplement de telles allégations. Le représentant suédois devrait faire la différence entre la liberté d'expression et le fait d'insulter les prophètes et de diffamer les religions comme cela a été fait dans son pays, avant de juger la situation en matière de liberté d'expression.

M. Ren Yisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse relativement à la déclaration faite par le représentant de la Suède. Le Gouvernement chinois a toujours protégé les droits économiques, sociaux et culturels de ses citoyens, conformément à la loi. Notre gouvernement attache la même importance aux autres catégories de droits, comme la liberté d'expression. Depuis le début du processus de réformes, la situation des droits de l'homme en Chine s'est nettement améliorée. C'est un fait reconnu de tous et que personne ne peut nier.

Tout au long de son histoire, la Suède a connu de graves incidents de violations de droits de l'homme. Aujourd'hui, elle continue de violer les droits des minorités à l'intérieur de ses frontières. On pourrait même dire que la situation des droits de l'homme en Suède est plutôt sombre. Ce pays n'a pas le droit de pointer les autres du doigt, relativement à leur situation en matière de droits de l'homme. Sans évoquer la situation des droits de l'homme dans son propre pays, le représentant de la Suède a fait des commentaires sur la situation des droits de l'homme dans d'autres pays. Il s'agit d'une déformation totale de la vérité et un exemple flagrant de la politique de deux poids, deux mesures.

La délégation chinoise rejette catégoriquement les accusations infondées du représentant de la Suède.

Le Président : Avant de donner de nouveau la parole au représentant de la République islamique d'Iran, je lui rappelle que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Cette fois-ci, je voudrais faire des observations relativement au représentant de la Suède et la situation des droits de l'homme en Iran et à la déclaration faite hier par le représentant de l'Irlande (voir A/65/PV.20). Je tiens à dire qu'en mentionnant les questions des droits de l'homme dans mon pays

tout en ignorant leurs propres antécédents de violations de droits de l'homme, ces pays servent leurs propres intérêts et considérations politiques. Je recommanderais à ces deux pays d'éviter d'utiliser à mauvais escient la tribune de cet organe de l'ONU pour

proférer des accusations fausses, dénaturées et à motivation politique contre d'autres pays.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du droit de réponse.

La séance est levée à 20 h 25.